



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 3 août 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1er juin 2016, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2016, à 8 h 30

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 juin 2016, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 juin 2016, à 9 h 30

**10.006** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 juin 2016, à 8 h 30

**10.007** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 juin 2016, à 8 h 30

**10.008** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 juillet 2016, à 8 h 30

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.006** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1166958001

Accorder un contrat à CEDROM-SNi, conformément à la loi, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de 3 ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019 - Montant approximatif de 355 268,24 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167237003

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 755 188,52 \$, taxes incluses (contrat de 7 170 125,68 \$ et incidences de 3 585 062,84 \$) - Appel d'offres public 16-44001 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165897005

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses (contrat de 1 845 639,88 \$ et incidences de 461 409,97 \$) - Appel d'offres public 16-44003 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165897006

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses (contrat de 1 925 883,28 \$ et incidences de 481 470,82 \$) - Appel d'offres public 16-44004 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166135007

Conclure une entente-cadre, pour une période de 17 mois, avec l'entreprise d'économie sociale Petites-Mains, pour la fourniture de T-shirts à l'usage du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal - Contrat de gré à gré (Montant estimé 175 416,44 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1160587001

Exercer la 2e et dernière option de prolongation, soit du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017 et une dépense de 449 832,22 \$, des contrats pour la location de 6 tracteurs-chargeurs et de 3 rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel (CA12 14 0324 & CA12 14 0327)

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements - 1160587003

Exercer la 2e et dernière option de prolongation, soit du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017 et une dépense de 303 218 \$, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue, dans le cadre du contrat à Gaston Contant inc. (CA12 19 0402), majorant ainsi le montant total de 519 382,19 \$ à 822 600,19 \$, taxes incluses

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1166710001

Exercer l'option de la deuxième prolongation, pour une période de 12 mois soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, et autoriser une dépense maximale de 1 946 180,68 \$, pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale dans le cadre du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163438005

Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense de 700 221,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15330 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160025008

Accorder un contrat à Vidéotron pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est - Somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956011

Accorder un contrat à Nortrax Québec inc., pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus d'une capacité nominale minimale de 5,2 vg3 - Somme maximale de 454 173,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15319 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956012

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 1 694 457,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6862 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

**20.013** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334011

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.014** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334013

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle - Somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres 3290-AE-15 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.015** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660006

Accorder un contrat à la firme Groupe VIG inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau du restaurant au Musée Pointe-à-Callière - Dépense totale de 150 363,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5837 (4 soumissionnaires)

**20.016** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165884002

Autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240) majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses

**20.017** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165350006

Accorder un contrat à Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers 17 située au 4240, rue Charlevoix dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5841 (12 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.018** Contrat de construction

CM Lachine , Direction des travaux publics - 1167292004

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 665 245,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165015004

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de la police, situé au 827-855, Crémazie Est - Dépense totale de 674 301,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5828 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.020** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231034

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour la construction d'une piste cyclable en site propre dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rue Timberlea-Trail dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland - Dépense totale de 229 443,57 \$ (contrat: 204 443,57 \$ + incidences: 25 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 286301 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.022** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.023** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos



**20.024** Entente

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1163687001

Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de 3 ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal (Montant maximal annuel estimé à 467 840,70 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.025** Entente

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1167386001

Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un organisme de développement économique local (CLD de Lachine)

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**20.026** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition concernant la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.027** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069003

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m<sup>2</sup>, à compter du 1er décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m<sup>2</sup>, à compter du 1er octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes - Dépense totale pour le loyer et les travaux de 2 666 263 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération* : Acte mixte

**20.028** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069006

Approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er novembre 2016, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, avant les taxes - Subvention de 51 447 \$ pour toute la durée du bail

**20.029** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840008

Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 3 mois, soit du 1er octobre au 31 décembre 2017 - Dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.030** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069008

Approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, un local situé au 6e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de sous-bail - Le loyer pour cette sous-location à l'organisme International ArtsGames Committee est équivalent à 311 626,76 \$ net de taxes et sera soustrait de la subvention de 6,5 M \$ approuvée le 21 septembre 2015 (CM15 1102)

**20.031** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1160015001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 207 000 \$ à 14 organismes dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2016

**20.032** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1167165003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320 \$ à 10 organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

**20.033** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1167165004

Accorder un soutien financier totalisant 56 227 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

**20.034** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1165066006

Accorder un soutien financier de 665 000 \$ à 10 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.035** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.036** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.037** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166794006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 686 \$ à 4 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.038** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.039** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.040** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166367003

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin de réaliser le projet « Atesseun ! Ateliers Emploi Autochtones », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.041** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066008

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 956,81 \$ à 6 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, en lien avec les alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.042** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1166344006

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Productions Weart dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

**20.043** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1163220004

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de soutenir la mise en oeuvre de son plan d'action 2016-2017, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.044** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.045** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166367004

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2016, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Consultation sur les besoins des membres de la TCAIM » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.046** Autres affaires contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1163370001

Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales - Autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1152614006

Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilisés publiques sur le site de l'ancienne usine Jenkins, en vue de permettre la construction d'un projet résidentiel par l'entreprise Développement Lachine Est inc.

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics - 1165153014

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.004 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CE Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843004

Fixer les dates limites au 14 septembre 2016, pour la transmission par les arrondissements au comité exécutif, de leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et au 7 octobre 2016 pour la transmission de leur Budget de fonctionnement 2017

### 30.005 Administration - Nomination de membres

CM Conseil des Montréalaises - 1164233002

Approuver la nomination de mesdames Dorothy Alexandre, Lindsay Daudier, Christine Hoang, Youla Pompilus-Touré et Marie-Eve Rancourt comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en août 2019

**30.006** Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1167181004

Approuver le renouvellement du mandat de Mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1160881001

Augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166688014

Autoriser la réception d'une subvention de 4 900 \$ pour l'année 2016 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en oeuvre du projet de coopération intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2016-2017

**30.009** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1163673004

Autoriser des budgets additionnels de revenus de 1 315,48 \$, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » et « Enquête en Nouvelle-France (Angélique) » du programme « Une école montréalaise pour tous » - Autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives

**30.010** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1163673005

Accepter le revenu supplémentaire de 16 200 \$ provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles - Autoriser une dépense supplémentaire de 16 200 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet

**30.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.013** Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165175016

Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les 4 derniers versements de soutien financier aux 6 organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.014** Emprunt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1154360002

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin (RCG 15-091)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**30.015** Emprunt

CM Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163894005

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423,03 \$)



**30.016** Emprunt

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite -  
1163894006

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020,63 \$)

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.017** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843009

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Lancement officiel des ArtsGames qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 9 au 14 août 2016 - Montant estimé: 6 257,00 \$

## 40 – Réglementation

### **40.001** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1161233001

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17ème et 18ème Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

### **40.002** Règlement - Emprunt

CM L'Île-Bizard - Sainte-Genève , Direction des services administratifs des communications et des relations avec les citoyens - 1150364004

Adopter le projet de règlement modifiant la clause d'imposition d'une taxe d'améliorations locales du Règlement 11-015 dans le but de répartir le coût des travaux relatifs à l'égout pluvial aux immeubles en bénéficiant

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### **50.002 (AJOUT)** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1166994002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail »

### 60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1161155003

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

### 60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396013

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juin 2016 au 30 juin 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

### 60.004 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1163496005

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2016 au 30 juin 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>38</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>25</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>23</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 0870**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> juin 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.009, 20.019, 30.003, 60.003 et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 0871**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection requis suite aux bris de conduites d'eau ayant eu lieu le 15 février 2016 dans le CPE Le Petit-Palais au sous-sol de l'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160660005

---

**CE16 0872**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1162645003

---

**CE16 0873**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser l'option de prolongation pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre avec Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053) pour un montant de 344 899,14 \$, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166135006

---

**CE16 0874**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 331 155,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Télécommunications Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 4 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 757,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15152 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165897002

---

**CE16 0875**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. (CG07 0102) pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160206002

---

**CE16 0876**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15222 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 16 710,12 \$, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164472012

---



**CE16 0877**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 59 983,80 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de douze mois de l'entente-cadre conclue avec AGAT Laboratoires ltée (CE13 0741), pour la fourniture des services d'un laboratoire, pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et la rédaction d'un rapport, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 163 592,18 \$ à 223 575,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164119004

---

**CE16 0878**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1160025002

---

**CE16 0879**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160025003

---

**CE16 0880**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160025006

---

**CE16 0881**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 - Fiche 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1160025007

---

**CE16 0882**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160598001

---

**CE16 0883**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 491 739,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 999,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5817;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1165015003

---

**CE16 0884**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 380 383,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la dalle extérieure et mise à jour du système de captation des gaz à la caserne de pompiers n° 3 (0346), située au 256, rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 890,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5800;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1165350005

---

**CE16 0885**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 426 461,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 392 344,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10194;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1165925001

---

#### **CE16 0886**

Vu la résolution CA16 19 0150 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 362 217,24 \$, représentant 80 % du coût total du contrat de services professionnels, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'accorder à CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 452 771,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1604;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167292002

---

#### **CE16 0887**

Vu la résolution CA16 210141 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 12 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 89 284,99 \$, taxes, incidences et contingences incluses, représentant 44,8 % du coût total du contrat pour la Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon, dans l'arrondissement de Verdun;
- 2 - d'accorder à EnGlobe corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 199 257,42 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-006;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166972002

---

**CE16 0888**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164956003

---

**CE16 0889**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - Marché privé - SL1 .

Adopté à l'unanimité.

20.020 1160640001

---

**CE16 0890**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;

3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

- durant l'exécution des travaux de peinture :
  - une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol;
- cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2016 ;
- à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;
- les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 30.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1160679011

---

#### **CE16 0891**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public toutes parties des lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisés à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1164602001

**CE16 0892**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1164435004

**CE16 0893**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 37 100 \$ aux 14 organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2016 et de la récurrence des projets sélectionnés en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités conformément au Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

**Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1<sup>re</sup>  
date de dépôt en 2016**

**Répartition du soutien financier**

<b>Activités</b>	<b>OBNL</b>	<b>Soutien recommandé</b>
<b>Volet 1 - Activités de plein air</b>		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE (nouveau mandataire)	5 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 050 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Nevtours (Éco plein air)	2 500 \$
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	4 200 \$
Programme "Aviron Découverte Jeunes"	Club d'aviron de Montréal	5 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
Pêche en famille	GUEPE	2 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert Sud-Ouest	2 000 \$
<b>Sous-total</b>		<b>27 580 \$</b>
<b>Volet 2 - Activités événementielles</b>		
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2016	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 640 \$
<b>Sous-total</b>		<b>9 520 \$</b>
<b>Total</b>		<b>37 100 \$</b>

- 2 - d'autoriser un virement budgétaire à chacun des trois arrondissements ci-après désignés, en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, pour une somme totale de 6 500 \$ :

Activités	Arrondissement	Soutien recommandé
<b>Volet 2 - Activités événementielles</b>		
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	2 500 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	2 500 \$
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	1 500 \$
<b>Total</b>		<b>6 500 \$</b>

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1167307001

---

#### CE16 0894

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal Métropolitain, pour l'année 2016, afin de réaliser le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013 - 2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165066002

---

#### CE16 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017);



- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1163220001

---

**CE16 0896**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 2 juillet 2016, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1167110001

---

**CE16 0897**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien technique et financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1160679010

---

**CE16 0898**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Côte Saint-Luc;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1166367002

---

**CE16 0899**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 45 106 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour la réalisation du projet « Intervention de milieu », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165066005

---

**CE16 0900**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour l'implantation de la plateforme de sociofinancement La Ruche Montréal pour la période 2016 à 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique d'un montant non récurrent de 77 610 \$ en 2017, de 118 460 \$ en 2018 et de 44 480 \$ en 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1165008002

---

#### **CE16 0901**

Vu la résolution CA16 08 0240 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mai 2016;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mètres carrés sur le lot 4 467 121, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 4700 rue Dobrin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166894001

---

#### **CE16 0902**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de modifier la décision CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme tel que ci-dessous :
  - a) d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017;
  - b) d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
  - c) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161179008

---

**CE16 0903**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation 2016 à l'organisme Les Arts et la Ville de 10 000 \$ sans taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166492002

---

**CE16 0904**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense au montant de 8 303,52 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 25 avril au 2 mai 2016 dans le cadre d'une mission en Europe;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160843006

---

**CE16 0905**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense au montant de 858,12 \$ relativement au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 11 au 14 mai 2016, à Québec, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160843008

---

**CE16 0906**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une contribution financière de 10 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal afin de permettre des formations et mise à jour du développement des connaissances du personnel spécialisé en horticulture;

- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1161114003

---

#### **CE16 0907**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165175011

---

#### **CE16 0908**

Considérant que le 25 mai 2016, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA161629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA ;

Il est

**RÉSOLU :**

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA ;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 26 mai 2016 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B» ;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2026 ;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C» ;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D» ;

8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale ;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Idriss Benzina du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1161629004

---

**CE16 0909**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18<sup>e</sup> Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154386003

---

**CE16 0910**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164396004

---

**CE16 0911**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160132003

---

**CE16 0912**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative en matière de gestion des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1161353002

*RCE 16-002*

---

**CE16 0913**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1165380001

**CE16 0914**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer M. Patrick Taillefer à titre de directeur adjoint – Direction des opérations au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (129 714 \$ – 162 145 \$ – 194 576 \$) pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.2;
- 2- de nommer M. Michel Denis à titre de directeur adjoint – Direction de la prévention et de la planification au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (129 714 \$ – 162 145 \$ – 194 576 \$), pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.2;
- 3- de nommer M. Sylvain L'Hostie à titre d'assistant-directeur – Centre de services – Expertise et développement de la prévention au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM11 (118 931 \$ – 148 666 \$ – 178 401 \$) pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.2 et 12.2.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1164283002

---



**CE16 0915**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver l'entente de principe intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2017. Cette entente a été entérinée par les membres du syndicat lors de l'assemblée syndicale du mardi 31 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1163224003

---

**CE16 0916**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163624025

---

**CE16 0917**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1166994001

---

**Levée de la séance à 10 h 25**

70.001

---

Les résolutions CE16 0870 à CE16 0917 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 8 juin 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 0918**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 juin 2016, en y retirant les articles 12.003, 20.043, 20.044, 20.054, 20.060, 20.061, 20.062, 20.084, 50.001 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 0919**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE16 0920**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE16 0921**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE16 0922**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE16 0923**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE16 0924**

Il est

RÉSOLU :

d'annuler le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet d'un système léger sur rail (SLR), pour le corridor A-10/Centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1164784007

---

**CE16 0925**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la Ville de Montréal à soumettre sa candidature pour accueillir le Congrès annuel et le salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en 2021.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1164784008

---

**CE16 0926**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement de l'Association du transport urbain du Québec piloté par la Société de transport de Montréal, pour la fourniture sur demande de diesel et biodiesel dans le cadre d'un contrat de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164338002

---

**CE16 0927**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture, en génie de bâtiment (mécanique, électricité, structure et génie civil) et en aménagement extérieur pour réaliser les plans, les devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167251001

---

**CE16 0928**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, du contrat pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1163838001

---

**CE16 0929**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postes Canada, fournisseur exclusif, pour l'envoi ciblé d'avis et de dépliants destinés aux résidents relativement à la possibilité de présence d'entrée de service en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 293,40 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167271002

---

**CE16 0930**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de renouvellement de contrat de services de maintenance de gré à gré entre la Ville et Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160149002

---

**CE16 0931**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 6 mai 2016 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163438002

---

**CE16 0932**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 255 002,54 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division Emco Corporation (CM14 0612), majorant ainsi le montant total de 510 005,08 \$ à 765 007,62 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1167297002

---

**CE16 0933**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15071 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167297001

---

**CE16 0934**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1165271001

---

**CE16 0935**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, pour les besoins reliés au projet SÉRAM, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses ;



2 - d'approuver à cette fin le projet d'addenda no 1 au contrat relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc.;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.010 1164700002

---

**CE16 0936**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166261001

---

**CE16 0937**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition des services de location de circuits, dans le cadre du contrat octroyé à Société TELUS Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat 56 979 940,34 \$ à 61 193 201,34 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1165954003

---

**CE16 0938**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de cannettes de peinture en aérosol pour les magasins et les services centraux de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Pasard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14985 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164119002

---

**CE16 0939**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après, Albert Viau division Emco Corporation (groupes 1, 3 et 10), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (groupes 2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13) et Wolseley Canada inc.(groupes 6, 8 et 11), plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes d'articles mentionnés, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14938 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167297003

---

**CE16 0940**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 069 287,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loisselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 396 846,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-020;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1160890007

---

**CE16 0941**

Vu la résolution CA16 19 0149 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 9 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 247 400,64 \$, représentant 82,44 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection d'infrastructure d'égout, d'aqueduc et de voirie, dans la 6<sup>e</sup> Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 513 075,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1520;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167123003

---

**CE16 0942**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 609 292,16 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 292,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167231015

---

**CE16 0943**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 933 410,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 829 410,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324009;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1167231019

---

**CE16 0944**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 607 240,64 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Galt, du boulevard Champlain à un point au sud du boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 543 985,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1167231016

---

**CE16 0945**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 325 451,46 \$, taxes incluses, soit 95,75 % de la dépense totale du contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de mise aux normes du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Saint-Philippe, de la rue Charlebois à la rue Langevin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 345,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315901;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167231010

---

**CE16 0946**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 710 499 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feu de circulation dans la rue Valiquette et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 547 499 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167231023

---

**CE16 0947**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 256 434,61 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa (4042077 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 434,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167231020

---

**CE16 0948**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - Secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiseau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1163775002

---

**CE16 0949**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1167231018

---

**CE16 0950**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 014 860,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 960 760,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324011;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1167231025

---

**CE16 0951**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 166 723,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 047 423,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324010;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1167231027

---

**CE16 0952**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 392 236,23 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 173 236,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1167231026

---

**CE16 0953**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 378 772 ,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de glissières de sécurité incluant le remplacement de profilés d'acier, de poteaux, de dispositifs d'extrémité et d'arasement/abaissement de bordures à divers endroits de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 372,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264104 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1167231014

---

**CE16 0954**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Nahtac Consctructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167000001

---

**CE16 0955**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 817 794,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 664 794,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311901;



3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1167231024

---

**CE16 0956**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 281 951,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination, d'aménagement d'une piste cyclable et d'un parc, dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien dans le cadre du contrat accordé à Salvex inc. (CM14 0922), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 388 886,99 \$ à 1 670 838,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167245001

---

**CE16 0957**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 580 884,68 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et l'avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 086 789,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1167231021

---

**CE16 0958**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (volet 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 095,97 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00051-PD;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1160185003

---

**CE16 0959**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 402 160,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un regard dans la rue Salaberry sous le viaduc de l'autoroute des Laurentides (A-15), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 673,07 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 5061-EC-3350-14;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1163334010

---

**CE16 0960**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 456 158,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection d'utilités publiques par sciage rotatif ou conventionnel, dans différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 377 758,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1167231031

---

**CE16 0961**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 447,67 \$ taxes incluses, soit 93,21 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans le boulevard Pierre-Bernard, la rue Mousseau et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 487 729,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1167231017

---

**CE16 0962**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1163456003

---

**CE16 0963**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 912 929,56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55, avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Couvertures St-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1160749001

---

**CE16 0964**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 201 160,26 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers no 51 située au 550, boulevard Des Anciens-Combattants, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 638,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5811;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1166342002

---

**CE16 0965**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1164956007

---

**CE16 0966**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1167231030

---

**CE16 0967**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 380 256,59 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0984), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 365 644,93 \$ à 8 745 901,52 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1160457001

---

**CE16 0968**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1162961002

---

**CE16 0969**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction Ltée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1166019001

---

**CE16 0970**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1167231029

---

**CE16 0971**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 998 486,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excava-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 818 486,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10197 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1167271003

---

**CE16 0972**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des appentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1165367001

---

**CE16 0973**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder à Systématix Technologies de l'Information inc., la prolongation du contrat pour 2 périodes de 3 mois, pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige (CE15 1274), pour une somme maximale de 103 236,06 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 172 060,09 \$ à 275 296,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1166075006

---

**CE16 0974**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les des services professionnels requis pour adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$, taxes nettes, pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1165260003

---

**CE16 0975**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda n<sup>o</sup> 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1167298001

---

**CE16 0976**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel IBM Canada limitée s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1163613001

---



**CE16 0977**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Communication Michel Verret (9273-5935 Québec inc.), seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de comédiens et de cascadeurs pour des formations diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1162748002

---

**CE16 0978**

Vu la résolution CG16 0028 adoptée par le conseil d'agglomération en date du 28 janvier 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de remplacer le point 3 de la résolution CG16 0028 pour qu'il se lise comme suit :

- « 3 - d'approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., signataires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ».

Adopté à l'unanimité.

20.056 1151701018

---

**CE16 0979**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la compagnie musicale La Nef s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, la production et la présentation du spectacle « Mira, la petite étoile » (titre provisoire), au Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 278 239,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 mars 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1160461001

---

**CE16 0980**

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels avec la firme Réal Paul, architecte pour la réalisation des plans, devis et les travaux de surveillance liés au programme de mise aux normes du procédé de production de l'eau potable (Projet MNU – Volet 2) de l'usine de Pierrefonds (CE15 1318), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 278 598,57 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1160749002

---

**CE16 0981**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requises sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14947 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$ : Les Consultants S.M. inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077,23 \$ : GHD Consultants Ltée

Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244,98 \$ : Groupe ABS inc

Contrat No 4: Enveloppe de 839 443,40 \$ : WSP Canada inc.

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1166923002

---

**CE16 0982**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de quittance entre la Ville et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1161103003

---

**CE16 0983**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles;

2 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1161103004

---

**CE16 0984**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 234 200 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines afin d'optimiser la performance de l'inspectorat par l'implantation d'un programme de formation en ligne;

2 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines pour un montant total de 546 500 \$ pour les années 2017 à 2019.

de recommander au conseil municipal :

3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Collège Rosemont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et déployer un programme de formation en ligne, pour une somme maximale de 854 873 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 mai 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1167070001

---

**CE16 0985**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre M. André Desmarais, Mme France Chrétien-Desmarais et la Ville de Montréal pour le prêt de l'œuvre d'art public « *Source* », de l'artiste Jaume Plensa, laquelle sera installée au seuil sud de l'entrée Bonaventure du centre-ville, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal;
- 2 - d'approuver à cette fin une convention de licence avec l'artiste Jaume Plensa, Plensa Studio Barcelona, S.L. et la Ville de Montréal auquel interviennent Mme France Chrétien-Desmarais ainsi que M. André Desmarais.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1166492001

---

**CE16 0986**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour la réalisation de travaux sur certains équipements appartenant à l'Université McGill dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'autoriser la réception d'un revenu de 624 540,50 \$, taxes incluses, provenant de l'Université McGill pour ces travaux;
- 3 - d'imputer ces revenus, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1161009009

---

**CE16 0987**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le Projet Escapes découvertes, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1164956008

---

**CE16 0988**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 490 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 31 décembre 2017, à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1161658001

---

**CE16 0989**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9114-8957 Québec inc., dans le but d'aménager des espaces de stationnement adjacent à son bâtiment, un terrain d'une superficie de 237,3 mètres carrés, constitué du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord/est des rues Cabot et Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 40 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'accorder une servitude de passage, en faveur du lot 3 257 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur une parcelle de terrain située du côté nord de la rue Cabot et à l'est de la rue Eadie, composée d'une partie du lot 1 537 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 55,2 mètres carrés, propriété de la Ville, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout tel qu'illustré au plan D 9450, préparé par Yves Chatelois, arpenteur-géomètre, le 6 septembre 2015 sous sa minute 1090, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1161195004

---

**CE16 0990**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés, constitué des lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81<sup>e</sup> Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, constitué des lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1161368007

---

**CE16 0991**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième convention de renouvellement ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1164565004

---

**CE16 0992**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième convention de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1164565003

---

**CE16 0993**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins de la cour de services de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, moyennant un loyer annuel de 544 730,85 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement payable en 2016 au locateur Jalbec inc., représentant un montant de 1 584 929,72 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 509 971,42 \$, pour une dépense maximale de 2 094 901,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1164565002

---

**CE16 0994**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Huai Qing Tang agissant sous les nom et raison sociale Variétés Les Dauphins TC, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 et avec clause de résiliation prématurée, le local 2 d'une superficie nette de 900 pieds carrés situé dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de dépanneur, pour un loyer au montant total de 77 534,40 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1165941004

---

**CE16 0995**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Nancy Bélanger agissant sous les nom et raison sociale Splendide Coiffure et Esthétique pour une période de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, et avec clause de résiliation prématurée, le local 1 d'une superficie nette de 462 pieds carrés dans l'immeuble Les Dauphins sur le Parc au 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux fins d'exploitation d'un commerce de salon de coiffure et esthétique, pour un loyer au montant total de 52 547,57 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1165941005

---

**CE16 0996**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser à la demande du « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. », la tenue du Défilé de la Fête nationale le 24 juin 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder au « Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. » un soutien technique estimé à 100 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016 et un soutien financier de 105 000 \$ pour les « Festivités de la Fête nationale à Montréal - Le Grand spectacle, le 23 juin 2016 et le Défilé de la Fête nationale, le 24 juin 2016;
- 4 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités de versement de ces soutiens financier et technique;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1167195003

---



**CE16 0997**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
Les YMCA du Québec	« Programme Alternative Suspension »	25 000 \$
Cybercap	« Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - s'accrocher à son Parkour ! Édition 2016 »	25 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	« Vert en ville »	25 000 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1166368002

**CE16 0998**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel	25 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.079 1166352002

**CE16 0999**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 625 201 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets hiver 2016, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Montréal en mouvement inc.	Catalyseur d'imaginaires urbains	80 000 \$
Association des restaurateurs de rue du Québec	District Atlantic	80 000 \$
Espace Temps Montréal	Agora des possibles	110 000 \$
La communauté entrepreneuriale de La Gare	La Gare créative	64 000 \$
Coop de solidarité Horizon Multimedia	Connecte-toi	57 556 \$
Alternatives réseau d'action et de communication pour le développement international inc.	Quartier Nourricier	125 000 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension	Valorisation Espace Jeunesse	49 489 \$
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc.	Exploration des compétences	59 156 \$

- 2- d'approuver huit projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1166352001

---

**CE16 1000**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour une somme maximale de 90 444 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve pour le projet « Sainte-Catherine, rue des artistes et des artisans », dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1166352003

---

**CE16 1001**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier, non récurrent, pour l'année 2016, à même le budget de fonctionnement totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 20 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 31 700 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega;
- 2 - d'approuver les deux projets de protocoles d'ententes entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits protocoles d'ententes pour et au nom de la Ville de Montréal selon les règles de délégation de pouvoir;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1165043002

**CE16 1002**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser un soutien financier de 112 384 \$ pour 2016, représentant 70 % de la contribution des projets à l'exception de celui de la Maison de la Syrie;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 44 843 \$ pour l'année 2017, représentant 30 % de la contribution des projets à l'exception de celui de la Maison de la Syrie;
- 3 - d'accorder la totalité de ces sommes, soit 157 227 \$, aux quatre organismes ci-après mentionnés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Projet	Montant
<b>Centre social d'aide aux immigrants inc.</b>	Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI)	<b>49 477 \$</b>
<b>La Maison de la Syrie</b>	Bottin des cultures syriennes de Montréal	<b>7 750 \$</b>
<b>Maison CACI</b>	Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes Syriens	<b>50 000 \$</b>
<b>Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville</b>	Réfugiés syriens : accompagnement pour une meilleure intégration	<b>50 000 \$</b>

- 4 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un soutien financier de 152 671 \$ pour 2016, représentant 70 % de la contribution des projets;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 65 431 \$ pour l'année 2017, représentant 30 % de la contribution des projets;

- 3 - d'accorder la totalité de ces sommes, soit 218 102 \$, aux trois organismes ci-après mentionnés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux ;

Organisme	Projet	Montant
<b>Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants Inc.</b>	Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal	<b>74 642 \$</b>
<b>Services de soutien à la famille Hay Doun CARI St-Laurent</b>	Bâtir une communauté Réfugiés syriens avertis	<b>79 967 \$</b> <b>63 493 \$</b>

- 4 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.083 1165970001

---

### CE16 1003

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal à manifester son accord au gouvernement du Québec pour la dissolution de la Société de gestion Marie-Victorin ;
- 2 - d'approuver le projet de lettre à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160348004

---

### CE16 1004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 - de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161158002

---

**CE16 1005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles aux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 - de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161158003

---

**CE16 1006**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil municipal compétent, pour une période de cinq ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci;
- 2- d'approuver la Politique de gestion contractuelle jointe au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la Politique de gestion contractuelle jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1164990001

---

**CE16 1007**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense d'un montant estimé à 1 755,11 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163233003

---

**CE16 1008**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;
- 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche;
- 4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture :
  - qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
  - que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol;
  - que cette autorisation est valable du 1<sup>er</sup> au 25 septembre 2016;
  - qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
  - que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1167195004

---

**CE16 1009**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la Division Planification et suivi environnemental d'un budget de 1 767 554 \$, toutes taxes incluses, à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental, pour l'année 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1165886001

---

**CE16 1010**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre d'une démarche participative portant sur les orientations de la Stratégie centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160093001

---

**CE16 1011**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163430009

---

**CE16 1012**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu des articles 30 et 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du Grand Montréal, d'une valeur de 5 535,50 \$, pour l'utilisation des installations au Stade de soccer de Montréal les 27 et 28 août 2016 à l'occasion de la Coupe Centraide.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161543005

---

**CE16 1013**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'autoriser, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès aux établissements d'Espace pour la vie Montréal, à titre gratuit, à raison d'une seule visite par famille dans l'un ou l'autre de ces établissements soit : du 15 juillet au 31 décembre 2016, pour le Jardin botanique et l'Insectarium ou le Planétarium Rio Tinto Alcan et du 15 juillet au 5 septembre 2016 pour le Biodôme, pour 9 000 familles à faible revenu, détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, une famille étant composée au maximum de deux adultes et de trois enfants âgés de moins de 18 ans.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163220002

---

**CE16 1014**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1162937001

---

**CE16 1015**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située à l'est de la rue René-Lévesque, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et la 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1164386004

---



**CE16 1016**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166717001

---

**CE16 1017**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1165329002

---

**CE16 1018**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 2 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).
- 3 - de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- 4 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

Adopté à l'unanimité.

40.007 1162622006

---

#### **CE16 1019**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition d'un immeuble par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1161368006

---

#### **CE16 1020**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166688010

---

#### **CE16 1021**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

de nommer deux parcs, une place et cinq allées piétonnes de part et d'autre de la rue Basin, dans le secteur des bassins du Nouveau-Havre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest comme suit :

- « allée des Charbonniers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 000 et 4 498 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;

- « allée des Vraquiers » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 001 et 4 498 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « parc du Bassin-à-Gravier » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 3 et constitué du lot 4 498 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la rue Richmond, entre les rues Basin et Ottawa;
- « allée des Barges » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 003 et 4 498 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue Ottawa;
- « place des Arrimeurs » pour la place publique constituée du lot 4 498 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de l'allée des Chalands et au sud de la rue Ottawa;
- « allée des Chalands » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 004 et 4 498 994 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « parc du Bassin-à-Bois » pour le parc situé à l'emplacement de l'ancien bassin numéro 4 et constitué des lots 4 499 005 et 4 498 993 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William;
- « allée des Remorqueurs » pour la voie piétonne constituée des lots 4 499 006 et 4 498 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'est de la rue Richmond et au sud de la rue William.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1164521007

---

#### **CE16 1022**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage 533 adopté le 9 mai 2016 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1162622004

---

#### **CE16 1023**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), l'ordonnance no 68 jointe au présent dossier décisionnel abrogeant l'ordonnance numéro 67;
- 2 - d'édicter à nouveau l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles no 66.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1162701036

---

**CE16 1024**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal aux fins de ses travaux de réaménagement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1161180002

---

**CE16 1025**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161698001

---

**CE16 1026**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164390001

---

**CE16 1027**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du mandat accordé à Madame Marie Lessard pour assumer la présidence de la Table de concertation des partenaires du Complexe environnemental de Saint-Michel pour 2016, avec un renouvellement possible en 2017 et en 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1164956005

---

**Levée de la séance à 11 h 05**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE16 0918 à CE16 1027 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Harout Chitilian  
Vice-président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 15 juin 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 1028**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 juin 2016, en y retirant les articles 12.04, 30.02, 30.03 et 30.12.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 1029**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE16 1030**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE16 1031**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE16 1032**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le nouveau Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 318 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire annuelle du Service des ressources humaines de 545 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes afin d'augmenter le nombre de stagiaires dans le cadre du programme de parrainage professionnel, mesure phare de l'accès à l'égalité en emploi.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1163079001

---

#### **CE16 1033**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Politique de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1153455002

---

#### **CE16 1034**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent l'ensemble des volets du plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - de mandater la Direction générale pour que les arrondissements et les villes liées produisent un plan local de développement durable en lien avec le plan Montréal durable 2016-2020 au plus tard, le 30 juin 2017;
- 3 - de mandater la Direction générale pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre du plan Montréal durable 2016-2020;
- 4 - de mandater la Direction générale pour qu'elle fasse rapport, aux deux ans, au conseil d'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'adopter le plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - de remercier les administrations locales, les services municipaux et les partenaires pour leur participation à l'élaboration du plan.

Adopté à l'unanimité.

12.003 1160696001

---



**CE16 1035**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour effectuer le suivi des engagements de la politique tels que spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.005 1167065002

---

**CE16 1036**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Équipement de sécurité universel inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15133 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167327001

---

**CE16 1037**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à WM Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, le contrat pour le service de location, de livraison et de cueillette de conteneurs à déchets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 603,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15053 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164512002

---

**CE16 1038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre conclue avec EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et l'émission d'un rapport;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164119003

---

**CE16 1039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Plastipro Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15098 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167315001

---

**CE16 1040**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et de lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15191 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1164472013

---

**CE16 1041**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de prolongation de 12 mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo;
- 2 - d'accorder à Gestion Okiko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15048 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses d'acquisition à même les budgets du Centre de services partagés, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, pour les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal uniquement ainsi qu'à même les budgets des arrondissements des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160138002

---

**CE16 1042**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1163253002

---

**CE16 1043**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2017, de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, dans le cadre du contrat accordé à Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1164338001

---

**CE16 1044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14582 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1161081001

---

**CE16 1045**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 28 026 840,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 27 876 840,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14912;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1163113002

---

**CE16 1046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, vingt contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15049 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618	3 770 737,67 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621	8 609 472,08 \$
Groupe Imog inc	AHU-102-1619	3 671 385,66 \$
J.L. Michon Transports inc.	MHM-102-1621	6 166 521,85 \$
	MHM-104-1621	6 183 277,49 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620	5 055 230,28 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621	12 048 514,49 \$
	PMR-102-1621	10 623 421,38 \$
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621	5 863 070,58 \$
	VSP-104-1620	3 720 630,97 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618	3 629 761,70 \$
	VMA-105-1618	3 478 823,99 \$
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620	2 999 609,60 \$
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619	3 731 060,99 \$
	LAC-102-1620	4 130 648,72 \$
	S-O-103-1621	9 053 825,27 \$
	S-O-104-1621	7 764 473,71 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620	3 954 628,60 \$
Transport Rosemont inc.	VSP-103-1620	5 002 038,32 \$
	VSP-107-1620	4 279 362,52 \$
<b>TOTAL</b>		<b>113 736 495,88 \$</b>

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164631004

#### CE16 1047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154102011

**CE16 1048**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée, dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 654 693,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières, dans l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses;
- 5 d'autoriser la directrice des du Service des infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154102012

---

**CE16 1049**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 426 557,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331201;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167320001

---

**CE16 1050**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 170 728,07 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable du côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder aux Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 428,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311401 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1167231009

---

#### **CE16 1051**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de l'unité de démonstration de performance à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 104,39 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 73103-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163334009

---

#### **CE16 1052**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1164139004

---

**CE16 1053**

Vu la résolution CA16 10 208 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 24 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 601 372,22 \$, taxes incluses, représentant environ 79,61 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9129 2201 Québec inc. (Travaux routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 443,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 961;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164383006

---

**CE16 1054**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 673 197,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à l'entreprise Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 641 140,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5831;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1161335001

---

**CE16 1055**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 166 923,93 \$, taxes incluses, pour le projet de la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;



- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 109 436,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00068-T;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1165967002

---

#### **CE16 1056**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, pour la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. Devcor (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 544 800,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-T;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1165991001

---

#### **CE16 1057**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 255 875,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 144 775,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309901;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167231012

---

**CE16 1058**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329703;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161009010

---

**CE16 1059**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1161029002

---

**CE16 1060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1162961001

---

**CE16 1061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole ainsi que des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Gesmonde Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5835 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1165965003

---

**CE16 1062**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Atwill-Morin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 879 828,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5834 ;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1165965002

---

### **CE16 1063**

Vu la résolution CA16 210139 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 12 mai 2016;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 501 700,76 \$, taxes et contingences incluses, représentant 90,71 % du coût total du contrat pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et de la 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 553 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-004;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer le projet de convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165063001

---

### **CE16 1064**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense de 117 033,22 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Norda Stelo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de 7 mois, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 111 460,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167237002

---

**CE16 1065**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux de mise au normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2), pour une somme maximale de 319 507,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15050 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1160185004

---

**CE16 1066**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 478 296 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser la réception d'un revenu de 478 296 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167310002

---

**CE16 1067**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation de plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 329 978,25 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Bell Canada à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 362 976,10 \$ taxes incluses, incluant une réserve de 10 % d'imprévus, le cas échéant;
- 4- d'autoriser la réception d'un revenu de 362 976,10 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1167310003

---

#### **CE16 1068**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay S.E.N.C | Trame-Verte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres, pour une somme maximale de 135 082,75 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15085 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1166688013

---

#### **CE16 1069**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Productions T2C (Throw 2 Catch) s'engage à réaliser une campagne d'animation de rue d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses, en provenance du budget de fonctionnement du Service des communications;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des communications à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1167286002

---

**CE16 1070**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 550 896,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Fautoux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15226 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1163820001

---

**CE16 1071**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Rogers Communications Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1166871001

---

**CE16 1072**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016 à la maison du Meunier, dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1161214001

---

**CE16 1073**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal, de Québec et de Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de 12 mois chacun;

2 - d'autoriser le maire de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1160066001

---

**CE16 1074**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56<sup>e</sup> Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, et ce conformément aux descriptions techniques incluses au présent dossier décisionnel;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin, avec l'appui du Service de la gestion et de la planification immobilière;

3 - d'autoriser une dépense maximale de 1 448 685 \$, toutes taxes incluses, pour ces acquisitions;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1162891003

---



**CE16 1075**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec et à la suite d'un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1160191002

---

**CE16 1076**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1166340002

---

**CE16 1077**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1165970002

**CE16 1078**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 135 818,50 \$, incluant les frais de concours, aux organismes ci-après désignés pour la réalisation de murales dans le cadre du programme d'art mural - volet 1, pour l'année 2016 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 :

Promoteur	Projet	Service de la culture	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville
Diffusion A.G.C. Montréal	Simon Bachand	12 000 \$	12 000 \$	24 000 \$
Diffusion A.G.C. Montréal	Miles «El MAC» McGregor	22 750 \$	22 750 \$	45 500 \$
MU	Annie Hamel	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
MU	Dominique Desbiens et Bruno Rouyère	16 483,50\$	16 483,50\$	32 967 \$
	Frais de concours	<b>1 675,75\$</b>	<b>1 675,75\$</b>	<b>3 351,50</b>
	<b>Totaux subvention</b>	<b>67 909,25\$</b>	<b>67 909,25\$</b>	<b>135 818,50\$</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1160552002

## CE16 1079

Il est

## RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 300 000 \$, provenant du budget de fonctionnement, aux organismes désignés ci-après pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

Projet				Budget			
Nom de l'organisme	Nom du projet	Artiste (s)	Localisation	Service de la concertation des arrondissements	Arrondissement	Budget global	Proportion du budget global
<b>Arrondissement Ville-Marie</b>							
MU	Habitations Jeanne-Mance	Phillip Adams	Ville-Marie	10 375,00 \$	10 375,00 \$	57 250,00 \$	18,1%
MU	Ruelle Musée des Beaux-arts	Artistes variés / Gene Pendon et al.	Ville-Marie	12 150,00 \$	12 150,00 \$	34 300,00 \$	35,4%
MU	Bâtisseurs culturels Centre-Sud	Artistes variés / Cyndie Belhumeur et al.	Ville-Marie	11 750,00 \$	11 750,00 \$	25 000,00 \$	47,0%
Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM)	Shaughnessy Village	Kris Wilk / A'Shop	Ville-Marie	14 725,00 \$	14 725,00 \$	29 450,00 \$	50,0%
<b>Total des contributions octroyées</b>				<b>49 000,00 \$</b>	<b>49 000,00 \$</b>	<b>146 000,00 \$</b>	<b>33,6%</b>
<b>Autres arrondissements</b>							
SPAG	Rue Ontario - Gilles Vigneault	Laurent Gascon	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	30 000,00 \$	5 000,00 \$	47 100,00 \$	63,7%
La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	RUI Hochelaga	Nelson Béguin & Annie Yung   Kris Wilk	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	19 037,37 \$	- \$	35 037,37 \$	54,3%
YQQ	Ruelles vertes	Doran Rabilloud et Yavana / A'Shop	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15 000,00 \$	- \$	24 500,00 \$	61,2%
Maison des jeunes l'Escalier de Lachine	Quartier Saint-Pierre	Jasmin Guérard-Alie et Simon Bachand	Lachine	25 122,04 \$	10 400,00 \$	38 722,04 \$	64,9%
Coalition de la Petite Bourgogne	Sentier de la Bourgogne	Jasmin Guérard-Alie et Simon Bachand	Le Sud-Ouest	17 636,72 \$	5 784,42 \$	26 512,60 \$	66,5%
Vrac Environnement	Culture Vélo / parc Jarry	Cyndie Belhumeur	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8 500,00 \$	500,00 \$	16 000,00 \$	53,1%
École Monseigneur-Richard	Façade de l'école	Guillaume Lapointe (ZEK) / A'Shop	Verdun	19 620,00 \$	5 000,00 \$	29 720,00 \$	66,0%
École au Pied-de-la-montagne	Cour de l'école	Bryan Beyung / A'Shop	Le Plateau-Mont-Royal	19 500,00 \$	8 000,00 \$	36 500,00 \$	53,4%
SODER	Ruelles vertes	Artistes variés / Adeline Benhammouda et al.	Rosemont-La Petite-Patrie	20 583,20 \$	1 176,30 \$	34 483,25 \$	59,7%
SODER	Chemin vert Marconi-Alexandra	Yavana Chhem-Kieth (Fonki) / A'Shop	Rosemont-La Petite-Patrie	25 070,90 \$	183,80 \$	38 319,50 \$	65,4%
MU	Parcours Vieux Saint-Laurent	Cyndie Belhumeur	Saint-Laurent	21 500,00 \$	25 000,00 \$	49 000,00 \$	43,9%
Prévention CDN NDG	Sutton Plumbing / tunnel Metrose	Guillaume Lapointe (ZEK) / A'Shop	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	29 429,77 \$	10 000,00 \$	45 929,77 \$	64,1%
<b>Sous-total autres arrondissements</b>				<b>251 000,00 \$</b>	<b>71 044,52 \$</b>	<b>421 824,53 \$</b>	<b>59,5%</b>
<b>Total des contributions octroyées</b>				<b>300 000,00 \$</b>	<b>120 044,52 \$</b>	<b>567 824,53 \$</b>	<b>52,8%</b>

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et chacun des organismes suivants, soit l'organisme MU, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM – Éco quartier Peter McGill), la Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG), La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ), la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, l'organisme Vrac Environnement, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'École secondaire Monseigneur-Richard, l'École au Pied-de-la-Montagne, la Société de développement environnemental de Rosemont et Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à les signer pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1167102001

**CE16 1080**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lesquelles Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra tech et Nadeau foresterie urbaine inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine, pour une somme maximale de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15208 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1166316003

---

**CE16 1081**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Petropoulos, Bomis & associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles, pour une somme maximale de 111 830,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15227 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1160810001

---

**CE16 1082**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 138 567,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction et analyse de la valeur pour la phase 4B du Quartier des spectacles;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants LEGICO-CHP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 138 567,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14974 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1163820004

---

#### **CE16 1083**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 118 470,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en développement durable (accompagnement LEED, mise en service améliorée et modélisation énergétique) pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Martin Roy et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 105 777 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14975 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1163820005

---

#### **CE16 1084**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes, pour les services professionnels du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats externes, dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania, majorant ainsi le montant total des crédits alloués de 60 000 \$ à 120 000 \$, plus taxes;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1163219004

---

**CE16 1085**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ sur trois ans à Gai Écoute inc., soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour continuer de soutenir le projet de mise en œuvre des orientations et des priorités de l'organisme et soutenir le projet de prolongation du service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine;
- 2 - d'autoriser à cet effet un virement budgétaire d'une somme de 100 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 - d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018;
- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1163220003

---

**CE16 1086**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA16 30 05 0144 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 26 mai 2016;

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes incluses, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94<sup>e</sup>, 96<sup>e</sup> et 97<sup>e</sup> Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, incluant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 701 673,30 \$, taxes, incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-08;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1162726012

---

**CE16 1087**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166390001

---

**CE16 1088**

Il est

RÉSOLU :

de céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, aux organismes à but non lucratif demandeurs ci-après indiqués et situés sur le territoire de la Ville de Montréal :

**OBNL**

- Maison André-Gratton (Projet écocitoyen 2015-2016)
- Maison d'Haïti
- Centre du Plateau
- Le Chaînon
- Cercle des jeunes naturalistes
- Domaine Joly-Lotbinière
- Habitations Jeanne-Mance
- Fondation Mélio

**ÉCO-QUARTIER**

- Éco-quartier - Rosemont/Petite Patrie

**CUISINES COLLECTIVES**

- C-Vert
- Cap St-Barnabé
- Chic Resto Pop
- Cuisine collective de Côte-des-Neiges (à déterminer)

**ÉVÉNEMENT PONCTUEL**

- Championnat national d'agilité 2016

**SOCIÉTÉS PARTENAIRES**

- La Société des Rhododendrons du Québec (SRQ)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161114002

---

**CE16 1089**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160335003

---

**CE16 1090**

Vu la résolution CA16 22 0231 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3<sup>e</sup> demande).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160725004

---

**CE16 1091**

Vu la résolution CA16 21016 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3<sup>e</sup> demande).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1163461014

---



**CE16 1092**

Vu la résolution CA16 170151 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot, réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (3<sup>e</sup> demande).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165153013

---

**CE16 1093**

Il est

RÉSOLU :

de désigner MM. Aref Salem, membre du comité exécutif et Raoul Cyr, directeur à la Direction Comptabilité et informations financières du Service des finances pour agir à titre d'observateurs de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accessum inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1161274001

---

**CE16 1094**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 4<sup>e</sup> partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1160679012

---

**CE16 1095**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 49 000 \$ provenant de la Société des musées du Québec pour le projet « Mémoires numérisées, mémoires en ligne »;
- 2 - d'approuver un projet de convention par laquelle la Société des musées québécois accorde un soutien financier de 49 000 \$ à la Ville de Montréal pour la réalisation dudit projet;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la culture à affecter ce montant à la réalisation dudit projet;
- 4 - d'autoriser la directrice du Service de la culture à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville de Montréal
- 5 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1163673002

---

**CE16 1096**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser à se pourvoir en appel du jugement de la Cour supérieure, rendu le 11 mai 2016, condamnant la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal à payer à Lois Lavallée la somme de 241 608 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle depuis le 16 décembre 2004.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163219007

---

**CE16 1097**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de mandater la Direction générale afin d'analyser l'opportunité de suspendre l'indexation automatique des retraités; et
- 2 - de demander aux comités de retraite des régimes visés par la suspension de l'indexation des retraités :

- la réalisation des évaluations actuarielles des régimes au 31 décembre 2015 dans les plus brefs délais; et
- de convoquer les retraités à une séance d'information, tel qu'il est prévu à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1160314002

---

**CE16 1098**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 291,73 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme à Lyon (France), du 16 au 19 juin 2016, afin de prendre part au lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1167321002

---

**CE16 1099**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160335001

---

**CE16 1100**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161322004

---

**CE16 1101**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1161322003

---

**CE16 1102**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1160390003

---

**CE16 1103**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Frédéric-Back » le grand parc constitué des lots 3 237 026 et 5 236 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1154521013

---

**CE16 1104**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Jacques-Parizeau » le parc public connu par l'appellation « parc de Vimy » constitué du lot 1 353 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue Robert et l'avenue de Vimy, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1154521012

---

**CE16 1105**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11<sup>e</sup> Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1164521011

---

**CE16 1106**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « square Thérèse-Cadorette » le square public constitué du lot 3 477 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et situé au centre de la rue Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1164521013

---

**CE16 1107**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Ethel-Stark » le parc constitué du lot 2 160 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1164521008

---

**CE16 1108**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « croissant Alice-Guy » la voie publique située sur le lot numéro 1 076 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, attenante à l'extrémité nord de l'avenue Wilfrid-Ouellette et de la 52<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 4<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1164521002

---

**CE16 1109**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la création de la Direction du bureau de projet et des services administratifs;
- 2 - d'autoriser la création du poste de directeur du bureau de projet et des services administratifs, ainsi que l'abolition du poste de responsable du bureau de projet;
- 3 - de procéder à la nomination en permanence de madame Sylvie Desjardins sur le nouveau poste de directeur du bureau de projet et des services administratifs dans la fourchette salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre;
- 4 - d'autoriser la modification des noms des directions du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1161574003

---

**CE16 1110**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les modifications à la structure de la Direction générale ainsi que la Direction générale adjointe - Qualité de vie;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'article 1 du règlement;
- 3 - de créer le Bureau du développement durable à la Direction générale adjointe - Qualité de vie en modifiant le nom de la division actuelle;
- 4 - de procéder à la nomination de Mme Danielle Lussier à titre de directrice du Bureau du développement durable;
- 5 - de transférer la responsabilité du Bureau de la résilience de la Direction générale à la Direction générale adjointe - Qualité de vie;
- 6 - de transférer la responsabilité du Bureau de l'amélioration des services à la clientèle de la Direction générale adjointe - Qualité de vie à la Direction générale et modifier le nom pour Bureau de l'expérience client.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1160384001

---

**CE16 1111**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer madame Michèle Galipeau à titre de vérificatrice générale à compter du 15 août 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de sept ans, selon les termes du contrat de travail joint au dossier décisionnel, et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1166992004

---

**CE16 1112**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161079003

---

**CE16 1113**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les états financiers 2015 de BIXI Montréal, en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164368003

---



**CE16 1114**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1161654004

---

**Levée de la séance à 12 h 25**

70.001

---

Les résolutions CE16 1028 à CE16 1114 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le jeudi 16 juin 2016 à 9 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

\_\_\_\_\_

**CE16 1115**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

\_\_\_\_\_

**CE16 1116**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 960 381,42 \$, taxes incluses, soit 99,3 % de la dépense totale, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Jarry et Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 052 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223801;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières dans la rue Jarry, pour la somme maximale de 132 685,37 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser la directrice du Service des Infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167231028

---

**CE16 1117**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution créant l'Ordre de Montréal à titre de plus haute distinction honorifique décernée par la Ville, en complément aux symboles municipaux que sont les armoiries, adoptées en 1833, et le drapeau, adopté en 1938.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160942003

---

**CE16 1118**

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser un virement budgétaire de 406 200 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers les services qui sont concernés, soit le Bureau des relations internationales, le Service des communications et le Service du développement économique, en soutien à la mise en place et au déploiement de l'Ordre de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160942002

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 9 h 37**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE16 1115 à CE16 1118 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 22 juin 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 1119**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 juin 2016, en y retirant l'article 30.01.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 1120**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1161053001

---

**CE16 1121**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, un don de 4000 livres en bonne condition qui couvrent une variété de thèmes comme les ressources humaines, la gestion administrative, la psychologie, la sociologie, la criminologie ainsi que des ouvrages biographiques d'hommes et de femmes contemporains;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce don;
- 3- d'autoriser le directeur adjoint de la Direction des services corporatifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer la dite convention pour le et nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1162748004

---

**CE16 1122**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Québec Linge co., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 279 429,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14853 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163438001

---

**CE16 1123**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Dufresne Hébert Comeau pour la fourniture de services professionnels d'avocats dans le cadre des dossiers de la mise aux normes des usines de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 244 896,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 16-15295;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1162463001

---

**CE16 1124**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels avec Simo Management inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 195 208,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1619;
- 2- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166850004

---

**CE16 1125**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 43 962 \$, à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, GREMM, pour les années 2016 et 2017, soit 21 981 \$, pour 2016 et 21 981 \$, pour 2017, pour l'adoption solidaire et symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166032001

---

**CE16 1126**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$ à Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC), pour l'année 2016, afin d'aider à l'obtention d'un camion réfrigéré et l'agrandissement d'une chambre froide lui permettant de recevoir des denrées non utilisées;
- 2 - d'autoriser le virement d'une somme de 12 500 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1165066004

---

**CE16 1127**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 75 000 \$ en capital, intérêts et frais en faveur de la Ville de Montréal dans le cadre du recours intenté contre Grillage Bolar inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166250002

---

**CE16 1128**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Construction Bau-Val inc. contre la Ville de Montréal, pour une somme de 112 810,59 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Cainnech Lussiaà-Berdou le chèque à l'ordre de Construction Bau-Val inc. pour ledit montant;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1166976002

---



**CE16 1129**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 307,07 \$, relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, du 25 au 29 juin 2016, à Paris (France), afin de participer à la Conférence internationale « Cities for air »;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1160090001

---

**CE16 1130**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les Règlements 447-1 et 448-2 modifiant respectivement le Règlement 447 du Plan d'urbanisme du Village de Senneville et le Règlement 448 concernant le zonage, adoptés le 25 avril 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166968001

---

**CE16 1131**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal (SCFP), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1163224004

---

**CE16 1132**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164396012

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 10 h 05**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE16 1119 à CE16 1132 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 29 juin 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 1133**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

**CE16 1134**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 21 640,12 \$, taxes incluses, pour compléter l'installation de la mise à jour du logiciel Prowatch, dans le cadre du contrat accordé à Site Intégration Plus inc. (CE15 0513), majorant ainsi le montant total du contrat de 213 575 \$ à 235 215,12 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166782001

---

**CE16 1135**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Communication J. Poissant enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 163 896,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15219 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164472014

---

**CE16 1136**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 271 908,32 \$, taxes incluses, pour la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Expertise Sports Design LG inc., Cosigma Structure inc. et Induktion groupe conseil inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166316013

---

**CE16 1137**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Itres Research Limited, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition de données aéroportées d'images hyperspectrales de haute résolution spatiale d'une couverture complète pour le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 267 851,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15055 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1161477001

---

**CE16 1138**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat de services professionnels accordé à Systematix technologies de l'information inc. (CE15 1277), pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, pour des services d'analyste programmeur en support à la Direction des infrastructures afin de développer un outil de gestion;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 entre la Ville et cette firme, stipulant les termes et conditions de cette prolongation de contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167231033

---

**CE16 1139**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'exposition de 3 costumes du spectacle OVO du Cirque du Soleil à l'occasion de l'Halloween à l'Insectarium, du 16 septembre au 31 octobre 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Cirque du Soleil inc., stipulant les termes et conditions relativement à la production de cet événement;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec le Cirque du Soleil;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166157002

---

**CE16 1140**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 76 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

Organisme	Nombre de projets en accessibilité universelle	Soutien financier
<b>AlterGo</b>	Quatre	<b>40 000 \$</b>
<b>Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain</b>	Trois	<b>26 000 \$</b>
<b>Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal</b>	Un	<b>10 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161643001

---

**CE16 1141**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les 28 projets d'infrastructures, dont 26 proposés par 13 arrondissements de la Ville de Montréal et deux par deux services centraux, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016 - 2018 », tels que décrits au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1165066007

---

**CE16 1142**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une subvention de 325 850 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2016;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 70 850 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1162912002

---

**CE16 1143**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'augmenter la dotation budgétaire 2016 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 600 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du service, dépenses d'agglomération, centre de responsabilité 105505.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160191003

---

**CE16 1144**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver une transaction prévoyant le règlement des griefs patronaux 2008-01, 2008-02, 2009-01, 2009-02, 2010-01, 2010-02, 2011-01, 2011-02 et 2012-01, le règlement hors cour de la requête introductive d'instance en Cour supérieure numéro 500-17-060415-109, le désistement du grief syndical 49-21-08 et l'engagement de l'Association des pompiers de Montréal relativement à la suspension disciplinaire du pompier Alain Fortin en lien avec l'événement survenu le ou vers le 5 juillet 2010;
- 2 - d'autoriser l'étude Dagenais Gagnier Biron à signer la transaction pour et nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1164184001

---

**CE16 1145**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de payer la somme de 141 871,68 \$ avec intérêt au taux légal et indemnité additionnelle depuis le 6 décembre 2011 pour un montant total de 180 112,73 \$ au 3 juin 2016, auquel s'ajoute 23,30 \$ d'intérêts quotidiens, le tout payable à l'ordre de Les Excavations Gilbert Théorêt inc., ainsi qu'une somme de 2 342,66 \$ payable à l'ordre de BCF en fidéicommiss en paiement de l'état des frais de justice;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Cainnech Lussiaà-Berdou, les chèques suivants à l'ordre de :
  - Les Excavations Gilbert Théorêt inc. la somme de 180 112,73 \$ majorée d'un intérêt quotidien de 23,30 \$ à partir du 3 juin 2016 ;
  - BCF en fidéicommiss la somme de 2 342,66 \$ en paiement des frais;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166976003

---

**CE16 1146**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner la décision du Service des affaires juridiques de réclamer à La compagnie de construction Edilbec inc., par le dépôt d'une demande reconventionnelle, le paiement de la somme de 435 805,56 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166976004

---

**CE16 1147**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 37 du Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel, relative à l'écocentre Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160793001

---

**CE16 1148**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création d'un poste permanent de chef de section - commissaire à l'enfance (emploi 221070) au Service de la diversité sociale et des sports et d'approuver l'embauche de M. Tommy Kulczyk pour une durée indéterminée, à compter du 5 septembre 2016;
- 2 - d'autoriser le virement budgétaire de 45 700 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire au montant de 142 600 \$ récurrent à compter de 2017;



4 - d'autoriser la Directrice générale adjointe - Qualité de vie à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1164354001

---

**CE16 1149**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de la Ville de Montréal, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1163224005

---

**Levée de la séance à 9 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE16 1133 à CE16 1149 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 juillet 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 1150**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 juillet 2016, en y retirant les articles 20.015 et 50.005.

Adopté à l'unanimité.

**CE16 1151**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2016 et l'hiver 2017, pour la somme maximale de 314 433,70 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) (CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164512001

---

**CE16 1152**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166135008

---

**CE16 1153**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur de 4 vg3 avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 882,34 \$, taxes incluses, conformément au documents de l'appel d'offres public 16-15318;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164956010

---

**CE16 1154**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Services des espaces verts, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 106 305, 89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15349 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166628003

---

**CE16 1155**

Vu la résolution CA16 20 0312 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 6 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 800 920,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le boulevard LaSalle, entre la 6<sup>e</sup> Avenue et la 8<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sintra (Région Montérégie/Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 719 288,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 427296.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166152029

---

**CE16 1156**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 225 983,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1618 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166850005

---

#### **CE16 1157**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour la somme maximale de 478 583,47 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) (CE10 1968), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1163720002

---

#### **CE16 1158**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants en lien avec la réfection de l'aréna Pierre « Pete » Morin : Les Constructions Rénaud Jean inc. c. Les Constructions Lavacon inc. et Ville de Montréal (500-17-080386-132), Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-081390-141), Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-080753-141) et Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-091663-156);
- 2 - d'autoriser à cette fin la réserve de la somme de 120 000 \$ plus taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1166684003

---

**CE16 1159**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel les Publications BLD inc., s'engage à fournir les services professionnels pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 57 119,58 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 441,33 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166157003

---

**CE16 1160**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif, Impact de Montréal F.C. pour la mise à disposition du terrain de soccer naturel du complexe sportif Claude-Robillard afin d'y tenir des matchs de l'équipe de deuxième division pour les saisons estivales 2016 et 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161543006

---

**CE16 1161**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$, pour l'année 2016, au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques;
- 2 - d'autoriser le virement d'une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1165917002

---

**CE16 1162**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier de 17 458,79 \$ à Camp de jour Dorval, pour l'année 2016, pour la réalisation du projet « Participation pour tous », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2016 - 2017) – Ville liée de Dorval;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1164910001

**CE16 1163**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$, aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

<b>Organisme</b>	<b>Projet et période</b>	<b>Montant</b>
<b>Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains</b>	Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal - 1 <sup>er</sup> juin 2016 au 30 avril 2017	50 000 \$
<b>J'apprends avec mon enfant</b>	Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles - 5 septembre 2016 au 30 juin 2017	20 000 \$
<b>Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec</b>	Les arts pour l'intégration - 2 septembre 2016 au 30 juin 2017	20 000 \$
<b>Ensemble pour le respect de la diversité</b>	Lutte à l'intimidation, vers une école ouverte - 6 septembre 2016 au 30 juin 2017	25 000 \$
<b>Concertation-Femme</b>	Si différentes, pourtant pareilles - 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017	50 000 \$
<b>1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais</b>	Femmes-relais - 1 <sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017	30 000 \$
<b>Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement</b>	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017	30 000 \$
<b>Carrefour des femmes de Saint-Léonard</b>	Femmes-relais de Saint-Léonard - 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017	50 000 \$
<b>Carrefour socioculturel du Centre Afrika</b>	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 31 juillet 2017	50 000 \$

- 2- d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164251003

---

#### **CE16 1164**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine*, dans le cadre de l'École d'été en agriculture urbaine, qui se tiendra du 15 au 19 août 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention de subvention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1161654005

---

#### **CE16 1165**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration proposée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal, dans le cadre de la Stratégie maritime du Gouvernement du Québec;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 25 733,33 \$ comme contribution de l'agglomération de Montréal à la mise en œuvre de cette entente;
- 3 - de désigner le directeur - Investissement et développement stratégique du Service du développement économique, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal;
- 4 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1160599001

---



**CE16 1166**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir l'immeuble sis aux 5215, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et 5722-5724, avenue Mountain Sights, composé de 29 logements locatifs abordables, pour une somme de 2,0 M \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167218001

---

**CE16 1167**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1165890002

---

**CE16 1168**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2016-2017 et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 22 995 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1164784009

---

**CE16 1169**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement d'un montant de 15 000 \$ pour la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1167044002

---

**CE16 1170**

Vu la résolution CA16 10 247 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 13 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1162577023

---

**CE16 1171**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 5<sup>e</sup> partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160679014

---

**CE16 1172**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1 300 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016, conditionnellement à la signature d'une entente relative à la réalisation et au financement des travaux de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater à l'automne 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 300 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160093002

---

**CE16 1173**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le revenu supplémentaire de 11 880,63 \$ provenant d'une commandite d'Hydro Québec et d'un remboursement de la Caisse de sécurité des artistes pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle de La Roulotte à l'été 2016;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160879002

---

**CE16 1174**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un soutien financier de 20 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'illumination du Jardin japonais durant l'événement « Jardins de lumière 2016 »;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant du soutien financier au Service de l'espace pour la vie;

- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1167229002

---

**CE16 1175**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 123 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour l'année 2016, afin de soutenir la campagne de communication de Mobilité Montréal, nécessitant un montant de 135 000 \$, taxes incluses, qui se tiendra en août et en septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1162618003

---

**CE16 1176**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 35 000 euros (+/- 50 000 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations gouvernementales et municipales;
- 2 - d'honorer la dernière facture de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) relativement au rapport Montréal : Métropole de talent;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1163907001

---

**CE16 1177**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 274 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la réglementation municipale en gestion animalière sur l'ensemble du territoire, nécessitant un montant de 300 000 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1167286003

---

**CE16 1178**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 660,10 \$ relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 11 au 12 juillet 2016, à Toronto, afin d'effectuer une visite du Centre de contact 311;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163905001

---

**CE16 1179**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 43<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164386003

---

**CE16 1180**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049), afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1166826003

---

**CE16 1181**

Vu la résolution CA16 27 0260 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 juin 2016;

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) »;
- 2 - de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163520006

---

**CE16 1182**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166316015

---

**CE16 1183**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1160390006

---

**CE16 1184**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160390007

---

**CE16 1185**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la nomination de M. Jean St-Onge au poste de directeur planification immobilière-assurance qualité et service à la clientèle dans la classe salariale FM11 (salaire minimal : 118 931 \$ - maximal normal : 148 666 \$ - maximum mérite : 178 401 \$), à compter du 8 août 2016 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;

2 - d'autoriser le Directeur général adjoint – Services institutionnels à signer pour et au nom de la ville, le contrat à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166991004

---

**CE16 1186**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur André Hamel à titre de Directeur des travaux publics au Service de la concertation des arrondissements dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1167022005

---

**CE16 1187**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver les nouvelles conditions de travail des officiers de direction du Service de police de la Ville de Montréal, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1166775003

---

**CE16 1188**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

1 - d'approuver la nomination de Mme Véronique Lussier à titre de directrice - partenaires d'affaires en communication dans la classe salariale FM 10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$) à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres;

2 - d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1164506003

---

**CE16 1189**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération ;

2 - de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164217002

---



**CE16 1190**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération les bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à acheminer les bilans de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1161887001

---

**CE16 1191**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1167210001

---

**CE16 1192**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport intitulé « Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal », à titre de réponse du comité exécutif à la recommandation no 12 de la Commission à l'issue de son étude de 2013 des bilans et plan d'action en accessibilité universelle.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1160640002

---

**Levée de la séance à 9 h 55**

70.001

---

Les résolutions CE16 1150 à CE16 1192 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004

2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.005  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1166958001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois (3) ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant approximatif de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois (3) ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:47

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166958001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour l'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc, au montant de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les 45 bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois (3) ans, soit du 22 mars 2016 au 21 mars 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal offrent aux Montréalais l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka.cc. Cette ressource de base, reconnue comme essentielle, permet l'accès notamment, à La Presse, au Journal de Montréal, au journal Le Devoir, aux journaux de quartiers et régionaux du Québec et du Canada.

Elle rend l'accès possible également à des dizaines de périodiques et revues québécoises, canadiennes et américaines telles que le magazine Protégez-vous, le journal Les Affaires, etc.

CEDROM-SNi est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique. Aussi, certains contenus francophones sont exclusifs à CEDROM-SNi, tels que La Presse, le journal Les Affaires, le magazine Protégez-vous.

L'entente précédente se terminait le 21 mars 2016, mais la connexion à la ressource a été prolongée pour toutes les bibliothèques abonnées afin de ne pas interrompre le service aux usagers.

Lors de l'entente précédente, le Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ), qui a été mis sur pied en 2003 par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et par les bibliothèques publiques québécoises, a eu pour mandat de négocier des licences collectives avec des fournisseurs de ressources électroniques, au meilleur coût et aux meilleures conditions possibles, pour les bibliothèques publiques québécoises.

À la suite d'une volonté commune de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), du Réseau BIBLIO du Québec et de BAnQ de se doter d'un organisme chapeautant le développement et l'accès aux ressources numériques en bibliothèques publiques, l'organisme sans but lucratif BIBLIOPRESTO.CA a été créé.

BIBLIOPRESTO.CA reprend désormais le dossier du Consortium d'acquisition de ressources électroniques du Québec (CAREQ), avec le même mandat.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE11 1021 - 6 juillet 2011 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique « Eureka.cc » pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2011 au 27 mars 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 89 154 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2011;

Résolution CE12 0815 - 6 juin 2012 : Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CEDROM-SNi, fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour les 43 bibliothèques publiques participantes, du 28 mars 2012 au 27 mars 2013, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 96 398,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 avril 2012;.

Résolution CM13 0445 - 27 mai 2013 : Autoriser le renouvellement du contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 343 516,08 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques de Montréal participantes, pour une période de trois ans, du 28 mars 2013 au 27 mars 2016.

## DESCRIPTION

Eureka.cc offre plus de 6 000 sources de presse validées, archivées sur une période de plus de 25 ans et mises à jour quotidiennement aux usagers des bibliothèques.

Ces sources de presse couvrent l'actualité canadienne et internationale à travers des journaux, magazines, transcriptions d'émissions télévisées et radiophoniques, publications spécialisées, réseaux sociaux, blogues, etc.

Le présent dossier vise à payer l'abonnement à la ressource numérique Eureka.cc.

## JUSTIFICATION

L'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc est réalisé dans le cadre d'un achat regroupé par l'entremise de BIBLIOPRESTO.CA, permettant ainsi des économies d'échelle importantes pour l'ensemble des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal. Cette ressource électronique est déjà utilisée par les usagers des bibliothèques participantes.

Les statistiques ci-dessous démontrent la popularité de cette ressource auprès des usagers des bibliothèques de Montréal.

<b>Eureka</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>variation 2014-2015</b>
Sessions	6 153	7 299	18,63%
Accès à un article	42 237	77 636	83,81%
Recherche	8 449	8 817	4,36%

Au cours de cette nouvelle entente, CEDROM-SNi s'engage auprès des bibliothèques à développer un plan de formation soutenu, ainsi qu'à rendre disponibles des outils promotionnels efficaces destinés à augmenter la visibilité et l'utilisation de la ressource Eureka.cc.

Les 19 arrondissements de Montréal ont accepté l'offre de service de la Direction des bibliothèques en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La tarification pour les années d'abonnement 2016-17, 2017-18 et 2018-19 a été établie selon les conditions suivantes :

- pour la période du 22 mars 2016 au 21 mars 2017 : 0 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent;
- pour la période du 22 mars 2017 au 21 mars 2018 : 1,4 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent;
- pour la période du 22 mars 2018 au 21 mars 2019 : 1,4 % d'augmentation de la valeur de l'abonnement précédent.

BAnQ subventionnera annuellement 15 % du coût total d'abonnement au service Eureka.cc.

CEDROM-SNi est le fournisseur exclusif de cette ressource numérique et que c'est l'organisme sans but lucratif BIBLIOPRESTO.CA qui a négocié l'entente, au meilleur coût et aux meilleures conditions possibles, pour les bibliothèques publiques québécoises. L'estimé des coûts effectué pour l'abonnement à cette ressource numérique est basé :

- sur l'historique de la dernière entente. Lors du dernier contrat couvrant les années 2013 à 2016, l'augmentation annuelle a été de 2 % / année.
- sur l'indice des prix à la consommation. L'Indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 2,0 % au cours de la période de 12 mois se terminant en janvier 2016, après avoir connu une hausse de 1,6 % en décembre 2015.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Montant du contrat - CEDROM-SNi	116 780,20 \$	118 415,12 \$	120 072,93 \$
Dernière estimation réalisée (augmentation de 2 % par année)	119 115,80 \$	121 498,12 \$	123 928,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-2 335,60 \$	-3 083 \$	-3 855,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-1,96 %	-2,54 %	-3,11 %

Accorder le contrat d'abonnement à la ressource électronique Eureka.cc au montant de 355 268,24 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques participantes des 19 arrondissements de Montréal, pour la période allant du 22 mars 2016 au 21 mars 2019. Ce montant inclut le 15 % pris en charge par BAnQ.

### Budget de fonctionnement

Le montant de la dépense au net est de 355 268,24 \$ et sera assumé à 100 % par la Ville centre.

Même si la portée de l'entente est de trois (3) ans, le Centre de services partagés, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, doit renouveler son abonnement sur une base annuelle.

Pour la facture de mars 2016 à mars 2017 au montant total de 116 780, 20 \$, la demande d'achat no 442359 a été créée afin de réserver les crédits. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre, par l'entremise des budgets du Centre de services partagés, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Avant taxes	101 570,08 \$	102 992,06 \$	104 433,94 \$	308 996,08 \$
TPS (5%)	5 078,50 \$	5 149,60 \$	5 221,70 \$	15 449,80 \$
TVQ (9.975%)	10 131,62 \$	10 273,46 \$	10 417,29 \$	30 822,36 \$
Taxes incluses	116 780,20 \$	118 415,12 \$	120 072,93 \$	355 268,24 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

L'abonnement à cette ressource électronique réduira, à moyen terme, le nombre de journaux en version papier et, du coup, aura un impact positif sur la préservation des ressources naturelles et diminuera également les émissions de gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cela permet l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Eureka.cc. Les bibliothèques de Montréal bénéficient d'économies d'échelle grâce à BIBLIOPRESTO.CA.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra COURT  
Chef de division - Centre de services partagés

**ENDOSSÉ PAR**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

Le : 2016-05-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2016-06-27

**Dossier # : 1167237003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Ltée. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 10 755 188.52 \$, taxes incluses (contrat de 7 170 125,68 \$ et incidences de 3 585 062.84 \$) . Appel d'offres public # 16-44001 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 170 125,68 \$, taxes et contingences incluses , conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-44001;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 10 755 188.52 \$, taxes incluses, comprenant les incidences (50%) au montant de 3 585 062.84 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-07-06 10:51

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167237003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) Ltée. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 10 755 188.52 \$, taxes incluses (contrat de 7 170 125,68 \$ et incidences de 3 585 062.84 \$) . Appel d'offres public # 16-44001 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de transport de la Ville**

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont, entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne, entre autres, les 1716 intersections situées sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal à cette époque. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en dix (10) ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur dix (10) ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur sept (7) ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

## **Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés, pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feux de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local (d'avant 2015) n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Au 1er janvier 2015, 552 des 1083 intersections visées dans le projet MAN2 étaient complétées, soit 51 % de ce programme.

Le contrat visé par le présent dossier est le premier d'une série de six qui seront octroyés en 2016.

L'appel d'offres a été lancé le 3 mars 2016 pour une période de 28 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 26 septembre 2016.

Trois addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Addenda 1, publié le 7 mars 2016 : Amendement - Report de date

Addenda 2, publié le 22 mars 2016 : Questions / Réponses et Amendement

Addenda 3, publié le 25 mars 2016 : Questions / Réponses et Amendement

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0157 - 26 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).

**CM15 0319 - 24 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

**CM14 1255 - 16 décembre 2014** - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal -

Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de six(6) mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six(6) mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans

les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

**CM12 0286 - 16 mars 2012** - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce contrat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes ainsi que d'autres projets d'ajouts ou de modifications de feux, tels que le remplacement des contrôleurs, l'ajout de systèmes de feux sonores, l'ajout de signaux et de détection pour les cyclistes, etc., à 40 intersections et mise en opération de 50 contrôleurs du réseau artériel et local de la Ville équipées de feux de circulation.

Les travaux électriques et civils aux feux de circulation consistent essentiellement :

- 1) à remplacer le mobilier existant;
- 2) à remplacer ou à relocaliser le contrôleur de feux;
- 3) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 4) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à :
  - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
  - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
  - leurs caractéristiques (têtes de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, boutons d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
  - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
  - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Les intersections touchées par ce présent contrat sont énumérées en pièce jointe.

La quantité, ainsi que la sélection des intersections à traiter peuvent changer en fonction de l'envergure des travaux et elles seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans de construction.

## JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée pour répondre aux exigences imposées par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes, entre autres, des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

### Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Pierre Brossard (1981) Ltée.	5 975 104,73 \$	1 195 020,95 \$	7 170 125,68 \$
Néolect Inc.	7 166 335,41 \$	1 433 267,08 \$	8 599 602,49 \$
Dernière estimation réalisée	5 275 022,53 \$	1 055 004,51 \$	6 330 027,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			7 884 864,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 429 476,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			19,94 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			840 098,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			13,27 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 429 476,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,94 %

En raison d'erreur de décimale aux quantités du fichier d'estimation et de la sommation des taxes, l'estimation initiale était de 5 212 558.53 \$. Suite à la correction du 13 juin 2016, la plus récente estimation se chiffre à 5 275 022.53 \$. (voir fichier *SP-2016-01 Estimation Mars 2016 corrigée 2016-06-13.pdf* en pièce jointes)

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 13,27 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Cet écart est dû essentiellement à la fourniture et à l'installation des puits d'accès ainsi qu'à l'enlèvement de base et de socle de béton. Comme ce sont de nouvelles activités, les coûts de réalisations ont été sous-estimés, représentant à eux seuls 5,5 % d'écart sur le montant total.

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

**Appel d'offres public** : # 16-44001

**Titre** : Travaux électriques et civils de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (40 intersections) – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement** : 3 mars 2016

**Date d'ouverture** : 30 mars 2016

#### **Soumissionnaires : (2)**

Sur un total de neuf (9) preneurs de cahier de charge, deux (2) firmes ont déposé une offre et une (1) a transmis une lettre de désistement, car le devis technique est trop spécialisé.

- Pierre Brossard (1981) Ltée.
- Néoelect Inc.

#### **Adjudicataire recommandé :**

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Pierre Brossard (1981) Ltée. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Pierre Brossard (1981) Ltée.

Montant de l'offre :

5 196 873,00 \$ + TPS (5 %) 259 843,65 \$ + TVQ (9,975 %) 518 388,08 \$ = 5 975 104,73 \$

5 975 104,73 \$ + contingences (20%) 1 195 020,95 \$ = 7 170 125,68 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Pierre Brossard (1981) Ltée. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 1er mai 2014 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 30 avril 2017. Le renouvellement de l'autorisation de l'AMF est sous la responsabilité de Pierre Brossard (1981) Ltée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée. est de 7 170 125,68 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Des incidences (50 %) de 3 585 062,84 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 7 170 125,68 \$ + 3 585 062,84 \$ = 10 755 188,52 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir : l'achat de matériaux (potences, fûts, montages, lanternes, etc.), les frais de transport interne, le service du laboratoire, le service de la géomatique, l'achat de mobilier d'éclairage, ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 40 intersections sont situées en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 16-019 Feux de circulation et équipement de gestion du trafic et le règlement d'emprunt parapluie 13-046 Achat feux de circulation, signalisation, lampadaires .

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec d'ici l'année 2017, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires :

- Comité exécutif pour mandat à la Commission : 3 août 2016

- Séance à la Commission: 10 août 2016
- Retour au Comité exécutif: 17 août 2016
- Conseil municipal : 22 août 2016
- Octroi de contrats : août 2016
- Réalisation des travaux : août 2016 à janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philly SOAN  
Ingenieur (e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-31

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-21



**Dossier # : 1165897005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses (contrat de 1 845 639,88 \$ et incidences de 461 409,97 \$) . Appel d'offres public # 16-44003 (6 soumissionnaires, dont 3 conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Néoelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 639,88 \$, taxes et contingences incluses , conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-44003;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses, comprenant les incidences (25%) au montant de 461 409,97 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-07-06 10:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165897005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses (contrat de 1 845 639,88 \$ et incidences de 461 409,97 \$) . Appel d'offres public # 16-44003 (6 soumissionnaires, dont 3 conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de transport de la Ville**

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont, entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal à cette époque. Il comprend les éléments décrits précédemment, de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en dix (10) ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur dix (10) ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur sept (7) ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

## **Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés, pour la plupart, de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel, ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local (d'avant 2015) n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Au 1er janvier 2015, 552 des 1083 intersections visées dans le projet MAN2 étaient complétées, soit 51 % de ce programme.

Le contrat visé par le présent dossier est le troisième d'une série de six qui seront octroyés en 2016.

L'appel d'offres a été lancé le 21 mars 2016 pour une période de 29 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 15 octobre 2016.

Trois addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Addenda 1, publié le 5 avril 2016 : Report de date

Addenda 2, publié le 14 avril 2016 : Amendements

Addenda 3, publié le 14 avril 2016 : Questions / Réponses

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0157 - 26 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).

**CM15 0319 - 24 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

**CM14 1255 - 16 décembre 2014** - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal -

Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de six mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les

arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

**CM12 0286 - 16 mars 2012** - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisations lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce contrat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes, ainsi que d'autres projets d'ajouts ou de modifications de feux, tels que le remplacement des contrôleurs, l'ajout de systèmes de feux sonores, l'ajout de signaux et de détection pour les cyclistes, etc., à 50 intersections du réseau artériel et local de la Ville équipées de feux de circulation.

Les travaux électriques et civils aux feux de circulation consistent essentiellement en :

- La fourniture et/ou l'installation de mobilier du système de feux de circulation;
- L'installation des têtes de feux, des montages, des visières longues, des boutons poussoirs et des plaques de signalisation;
- L'installation de contrôleurs fournis par la Ville;
- L'enlèvement et la réinstallation de contrôleurs;
- La fourniture de toute la quincaillerie pour les installations;
- La fourniture et l'installation des joints à compression ainsi que les capuchons de protection;
- La fourniture et/ou l'installation des caissons de service électrique en acier;
- La fourniture et/ou l'installation du décontacteur;
- La fourniture et/ou l'installation du coffret de branchement;
- La fourniture, l'installation et le raccordement du câblage et filerie pour réaliser les travaux, incluant la remontée dans les fûts;

- L'enlèvement et la récupération des équipements existants : contrôleur, fûts, montages, têtes de feux, câbles;
- Le maintien de feux de circulation en opération;
- La mise à la terre des installations électriques;
- Les essais et la mise en opération;
- L'enlèvement et la réinstallation des signalisations écrites temporaires;
- La livraison en bon état de tous les équipements récupérés, incluant les câbles existants enlevés et non réutilisés à l'arrondissement;
- La prise de photos dans les puits d'accès pour la surveillance.

Les intersections touchées par le présent contrat sont énumérées en pièce jointe.

La quantité, ainsi que la sélection des intersections à traiter peuvent changer en fonction de l'envergure des travaux et elles seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans de construction.

## JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici la fin de 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le Gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes, entre autres, des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

### Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Néolect Inc.	1 538 033,23 \$	307 606,65 \$	1 845 639,88 \$
Système Urbain Inc.	3 049 041,57 \$	609 808,31 \$	3 658 849,88 \$
Construction N.R.C. Inc.	3 060 145,86 \$	612 029,17 \$	3 672 175,03 \$
Installume Inc.	Non-conforme	Non-conforme	Non-conforme
Laurin Laurin (1991) Inc.	Non-conforme	Non-conforme	Non-conforme
Michel Guimond Entrepreneur Électricien Ltée.	Non-conforme	Non-conforme	Non-conforme
Dernière estimation réalisée	1 409 421,04 \$	281 884,21 \$	1 691 305,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 058 888,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			65,74 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 826 535,16 \$
	98,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	154 334,63 \$
	9,13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 813 210,01 \$
	98,24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 9,13 %.  
L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

**Appel d'offres public** : # 16-44003

**Titre** : Travaux électriques de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50 intersections) – Arrondissement : tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement** : 21 mars 2016

**Date d'ouverture** : 18 avril 2016

#### **Soumissionnaires : (6)**

Sur un total de neuf (9) preneurs de cahier de charge, six (6) firmes ont déposé une offre dont trois (3) ont été déclarées non-conformes.

- Néoelect Inc.
- Système Urbain Inc.
- Construction N.R.C. Inc.
- Installume Inc. *(non-conforme, pas de lettre de l'AMF)*
- Laurin Laurin (1991) Inc. *(non-conforme, mauvais formulaire de soumission)*
- Michel Guimond Entrepreneur Électricien Ltée. *(non-conforme, erreur sur le formulaire de déclaration de lien d'affaire)*

#### **Adjudicataire recommandé :**

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Néoelect Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Néoelect Inc.  
Montant de l'offre :

1 337 711,01 \$ + TPS (5 %) 66 885,55 \$ + TVQ (9,975 %) 133 436,67 \$ = 1 538 033,23 \$  
1 538 033,23 \$ + contingences (20 %) 307 606,65 \$ = 1 845 639,88 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Néolect Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 20 juin 2013 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 19 juin 2016. Le renouvellement de l'autorisation de l'AMF est sous la responsabilité de Néolect Inc. La demande de renouvellement a été faite trois (3) mois avant la date d'échéance de la validité de l'attestation, soit le 3 mars 2016 et a été annexée aux pièces jointes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc. est de 1 845 639,88 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Des incidences (25 %) de 461 409,97 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 1 845 639,88 \$ + 461 409,97 \$ = 2 307 049,85 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir: l'achat de matériaux (potences, fûts, montages, lanternes, etc.), les frais de transport interne, l'achat de mobilier d'éclairage, les frais à la CSEM pour la construction de base ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 50 intersections sont situées en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt parapluie 13-046 Achat feux de circulation , signalisation, lampadaires.

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux



nouvelles normes du Gouvernement du Québec d'ici à l'an 2017, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires :

- Comité exécutif pour mandat à la Commission : 3 août 2016
- Séance à la Commission: 10 août 2016
- Retour au Comité exécutif: 17 août 2016
- Conseil municipal : 22 août 2016
- Octroi de contrats : août 2016
- Réalisation des travaux : août 2016 à janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philly SOAN  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

Le : 2016-06-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-21

**Dossier # : 1165897006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses (contrat de 1 925 883,28 \$ et incidences de 481 470,82 \$) . Appel d'offres public # 16-44004 (6 soumissionnaires, dont 3 conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Néoelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 925 883,28 \$, taxes et contingences incluses , conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-44004;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses, comprenant les incidences (25%) au montant de 481 470,82 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-07-06 10:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165897006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal. Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses (contrat de 1 925 883,28 \$ et incidences de 481 470,82 \$) . Appel d'offres public # 16-44004 (6 soumissionnaires, dont 3 conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de transport de la Ville**

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal à cette époque. Il comprend les éléments décrits précédemment, de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en dix (10) ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur dix (10) ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur sept (7) ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

## **Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés, pour la plupart, de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feux de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local (d'avant 2015) n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Au 1er janvier 2015, 552 des 1083 intersections visées dans le projet MAN2 étaient complétées, soit 51 % de ce programme.

Le contrat visé par le présent dossier est le quatrième d'une série de six qui seront octroyés en 2016.

L'appel d'offres a été lancé le 21 mars 2016 pour une période de 29 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 15 octobre 2016.

Cinq addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Addenda 1, publié le 5 avril 2016 : Report de date

Addenda 2, publié le 14 avril 2016 : Amendements

Addenda 3, publié le 14 avril 2016 : Amendements

Addenda 4, publié le 14 avril 2016 : Questions / Réponses

Addenda 5, publié le 14 avril 2016 : Questions / Réponses

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0157 - 26 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).

**CM15 0319 - 24 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

**CM14 1255 - 16 décembre 2014** - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de six mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

**CM12 0286 - 16 mars 2012** - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisations lumineuses et aériennes à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce contrat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes, ainsi que d'autres projets d'ajout ou de modification de feux, tels que le remplacement des contrôleurs, l'ajout de systèmes de feux sonores, l'ajout de signaux et de détection pour les cyclistes, etc., à 50 intersections du réseau artériel et local de la Ville équipées de feux de circulation.

Les travaux électriques aux feux de circulation consistent essentiellement en :

- La fourniture et/ou l'installation de mobilier du système de feux de circulation;
- L'installation des têtes de feux, des montages, des visières longues, des boutons poussoirs et des plaques de signalisations;
- L'installation de contrôleurs fournis par la Ville;
- L'enlèvement et la réinstallation de contrôleurs;
- La fourniture de toute la quincaillerie pour les installations;
- La fourniture et l'installation des joints à compression ainsi que les capuchons de protection;
- La fourniture et/ou l'installation des caissons de service électrique en acier;

- La fourniture et/ou l'installation du décontacteur;
- La fourniture et/ou l'installation du coffret de branchement;
- La fourniture, l'installation et le raccordement du câblage et filerie pour réaliser les travaux incluant la remontée dans les fûts;
- L'enlèvement et la récupération des équipements existants : contrôleur, fûts, montages, têtes de feux, câbles;
- Le maintien de feux de circulation en opération;
- La mise à la terre des installations électriques;
- Les essais et la mise en opération;
- L'enlèvement et la réinstallation des signalisations écrites temporaires;
- La livraison en bon état de tous les équipements récupérés, incluant les câbles existants enlevés et non réutilisés à l'arrondissement;
- La prise de photos dans les puits d'accès pour la surveillance.

Les intersections touchées par le présent contrat sont énumérées en pièce jointe.

La quantité ainsi que la sélection des intersections à traiter peuvent changer en fonction de l'envergure des travaux et elles seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans de construction.

## JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici la fin de l'année 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le Gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes, entre autres, des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

### Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Néolect Inc.	1 604 902,73 \$	320 980,55 \$	1 925 883,28 \$
Système Urbain Inc.	3 186 785,07 \$	637 357,01 \$	3 824 142,08 \$
Construction N.R.C. Inc.	3 249 854,61 \$	649 970,92 \$	3 899 825,53 \$
Installume Inc.	Non-conforme	Non-conforme	Non-conforme
Laurin Laurin (1991) Inc.	Non-conforme	Non-conforme	Non-conforme
Michel Guimond Entrepreneur Électricien Ltée.	Non-conforme	Non-conforme	Non-conforme
Dernière estimation réalisée	1 409 421,04 \$	281 884,21 \$	1 691 305,25 \$



Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	3 216 616,96 \$ 67,02 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	1 973 942,26 \$ 102,50 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	234 578,03 \$ 13,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	1 898 258,81 \$ 98,57 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 13,87 %.

L'estimation avait, pour sa part, été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Cet écart est dû essentiellement aux travaux concernant le coffret de relais d'éclairage, au tirage de câbles dans un conduit, à l'installation ou l'enlèvement de la détection aérienne et au perçage de béton. Comme les soumissionnaires ont augmenté leurs prix, les coûts de réalisations de ces travaux ont été sous-estimés, représentant à eux seuls 4,21 % d'écart sur le montant total.

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

**Appel d'offres public** : # 16-44004

**Titre** : Travaux électriques de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50 intersections) – Arrondissement : tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement** : 21 mars 2016

**Date d'ouverture** : 18 avril 2016

**Soumissionnaires** : (6)

Sur un total de neuf (9) preneurs de cahier de charge, six (6) firmes ont déposé une offre dont trois (3) ont été déclarées non-conforme.

- Néoelect Inc.
- Système Urbain Inc.
- Construction N.R.C. Inc.
- Installume Inc. ( non-conforme , pas de lettre de l'AMF)
- Laurin Laurin (1991) Inc. (non-conforme, mauvais formulaire de soumission)
- Michel Guimond Entrepreneur Électricien Ltée. (non-conforme, erreur sur le formulaire de déclaration de lien d'affaire)

## **Adjudicataire recommandé :**

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Néoelect Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Néoelect Inc.

Montant de l'offre :

1 395 871,04 \$ + TPS (5 %) 69 793,55 \$ + TVQ (9,975 %) 139 238,14 \$ = 1 604 902,73 \$  
1 604 902,73 \$ + contingences (20 %) 320 980,55 \$ = 1 925 883,28 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Néoelect Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 20 juin 2013 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 19 juin 2016. Le renouvellement de l'autorisation de l'AMF est sous la responsabilité de Néoelect Inc. La demande de renouvellement a été faite trois (3) mois avant la date d'échéance de la validité de l'attestation, soit le 3 mars 2016 et a été annexée aux pièces jointes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Néoelect Inc. est de 1 925 883,28 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences (25 %) de 481 470,82 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 1 925 883,28 \$ + 481 470,82 \$ = 2 407 354,09 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir: l'achat de matériaux (potences, fûts, montages, lanternes, etc.), les frais de transport interne, l'achat de mobilier d'éclairage, les frais à la CSEM pour la construction de base, ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 50 intersections sont situées en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt parapluie 13-046 Achat feux de circulation , signalisation, lampadaires.

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres

favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec d'ici à l'an 2017, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires :

- Comité exécutif pour mandat à la Commission : 3 août 2016
- Séance à la Commission: 10 août 2016
- Retour au Comité exécutif: 17 août 2016
- Conseil municipal : 22 août 2016
- Octroi de contrats : août 2016
- Réalisation des travaux : août 2016 à janvier 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philly SOAN  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-06-01

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-21



**Dossier # : 1166135007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré pour une période de dix-sept (17) mois à l'entreprise d'économie sociale Petites-Mains, pour la fourniture de T-shirts à l'usage du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal. Montant total estimé : 175 416,44 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré pour une période de dix-sept (17) mois, pour la fourniture de T-shirts pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal;
2. d'accorder à l'entreprise d'économie sociale Petites-Mains, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément au cahier de charges et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-20 15:03

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166135007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré pour une période de dix-sept (17) mois à l'entreprise d'économie sociale Petites-Mains, pour la fourniture de T-shirts à l'usage du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal. Montant total estimé : 175 416,44 \$ (taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition de T-shirts pour les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

L'entente-cadre conclue avec l'entreprise d'économie sociale Petites-Mains, en vigueur depuis le 25 mars 2015, d'une valeur totale de 323 321,20 \$, taxes incluses, prendra fin le 24 mars 2018. En date du 27 mai 2016, l'entente-cadre a été consommée à environ 93 % ce qui représente un montant de 300 359,43 \$, taxes incluses.

Le présent dossier décisionnel a pour objet de recommander au comité exécutif d'accorder un contrat de gré à gré à l'entreprise Petites-Mains, organisme à but non lucratif, pour une période de dix-sept (17) mois, du 3 août 2016 au 2 janvier 2018.

Le Service de l'approvisionnement a effectué une analyse du marché et les prix soumis par Petites-Mains sont comparables au prix moyen du marché. De plus, la confection des produits est effectuée entièrement à Montréal.

Le recours à cet organisme souligne le support de la Ville de Montréal à l'insertion socio-professionnelle des femmes immigrantes en leur permettant d'intégrer le marché du travail et de participer activement au développement économique de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0514 25 mars 2015 – Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec Petites-Mains, pour la fourniture de chandails T-shirts pour le Service de sécurité

incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-14001 - (5 soum.). Le montant total de l'entente est de 323 321,20 \$, taxes incluses.

CE10 0400 30 mars 2010 – Conclure une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois avec Petites-Mains, pour la fourniture de chandails T-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 09-11137 - (3 soum.). Le montant total de l'entente est de 245 220,94 \$, taxes incluses.

CE06 2049 29 novembre 2006 – Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec Vêtements Trium Sport inc. pour la fourniture et la confection de chandails T-shirts pour pompiers - Appel d'offres public 06-10192 (9 soum.). Le montant total de l'entente est de 201 751,32 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Selon la convention collective des pompiers du SIM, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

L'entente-cadre permettra à la Ville d'assurer la disponibilité de vêtements pour les employés du SIM jusqu'à la fin de 2017.

La confection des chandails pour ce contrat est effectuée entièrement à Montréal.

L'adjudicataire du contrat est une entreprise d'économie sociale dont la mission est de venir en aide aux femmes les plus démunies, marginalisées, surtout immigrantes, dans le but de promouvoir leur intégration sur le marché du travail.

## **JUSTIFICATION**

Les contrats aux organismes à but non lucratif font exception à la Loi sur les cités et villes (LCV), permettant l'octroi de ces contrats de gré à gré (art. 573.3 paragraphe 2).

L'adjudicataire n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat. Ce fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant demandé est de :

**152 569,20 \$ + 7 628,46 \$ (TPS) + 15 218,78 \$ (TVQ) = 175 416,44 \$ (taxes incluses)**

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Les dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent le Service de sécurité incendie de Montréal, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvain LECOURS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain LECOURS, 19 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA

**ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET

Le : 2016-06-03



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louise CHARTRAND  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1082

**Approuvé le :** 2016-07-19



**Dossier # : 1160587001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 449832,22 \$ taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit: un contrat à Jean-Louis Blais pour un tracteur-chargeur (46192,36 \$ taxes incluses), un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour cinq tracteurs-chargeurs (305620,80 \$ taxes incluses), et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) pour trois rétrocaveuses (98019,06 \$, taxes incluses). Appel d'offres 12-12303.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 449832\$, taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, trois contrats pour la location d'un total de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit:

- un contrat à Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur au prix total approximatif de 46192\$, taxes incluses;
- un contrat à la firme Excavation P. Huot inc pour la location de cinq tracteurs-chargeurs au prix total approximatif de 305621\$, taxes incluses;
- un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) pour la location de 3 rétrocaveuses au prix total approximatif de 98019\$, taxes incluses;

conformément à l'appel d'offres 12-12303.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-12 15:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160587001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 449832,22 \$ taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit: un contrat à Jean-Louis Blais pour un tracteur-chargeur (46192,36 \$ taxes incluses), un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour cinq tracteurs-chargeurs (305620,80 \$ taxes incluses), et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation Enr.) pour trois rétrocaveuses (98019,06 \$, taxes incluses). Appel d'offres 12-12303.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements pour favoriser l'efficacité dans les opérations d'élimination de la neige. Ainsi, la ville centre, de par le Service de la concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 14 0324 - 2 octobre 2012 - Octroyer trois contrats pour la location, au total, de 8 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit: un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de 5 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de 2 tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires).

CA12 140327 - 2 octobre 2012 - Octroyer un contrat à la firme D.C. Excavation enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois rétrocaveuses, avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 293 125,89 \$ incluant les taxes. Appel d'offres

public 12-12303.

CA14 14 0452 - 3 décembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle approximative de 68 991,44 \$, taxes incluses, devant être assumée par l'arrondissement et une dépense additionnelle approximative de 364 630,57 \$, taxes incluses, à être assumée par le Service de la concertation des arrondissements, pour l'ajout de 3 939 heures supplémentaires dans le cadre des contrats octroyés par ce conseil en vertu des résolutions CA12 14 0324 et CA12 14 0327, relativement à la location de huit (8) tracteurs-chargeurs et de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 au site de disposition de la neige « Carrière Saint-Michel » Francon.

CM15 1088 - 21 septembre 2015 - Autoriser une dépense approximative de 455 420\$, taxes incluses, pour prolonger, du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, trois contrats pour la location de six tracteurs-chargeurs et de trois rétrocaveuses avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, soit: un contrat à Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur au prix total approximatif de 46 767\$, taxes incluses, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc pour la location de cinq tracteurs-chargeurs au prix total approximatif de 309 423\$, taxes incluses, et un contrat à 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) pour la location de 3 rétrocaveuses au prix total approximatif de 99 230\$, taxes incluses. Appel d'offres 12-12303.

## **DESCRIPTION**

Les compagnies Jean-Louis Blais, Excavation P Huot inc. et 9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.) détiennent des contrats de location de machinerie avec opérateur pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Carrière St-Michel depuis l'hiver 2012-2013 (appel d'offres 12-12303). Les contrats sont d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation d'une année chacune. Le Service de la concertation des arrondissements a prolongé ces contrats pour l'hiver 2015-2016 (1ère prolongation) et désire les prolonger pour l'hiver 2016-2017 (2e et dernière prolongation).

## **JUSTIFICATION**

Après vérification auprès de l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension qui a géré ces contrats depuis l'hiver 2012-2013, la performance des adjudicataires répond aux exigences de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat prévoit l'indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix du transport privé pour la province de Québec, établi par Statistiques Canada. La dépense de 449832\$ pour l'hiver prochain est une estimation puisque la donnée nécessaire au calcul du nouveau prix unitaire n'est pas encore disponible. De plus, le nombre d'heures d'utilisation de la machinerie varie d'un hiver à l'autre. La répartition des sommes sera approximativement de 30% pour l'année 2016 (novembre et décembre) et de 70% pour les mois de janvier à avril 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces appareils sont nécessaires pour l'exploitation de la carrière St-Michel pour répondre adéquatement dès la première tempête de neige de l'hiver 2016-2017.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel FRENETTE  
Ingénieur, chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-14

André HAMEL  
C/d - proprete\_ denoigement et concertation  
des arrond

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757  
**Approuvé le :** 2016-07-05



**Dossier # : 1160587003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 303218\$, taxes incluses, afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e Avenue, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, conformément à l'appel d'offres 12-12435.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 303218 \$ (taxes incluses) afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, conformément à l'appel d'offre public 12-12435.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-12 15:51

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160587003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 303218\$, taxes incluses, afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e Avenue, du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, conformément à l'appel d'offres 12-12435.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements pour favoriser l'efficacité dans les opérations d'élimination de la neige. Ainsi, la ville centre, de par le Service de la concertation des arrondissements, est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 19 0402 - 5 novembre 2012 - Octroyer un contrat à la compagnie Gaston Contant Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 avec option de renouvellement pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, au montant de 254 382,19 \$ incluant les taxes pour la première saison 2012-2013, le tout selon les documents de l'appel d'offres public numéro 12-12435;

CA13 19 0097 - 15 avril 2013 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 42 647,12 \$, payable à la compagnie Gaston Contant inc., pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour la saison 2012-2013, majorant ainsi le contrat de 254 382,19 \$ à 297 029,31 \$, taxes incluses;

CA14 19 0065 - 17 mars 2014 - D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 18 138,13 \$ payable à la compagnie Gaston Contant Inc. pour l'exploitation d'un dépôt à neige pour la saison 2013-2014;

CM15 1099 - 21 septembre 2015 - Autoriser une dépense approximative de 265 000 \$, taxes incluses, afin de prolonger le contrat avec la compagnie Gaston Contant inc. pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue du 1er novembre 2015 au 30 avril 2016, conformément à l'appel d'offres 12-12435.



## **DESCRIPTION**

La compagnie Gaston Contant inc. détient le contrat d'exploitation du lieu d'élimination de la neige 46e avenue depuis l'hiver 2012-2013 (appels d'offres 12-12435). Ce contrat, qui est d'une durée de trois ans, inclut aussi deux options de prolongation d'une année chacune. Le contrat a été prolongé pour l'hiver 2015-2016 et le Service de la concertation des arrondissements désire le prolonger pour l'hiver 2016-2017 (dernière prolongation possible).

## **JUSTIFICATION**

Le site est nécessaire pour l'élimination de la neige provenant d'une partie de Lachine. La Ville ne dispose pas des équipements et de la main-d'oeuvre requis pour l'entassement de neige. Le prix unitaire de l'entrepreneur actuel correspond au prix du marché pour un site de même taille. Finalement, après vérification auprès de l'arrondissement Lachine qui a géré le contrat avec la firme Gaston Contant inc. depuis l'hiver 2012-2013, la performance de l'adjudicataire répond aux exigences de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat prévoit l'indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation et du prix du carburant.

La dépense de près de 303218\$ pour l'hiver prochain est une estimation, étant donné que les données nécessaires au calcul du nouveau prix unitaire ne sont pas encore disponibles. De plus, le nombre de mètres cubes varie d'un hiver à l'autre. La répartition des sommes sera approximativement de 30% pour l'année 2016 (novembre et décembre) et de 70% pour les mois de janvier à avril 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat est nécessaire pour l'exploitation du site d'élimination de neige 46e avenue, afin de répondre adéquatement aux besoins d'élimination de neige dès la première tempête de neige de l'hiver 2016-2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel FRENETTE  
Ingenieur(e) - c/e

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-14

André HAMEL  
C/d - proprete\_ denoigement et concertation  
des arrond

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757

**Approuvé le :** 2016-07-06



**Dossier # : 1166710001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1er avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal recommande :

1. d'autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission N° 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 17:28

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166710001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1er avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la création des parcs-nature, les travaux d'entretien des sites et des infrastructures ainsi que le support aux activités sont délégués à l'entreprise privée. Les contrats de service d'entretien et d'opération sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements des parcs-nature par le public. L'entente actuelle conclue suite à l'appel d'offres 12-12218 avec Opsis Gestion d'infrastructures inc. viendra à échéance le 31 mars 2017 à la suite d'une première prolongation de contrat.

Afin de s'assurer de la propreté, du maintien de l'offre de services, de l'entretien et de la bonne condition des parcs-nature, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), aimerait exercer la deuxième option de prolongation de douze mois comme prévu à l'article numéro 8 « Prolongation de contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres du contrat 12-12218 préparé par le Service de l'approvisionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0480 – 20 décembre 2012 – Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois, pour les années 2013 à 2016, pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12218 (2 soumissions)

CE12 1062 – 27 juin 2012 – Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public pour la rétention de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une durée de 36 mois (2013-2016) et approuver la grille d'évaluation des soumissions. Appel d'offres public N° 12-12218.

CG15 0455 – 20 août 2015 – Autoriser la prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel), pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le sommaire a pour objectif d'autoriser la prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin.

Le contrat comprend tous les travaux d'entretien, de nettoyage et de réparations mineures des bâtiments, des équipements et des infrastructures des parcs-nature, ainsi que le support à la gestion de la faune et aux activités « grand public ». Ces travaux comprennent des éléments tels que la main-d'œuvre à taux horaire, les équipements et travaux à prix unitaire (véhicule de service, débroussailleuse, etc.), ainsi que le poste « matériaux, outils et sous-contrats », le tout étant nécessaire aux travaux d'entretien et d'opération des bâtiments, des structures, des équipements et du milieu naturel.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. Ce réseau de parcs-nature, divisé en trois secteurs administratifs (Est, Centre et Ouest), inclut neuf parcs-nature et totalise une superficie de 1 400 hectares dont 924 sont ouverts au public. Dans les parcs-nature, nous retrouvons 54 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisés, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais.

Six des neuf parcs-nature accueillent plus d'un million de visiteurs dans une année et offrent une programmation de 250 activités libres ou encadrées.

Le SGPVMR est satisfait des services offerts par l'entrepreneur. La prolongation de ce contrat permettra de continuer à offrir aux usagers des services de qualité et des installations sécuritaires dans les parcs-nature.

Les contrats antérieurs à 2012 étaient d'une durée variable d'un, deux ou trois ans accompagnés d'une clause d'indexation à l'indice des prix à la consommation. Le contrat en vigueur a une durée de trois ans ferme sans indexation avec une option de prolonger de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations. Nous considérons que l'objectif de la Ville d'obtenir de meilleurs prix via un contrat à durée ferme a été rencontré puisque le contrat n'a augmenté que de 6,7 % comparé aux précédents contrats qui avaient augmenté de 22 % et de 25 % lors des deux précédents contrats.

Cette augmentation de 6,7 % représente une moyenne de 2,2 % par année répartie sur les trois années du contrat. Dans l'éventualité où la deuxième prolongation de contrat est autorisée, cette moyenne deviendrait de 1,33 % par année pour une durée totale de cinq ans. Aux fins de comparaison, notons que ce taux est sous l'indice du prix à la consommation de la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 1<sup>e</sup> mai 2016 qui a été de 1,5 %.

D'autre part, le SGPVMR a effectué une étude pour vérifier si les prix obtenus lors de l'appel d'offres 12-12218 étaient toujours compétitifs. Un contrat similaire a été octroyé en 2015. Il s'agit de l'appel d'offres C-2015-03 – Entretien des parcs et espaces verts, octroyé par la Ville Mont-Royal. Comme notre contrat, les coûts rattachés à la main d'œuvre représentent la majorité du montant total de la soumission, soit de 85,1 % comparativement à 75,4 % pour le nôtre. La durée de ce contrat est d'un an avec deux (2) années d'option de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2016 et 2017.

Le tableau ci-dessous représente les différents postes et taux horaires de chaque contrat;

<b>Poste</b>	<b>Taux horaire Soumission CE-2015 -03</b>	<b>Taux horaire Soumission 12- 12218</b>	<b>Écart (%) Soum. 12- 12218 vs CE-015-03</b>
Homme de service	28,39 \$	24,50 \$	-13,7 %
Horticulteur	30,41 \$	26,00 \$	-14,5 %

Les taux horaires du contrat actuel sont toujours compétitifs par rapport au marché et mentionnons que les taux horaires du contrat d'entretien des parcs de la Ville Mont-Royal sont actualisés puisque les travaux de celui-ci débutaient le 30 mars 2015.

Considérant ces observations et le fait que les conditions demeurent inchangées, donc sans augmentation des coûts jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018, le SGPVMR recommande la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc.

Nous attachons en pièces jointes la lettre dans laquelle l'entrepreneur nous a fait part de son intention de prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat octroyé est de 1 946 180,68 \$ taxes incluses et de 1 777 122,36 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Le montant du contrat n'inclut pas de montant pour les contingences ni pour les incidences, car non applicable.

La dépense associée aux parcs-nature, de l'ordre de 95,37 %, est assumée entièrement par l'agglomération parce qu'elle concerne les parcs-nature qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et la dépense relative à la pépinière municipale, de l'ordre de 4,63 %, est assumée entièrement par le budget de la ville centre parce qu'elle concerne la pépinière municipale.

Ainsi, les montants totaux assumés par l'agglomération et la ville centre sont respectivement de 1 856 072,51 \$ taxes incluses (1 694 841,60 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale), et de 90 108,17 \$ taxes incluses ( 82 280,76 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale).

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au budget de fonctionnement 2017 et 2018 de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le détail des informations budgétaires et comptables, ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention de la Division des opérations budgétaires du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les contrats d'entretien et d'opération permettent, par l'accès aux citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat est essentiel à la sécurité des usagers et au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature alors que le contrat en vigueur prendra fin à la fin mars 2017. Le non-renouvellement du contrat obligerait le Service de l'approvisionnement en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à préparer de nouveaux appels d'offres pour le mois de septembre 2016 pour les trois (3) secteurs des parcs-nature et la pépinière municipale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 25 août 2016

Début du contrat: 1<sup>er</sup> avril 2017

Fin du contrat : 31 mars 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation juridique avec commentaire :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon CHARBONNEAU  
Conseiller\_analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Guyline PARR  
Chef de division

Le : 2016-06-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-06-29



**Dossier # : 1163438005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 700 221,42 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie Coforce inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 700 221,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:18

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163438005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 700 221,42 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat actuel pour les services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) vient à échéance le 31 août 2016. Le présent contrat permettra d'assurer la continuité de ces services pour une période de trois ans dans les quatorze bâtiments de la Station d'épuration des eaux usées. La surface totale à entretenir est évaluée à 14 600 mètres carrés.

Les travaux d'entretien ménager et de conciergerie ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine pour assurer la salubrité des édifices.

Un appel d'offres a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 25 mai 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juin 2016. La validité des soumissions est de 180 jours et le montant des contingences prévu au contrat est de 5%.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0705 du 4 septembre 2013 - Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour des services d'entretien et de conciergerie d'une durée de 36 mois à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 549 370.33\$ taxes incluses. - Appel d'offres public 040-27-AE - 6 soumissionnaires  
CE10 0948 du 23 juin 2010 - Accorder à la firme Services d'entretien d'immeubles Inter-Québec., plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le contrat pour les services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 490 518,22 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 040-24-AE ;

CE07 1101 du 4 avril 2007 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 2968-1913 Québec Inc. / Service d'Entretien Inter Québec, le contrat pour la fourniture d'un service

d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées pour une durée de 3 ans, au prix total approximatif de 486 065,44 \$.

CE04 1329 du 30 juin 2004 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Action hygiénique sanitaire inc., pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2004, le contrat pour le service d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 395 832 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres 040-21-AE.

## DESCRIPTION

Des services d'entretien ménager et de conciergerie sont requis pour l'ensemble des bâtiments de la Station et comprennent :

- la fourniture de tous les matériaux, l'approvisionnement, la main-d'oeuvre, le transport et la surveillance nécessaires pour rendre lesdits services dans les quatorze bâtiments de la Station d'épuration;
- les services de trois concierges de soir du lundi au vendredi de 15 h30 à 00h30;
- les services d'un concierge de jour la semaine ainsi que la fin de semaine,
- des travaux d'entretien ménagers mensuels, trimestriels, semestriels et annuels.

## JUSTIFICATION

Huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq d'entre elles ont présenté une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu.

La main-d'oeuvre pour réaliser ces services n'est pas disponible à la Station.

Le contrat actuel se termine le 31 août 2016 et l'octroi de ce contrat permettra d'assurer et de maintenir des services d'entretien et de conciergerie aux installations de la Station pour les trois prochaines années.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Coforce inc.	666 877,54 \$	33 343,88 \$	700 221,42 \$
Service d'entretien Vimont inc.	669 170.37 \$	33 458.53 \$	702 628.90 \$
Service d'entretien Carlos inc.	712 499.79 \$	35 627.35 \$	748 127.14 \$
Service d'entretien Globel (4182901 Canada inc.)	856 083.38 \$	42 804.17 \$	898 887.55 \$
P.R. Maintenance inc.	952 574.60 \$	47 628.73 \$	1 000 203.33 \$
Dernière estimation réalisée	668 176.71 \$	33 408.84 \$	701 585.55 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			810 013.67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			15.68 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	299 981.91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	42.84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 1 364.13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-.19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	2 407.48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	.34%

Puisque la compagnie Coforce inc. est un organisme à but non lucratif (OBNL) et qu'elle n'est pas assujettie aux taxes, contrairement aux autres soumissionnaires. Nous avons dans l'évaluation des soumissions reçues considéré le prix réel, en soustrayant la ristourne de TPS et de TVQ (50%) que la Ville recevrait dans le cadre de ce contrat. Tous les montants indiqués sur ce tableau sont donc au prix réel (dépense nette) pour la Ville, pour fin de comparaison. A cet effet, l'avis juridique émis pour le dossier 1135078019 mentionne que: "Afin de déterminer quelle soumission parmi celles reçues est la plus basse, la Ville doit se baser sur le montant total de la dépense afférente audit contrat. À cet égard, nous sommes d'avis que le prix réel d'un contrat doit tenir compte de toutes les taxes et ristournes, le cas échéant (dépense nette)."

La différence de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et le montant du dernier appel d'offres en 2013 (040-27-AE) s'explique par l'ajout d'environ 5 400 heures (125 000 \$) de plus sur trois ans pour améliorer la salubrité dans certains bâtiments qui ont fait l'objet de plaintes répétées de la part du personnel.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Coforce inc., pour la somme de sa soumission, soit 700 221,42 \$, toutes taxes incluses.

L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 10 mai 2016 et bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Coforce inc. possède une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public émis par l'AMF et valide jusqu'au 2 décembre 2018.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 700 221,42 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016-2017-2018 et 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 639 395,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (30 451,03 \$) et provinciale (30 374,90 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Entretien

**Objet de dépenses** : Entretien et réparation - Immeubles et terrains / Entretien ménager

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le manque d'entretien ménager dans les bâtiments de la Station affecterait la salubrité des lieux et la santé des travailleurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Emission du bon de commande 28 août 2016

Début du contrat: 1 septembre 2016

Fin du contrat: 31 août 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Sébastien BIGUET)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER

**ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT

Le : 2016-06-28

Responsable approvisionnement et magasins

Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2016-07-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-18



**Dossier # : 1160025008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2016-07-06 08:31

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160025008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43) pour une somme maximale de 164 204,55 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Notre-Dame Est, prévue à l'entente 83-89, vise à faire le déplacement hors rue et l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon de la rue Notre-Dame Est situé entre la 55e avenue et la rue Sainte-Maria-Goretti, qui a une longueur d'environ 1600 mètres et prévoit l'enlèvement de 74 poteaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1390 - 9 décembre 2015 - Adoption du budget de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent le réaménagement, le déplacement hors rue et l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. de la rue Notre-Dame Est entre la 55e avenue et la rue Sainte-Maria-Goretti.

**JUSTIFICATION**

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 164 204,55 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au poste budgétaire:

2101.0010000.100810.06303.66503.016637.0000.000000.053002.00000.0000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Projet qui débutera au cours de l'année 2016 et qui se complétera en 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles G - Ext GAUDET  
Directeur STI-Planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2016-06-29



**Dossier # : 1164956011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nortrax Québec Inc., pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus d'une capacité nominale minimale de 5,2 vg3 pour une somme maximale de 454 173,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15319) - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Nortrax Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une (1) chargeuse articulée sur pneus d'une capacité nominale de 5,2 vg3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 454 173,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15319);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 14:40

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164956011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nortrax Québec Inc., pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus d'une capacité nominale minimale de 5,2 vg3 pour une somme maximale de 454 173,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15319) - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Afin de respecter l'échéancier établi, plusieurs travaux d'aménagement doivent être réalisés, notamment le chargement de terre, le déplacement de blocs, la manutention de divers matériaux et équipements, le déneigement, etc. L'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus est devenue un élément incontournable afin de réaliser les travaux requis. À cet effet, un appel d'offres public a été publié dans le quotidien Le Devoir, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) pendant dix-huit (18) jours, soit du 11 mai 2016 au 30 mai 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les 90 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Deux addendas ont été émis afin de préciser certaines spécifications techniques, soit un premier le 16 mai 2016 et un second le 25 mai 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0193 - 26 mars 2015 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375e de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Fourniture d'une (1) chargeuse articulée sur pneus d'une capacité nominale minimale de 5.2 vg3 de marque John-Deere, modèle 744K-II, année 2016.

## JUSTIFICATION

L'acquisition de la chargeuse articulée sur pneus est essentielle afin de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement du parc du CESM. Plus particulièrement, cette chargeuse permettra de :

- Effectuer les travaux d'aménagement, le chargement de terre, le déplacement de blocs, le transport de tubages ou de ponceaux ainsi que la manutention de divers matériaux et équipements.
- Réaliser différents travaux reliés au compostage, la mise en place des andains et le déplacement du compost.
- Déneiger les voies d'accès pour les travaux d'aménagement du parc et pour la réception des sols.
- Servir d'équipement de relève ("back-up") lorsque le tracteur chargeur de 7 vg est en entretien.

Considérant que ce véhicule sera fortement utilisé, la location n'est pas privilégiée et il est recommandé de procéder à son achat. De plus, cette acquisition permettra de prendre la relève de l'appareil actuel (année 1999) qui est en fin de vie utile et dont les coûts d'entretien pour le maintenir en opération sont très élevés.

Nortrax Québec Inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de cet appel d'offres (16-15319).

Notre estimation est de 12 % plus élevée que le plus bas prix soumis de 454 173,54 \$. L'intérêt du marché pour cet appel d'offres a favorisé la Ville de Montréal.

Il ne s'agit pas d'un contrat de construction.

### Preneurs du cahier de charge (3) :

Hewitt Équipement Ltée  
Nortrax Québec Inc.  
Société en commandite Strongco

### Soumissionnaires (2) :

Nortrax Québec Inc.  
Société en commandite Strongco

### Non-dépôt de soumissions (1) :

Hewitt Équipement Ltée

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Contingence</b>	<b>Total</b>
Nortrax Québec Inc.	454 173,54 \$		454 173,54 \$
Société en commandite Strongco	496 692,00 \$		496 692,00 \$

Dernière estimation réalisée	517 387,50 \$	517 387,50 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		475 432,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		4,7 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		42 518,46\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		9,4 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		(63 213,96 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-12,2 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		42 518,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		9,4 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de l'adjudicataire recommandé, Nortrax Québec Inc., est le suivant : 1149150048.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue et sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le coût total maximal de ce contrat de 454 173,54 \$ taxes incluses (414 721 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 414 721 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-020 Parc Complexe Environnemental St-Michel (CG15 0193).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation de la chargeuse articulée sur pneus permettra, entre autres, d'effectuer certaines opérations reliées au compost du CESM. Comme ce compost servira à amender le sol des végétaux qui seront plantés au CESM, cette action s'inscrit dans le cadre de l'objectif municipal d'augmenter la canopée sur l'ensemble du territoire montréalais de 20 % à 25 %, d'ici 2025, par rapport à 2007.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'acquisition de cette chargeuse articulée sur pneus, certaines opérations ne pourront pas être réalisées dans les délais impartis. De plus, des coûts supplémentaires devraient être prévus afin de maintenir en opération un appareil en fin de vie utile.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers  
Éric BLAIN, Service de l'environnement

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 11 juillet 2016  
Éric BLAIN, 11 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christian TURGEON  
contrôleur(euse) de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

Le : 2016-07-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-07-15





**Dossier # : 1164956012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Bau-Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 1 694 457,52 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public (16-6862) - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 694 457,52 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Bau-Québec Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 658 240,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6862;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 14:40

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164956012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Bau-Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 1 694 457,52 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public (16-6862) - (6 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adjacent à l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de la fondation de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau Sud et le réaménagement de cinq entrées de même qu'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Notamment, trois chantiers sont présentement en cours au CESM, tant sur la couronne qu'au centre du site. Si les chantiers en cours du côté est n'ont pas d'incidence sur le présent mandat, les travaux du côté ouest, le long de l'avenue Papineau, doivent être considérés. Ainsi, la voie polyvalente de la couronne fait l'objet d'un réaménagement entre les entrées Lecocq et Charton. Le chantier a débuté en octobre 2015 et doit se terminer en décembre 2016. En parallèle, le terrain le long de Papineau, situé entre la rue Barnabé-Larocque et l'avenue Émile-Journault, est également en travaux depuis octobre 2015, avec une fin prévue en décembre 2016.

Le présent contrat concerne le réaménagement du sentier multifonctionnel du secteur Papineau Sud, entre les entrées Lecocq et Barnabé-Larocque. Les travaux permettront de bien desservir les installations le long de l'avenue Papineau (Taz et Stade de soccer), d'harmoniser l'interface entre le parc et l'avenue Papineau, également en réfection, et

d'assurer une meilleure connexion avec la nouvelle entrée Lecocq. Avec l'aménagement de tout le secteur Papineau, le Stade de soccer, le TAZ et l'avenue Papineau, c'est tout le secteur Papineau qui sera revalorisé.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 8 juin 2016 et s'est terminé 21 jours plus tard, soit le 29 juin 2016, afin de considérer la journée fériée du 24 juin. Les soumissions ont été ouvertes le 29 juin 2016, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Trois (3) addenda ont été produits. Ces addenda émis respectivement le 13 juin 2016, le 20 juin 2016 et le 22 juin 2016 visaient à préciser la nature des travaux électriques, l'abattage du nerprun et de frênes infestés par l'agrile, à apporter des corrections au cahier des charges et au bordereau des prix, le rappel de la fin de la période de réponses aux questions des soumissionnaires. Les trois addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 27 septembre 2016.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 16 0328 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une dépense totale de 3 512 512,29 \$ (contrat et incidences), taxes incluses. Appel d'offres public (15-6858) - ( 2 soumissionnaires).

CG 15 0627 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 910 658,30 \$ (contrat et incidences), taxes incluses. Appel d'offres public (15-6746).

CG 15 0561 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires).

CG15 0560 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

CE 15 0249 - 11 février 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

### **DESCRIPTION**

Les travaux de réaménagement de la voie polyvalente du Secteur Papineau Sud comprennent la préparation du site, l'abattage d'arbres morts, malades et dangereux, les travaux d'arboriculture et d'élagage de sécurité, l'enlèvement du nerprun et de la friche, la

réfection du sentier en poussière de pierre, l'installation d'une nouvelle clôture, le déplacement du mobilier, l'installation des bases et des conduites d'éclairage, l'exécution des travaux électriques, l'installation d'appareils d'éclairage pour le projet actuel ainsi que sur les bases existantes du chantier d'aménagement des entrées Lot-1. Le tout sera complété par de la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

Le présent chantier débutera dès l'octroi pour 90 jours de calendrier. Les travaux seront terminés en décembre 2016.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle de sols contaminés et de la proximité de plusieurs chantiers desquels les travaux seront réalisés simultanément.

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 19 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat. Parmi ceux-ci, 6 entrepreneurs généraux, conformes, ont déposé leur soumission.

Les preneurs du cahier des charges sont :

Entrepreneurs généraux :

- Aménagement Côté Jardin Inc.
- Aménagements Sud-Ouest
- Le Groupe Vespo
- Bau-Québec Ltée
- Construction Deric Inc.
- Construction NRC Inc.
- EBC Inc.
- Environnement Routier NRJ Inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les Entreprises de Construction Ventec Inc.
- Lanco Aménagement Inc.
- Terrassement Ahuntsic Inc.
- NMP Golf Construction Inc.
- Super Excavation Inc.
- Urbex construction Inc.
- Charex

Sous traitants et fournisseurs :

- Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
- Les entreprises Guy Beaulieu 2009 Inc.
- Neolect Inc.

## JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 16 entrepreneurs généraux preneurs du cahier des charges, 6 ont déposé une soumission conforme, soit 37,5 % des preneurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bau-Québec Ltée	1 507 491,26 \$	150 749,13 \$	1 658 240,39 \$
Construction et Pavage Jeskar Inc.	1 572 655,64 \$	157 265,56 \$	1 729 921,21 \$
Le Groupe Vespo	1 636 164,38 \$	163 616,44 \$	1 799 780,82 \$
Lanco Aménagement Inc.	1 675 398,45 \$	167 539,85 \$	1 842 938,30 \$
Terrassement Ahuntsic Inc.	1 737 605,68 \$	173 760,57 \$	1 911 366,25 \$
Les entreprises de Construction Ventec Inc.	2 240 862,75 \$	224 086,28 \$	2 464 949,03 \$

Dernière estimation réalisée à l'externe	1 934 466,79 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 901 199,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	14,65 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	806 708,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	48,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-276 226,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-14,28 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	71 680,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	4,32 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 14,28 % à l'estimation réalisée à l'externe. L'estimation a été effectuée par une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux à la demande du SGPVMR.

Les incidences représentent 2,0 % du contrat total, soit 36 217,13 \$, taxes incluses. Ce montant couvrira les frais de gestion, de laboratoire et de contrôle de qualité, voir le tableau en pièces jointes pour la répartition des incidences.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le numéro d'identifiant à l'AMF du plus bas soumissionnaire conforme est le suivant : 3000264785.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 1 694 457,52 \$ taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 547 265,57 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 5015020 RCG 15-020 Parc Complexe Environnemental St-Michel CG15 193.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

La dépense sera répartie approximativement comme suit:

2016 : 1 237 812,46 \$ (80%)

2017 : 309 453,11 \$ (20%)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

Le projet prévoit la plantation de plus de 50 arbres feuillus, de 3 500 arbustes et graminées,

et de l'ensemencement de mélanges de fleurs vivaces et de gazon. Ceci augmentera la canopée végétale qui recouvre le site. Une diversification des essences a été prévue afin de réduire les impacts lors d'infestation et de maladie. L'ensemble de ces interventions vise à améliorer la qualité de vie des utilisateurs.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La période des travaux entraînera des inconvénients d'accessibilité à la voie polyvalente du CESM, mais la mise en place d'une signalisation de contournement est prévue pour la durée du chantier de façon à minimiser les impacts sur les usagers.

Le processus d'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud devra être complété dans les meilleurs délais afin de bien mettre en place les conditions de réalisation du projet et ainsi pouvoir l'inscrire parmi les legs aux Montréalais pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus d'octroi pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications sera réalisée avant le début du chantier, comme convenu avec le Service des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et le Service de l'environnement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux d'aménagement de la voie polyvalente Secteur Papineau Sud:

Comité exécutif : 3 août 2016

Conseil municipal : 22 août 2016

Conseil d'agglomération : 25 août 2016

Octroi du contrat : 26 août 2016

Début des travaux: 29 août 2016

Fin des travaux : 16 décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux documents d'appel d'offres. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Le présent dossier respecte les encadrements et les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Éric BLAIN, Service de l'environnement

Lecture :

Éric BLAIN, 13 juillet 2016  
Robert GERVAIS, 13 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josianne L'HEREAULT  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-13

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-07-15



**Dossier # : 1163334011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Filtrum Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentations de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 7307-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:12

**Signataire :**

Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) comprend la mise en place d'un procédé de désinfection à l'ozone pouvant traiter un débit nominal d'eaux usées de 40 m3 par seconde par la mise en contact d'une dose de conception de 16,5 mg-O3/L d'ozone afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Une analyse exhaustive de plusieurs solutions d'échantillonnage a permis de conclure que la réalisation d'une unité pilote, soit l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC), serait la solution la plus avantageuse pour permettre un échantillonnage représentatif de l'effluent désinfecté. Ainsi l'USOC fait partie intégrante du projet global de désinfection à l'ozone et constitue un des nombreux éléments rattachés à la réalisation de ce projet et bénéficie du même programme de subvention.

Le présent contrat consiste à fournir et installer les systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'USOC.

L'USOC, localisée dans la salle du bâtiment existant de la désinfection, comprend entre autres des pompes d'échantillonnage de l'effluent, un ozoneur avec une alimentation d'oxygène liquide, un système d'injection d'ozone, douze colonnes de 12 pouces de diamètre par 16 pieds de hauteur, un destructeur d'ozone ainsi que divers instruments pour

mesurer la température, le débit, la pression, le pH, l'oxygène et l'ozone dissous.

Un appel d'offres public a été publié le 16 mars 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 9 mai 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours soit jusqu'au 9 septembre 2016. Le montant des contingences prévues est de 15 %. Trois (3) addenda ont été émis. Le premier addenda (20 avril 2016) apportait des précisions techniques au devis. Le deuxième addenda (27 avril 2016) concernait le report de date de l'ouverture et apportait des précisions techniques au devis. Le troisième addenda (3 mai 2016) répondait à des questions des preneurs de cahiers de charges.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 15 1797 – 7 octobre 2015 - Accorder un contrat à Nordmec Construction Inc. pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 128 668,06 \$, taxes incluses.

CE12 2074 – 19 décembre 2012 - Accorder à Imalog Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 914,23 \$.

CG11 0434 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec Inc. pour les travaux d'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 666 493,89 \$.

CE11 0984 - 29 juin 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CE10 1528 - 29 septembre 2010 - Accorder à Mécanicaction 2009 Inc. un contrat de 216 952,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de douze colonnes de l'unité de suivi d'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à Filtrum Inc. pour fournir et installer les systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'USOC dont :

- la conception, la fabrication, les essais en atelier, la livraison des équipements, l'installation, les essais sur le site et les vérifications préopérationnelles;
- la préparation des dessins et de la documentation ;
- l'assemblage et le montage de tous les équipements ;
- la fourniture relative aux systèmes de contrôle;
- la fourniture électrique et son installation
- la fourniture et l'installation de tous les accessoires requis pour obtenir un système complet et fonctionnel ;
- la fourniture de toutes les garanties générales et spécifiques des composants;
- la fourniture et le remplacement des pièces garanties.

## JUSTIFICATION

Pour compléter la réalisation de l'USOC, il est requis d'installer les équipements mécaniques, électriques et instrumentation ainsi que de faire les raccordements électromécaniques des équipements de l'USOC.

Huit entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre ont présenté une soumission. Aucun formulaire d'avis de désistement n'a été reçu pour cet appel d'offres.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Filtrum inc.</b>	<b>712 270,13 \$</b>	<b>106 840,52 \$</b>	<b>819 110,64 \$</b>
2. Gastier M.P. inc.	779 876,57 \$	116 981,49 \$	896 858,06 \$
3. Groupe Mécano inc.	867 656,54 \$	130 148,48 \$	997 805,02 \$
4. Nordmec Construction inc.	896 004,77 \$	134 400,72 \$	1 030 405,49 \$
Estimation interne	976 753,68 \$	146 513,06 \$	1 123 266,74 \$
Coût moyen des soumissions reçues			936 044,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,28%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			211 294,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,80%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(304 156,10 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-27,08%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			77 747,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,49%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 27,08 %.

Les écarts principaux entre la soumission de Filtrum Inc. et l'estimation interne de la Ville se situent au niveau des articles du bordereau relatifs aux travaux mécaniques (- 41,3 %) et les travaux électriques (- 31,4 %) et représentent un montant de 238 083 \$ avant taxes.

L'estimation interne de la Ville comprenait une estimation détaillée du matériel à fournir, le coût unitaire du matériel, les heures requises pour l'installation et les taux horaires en vigueur pour la main d'œuvre de construction. Toutefois, l'escompte des fournisseurs sur les matériaux à fournir et la possibilité d'assembler la tuyauterie en usine n'ont pas été considérés.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Filtrum Inc., pour la somme de sa soumission, soit 819 110,64 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste

des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Fitrum inc. 430 rue des Entrepreneurs, Québec (Québec) - no de licence 8231-3610-35. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 2 mai 2016 avec sa soumission.

Bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Filtrum. Inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu est de 819 110,64 \$ taxes incluses ou 747 957,19 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 635 763,62 \$ au programme Chantiers Canada - Volet Grands Projets. La portion non subventionnée de 112 193,57 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation fera en sorte qu'un programme risqué (trois sorties par jour en embarcation sur le fleuve de mai à octobre) et coûteux d'échantillonnage au puits de sortie des émissaires à l'île aux Vaches dans le fleuve Saint-Laurent de l'effluent de la Station sera requis pour démontrer l'atteinte des exigences de rejet et d'exploitation de la désinfection des eaux usées au MAMOT.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: août 2016;
- Fourniture et installation: septembre à décembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ÉTHIER  
Chef de projet - Désinfection

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-06

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2016-06-16

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-18



**Dossier # : 1163334013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$ taxes incluses - appel d'offres 3290-AE-15 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 3290-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:55

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$ taxes incluses - appel d'offres 3290-AE-15 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville a octroyé un contrat de services professionnels à Axor Experts-Conseils inc. (ci-après « Axor ») pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un système d'extraction et de traitement des odeurs sur la 75e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle (ci-après « UTO ») en mai 2009, ainsi qu'un contrat de construction à Sept Frères Construction inc. (ci-après « Sept Frères ») en février 2011.

Le 25 juillet 2012, alors que l'exécution des travaux était très avancée, le système de ventilation de procédé a subi une défaillance majeure qui a notamment causé l'implosion des conduits et caissons des unités UV. L'ensemble de l'ouvrage est alors devenu inexploitable et l'est demeuré depuis.

Une expertise a été réalisée par la firme d'experts Beaulier inc. à la demande de la Ville, laquelle a permis de conclure que l'implosion résultait d'une mauvaise conception, d'une fabrication déficiente et d'une installation inadéquate.

Compte tenu que Axor Experts-Conseils inc., Sept Frères Construction inc. et sa caution La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord refusent d'exécuter les travaux correctifs requis et d'indemniser la Ville, celle-ci n'a d'autre choix que de demander réparation devant les tribunaux. Une poursuite a donc été intentée par le service du Contentieux de la Ville de Montréal (1156976001).



Une nouvelle conception et de nouveaux plans et devis des équipements de traitement ont dû être réalisés pour assurer l'efficacité opérationnelle de l'UTO et réparer tous les vices constatés, dont notamment les déficiences non corrigées par l'entrepreneur général et les équipements de capacité insuffisante.

Un appel d'offres a été lancé à cet effet le 24 mars 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences est de 20 % dû à la nature des travaux. Cinq addenda ont été émis:

- addenda no 1 - 29 avril 2016: Questions/Réponses et modifications aux documents d'appel d'offres;
- addenda no 2 - 3 mai 2016: Modifications aux documents d'appel d'offres;
- addenda no 3 - 4 mai 2016: Questions/Réponses;
- addenda no 4 - 6 mai 2016: Report de date d'ouverture;
- addenda no 5- 17 mai 2016: Questions/Réponses et modifications aux documents d'appel d'offres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- **Bon de commande DEU 21306 - 22 avril 2016** - Octroyer à Macogep un mandat d'estimation pour l'appel d'offres 3290-AE-15 au montant de 20 833,47 \$, taxes incluses;

- **Bon de commande DEU 19146-0 - 30 novembre 2015** - Octroyer un contrat à CGA Architectes inc. au montant de 21 937,23 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'architecture pour l'UTO 75<sup>e</sup> avenue;

- **Bon de commande 1039459 - 1er mai 2015** - Embauche de Beaulier inc. comme expert au dossier pour la somme de 64 650 \$, taxes incluses;

- **CE15 1335 - 29 juillet 2015** - Autoriser la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à intenter des procédures judiciaires afin d'obtenir le remboursement des coûts reliés aux travaux requis pour corriger les dommages causés lors d'une défaillance survenue en cours d'exécution des travaux de construction ainsi que l'ensemble des vices constatés dans le cadre du projet de construction d'un système de traitement des odeurs (UTO) sur la 75<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle;

- **CG11 0158 - 19 mai 2011** - Autoriser une dépense additionnelle de 92 587,79 \$ taxes incluses, pour les services professionnels relatifs aux travaux de construction d'un système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO 75<sup>e</sup> Avenue) situé sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat octroyé à la firme Axor Experts-Conseils inc. (CE09 0811) majorant ainsi le montant total du contrat de 465 889,36 \$ à 558 477,15 \$, taxes incluses;

- **CG11 0048 - 24 février 2011** - Octroyer un contrat de 5 057 091,22 \$ à Sept Frères Construction inc. et autoriser une dépense totale de 5 257 091,22\$ pour la construction d'un système de traitement des odeurs (UTO) sur la 75<sup>e</sup> avenue dans l'arrondissement de LaSalle (9 soumissions - appel d'offres public 3271-AE);

- **DG103334011 22 octobre 2010** - Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels CE09 0582, (modifiée) afin de permettre la rétention de services professionnels de la firme Macogep pour une estimation des coûts du contrat 3271-AE suite à l'ouverture des soumissions pour la somme de 17 540,77 \$, taxes incluses;

- **CE10 0736 - 19 mai 2010** - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs dans l'arrondissement de LaSalle;

- **CE09 0811 - 20 mai 2009** - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Axor Experts-conseils inc. d'une somme de 465 889,36 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs de la 75<sup>e</sup> Avenue de l'arrondissement de LaSalle (2 soumissions reçues).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de mécanique de procédé comprennent :

- démolition et démantèlement de tous les conduits de procédé, des 3 ventilateurs de procédés, des 3 épurateurs (incluant les média de traitement), des 3 stations de mesure de débits et des 6 volets;
- démolition du revêtement de la cheminée d'évacuation de l'air traité;
- fourniture et installation de 3 épurateurs et leur média de traitement;
- fourniture et installation de 3 ventilateurs de procédé;
- fourniture et installation de 3 stations de mesure;
- fourniture et installation de 3 volets modulants;
- fourniture et installation de 3 silencieux;
- fourniture et installation de 3 clapets anti-retour;
- fourniture et installation de 2 caissons de lampes UVV et UVC en acier inoxydable;
- fourniture et installation de conduits en PEHD pour transport de l'air vicié;
- essais, balancement et mise en service des équipements.

Les travaux d'architecture comprennent :

- reconstruction du parement et du couronnement de la cheminée;
- réfection d'une partie du toit vert;
- réfection d'une partie d'un muret (solin de cuivre).

Les travaux en instrumentation et contrôle comprennent :

- le débranchement, le démontage et l'entreposage des divers instruments en marge de la démolition et du démantèlement en mécanique de procédés;
- la réinstallation de divers instruments et leur mise en service;
- la fourniture et l'installation des divers instruments en contrôle de procédés pour satisfaire aux lois et règlements;
- la révision du programme informatique d'exploitation et démarrage.

Les travaux en électricité dans ce contrat sont principalement :

- démantèlement et réinstallation du système d'alimentation électrique et des relais de surcharges et reprogrammation de démarreurs en lien avec le remplacement des 3 ventilateurs de procédé;
- démantèlement et réinstallation des lampes UVV et nouvelles lampes UVC en lien avec la démolition et démantèlement en mécanique de procédés;
- déplacement de luminaires, remplacement de quincaillerie et relocalisation de chemins de câbles;
- remplacement de divers câbles d'instrumentation;

- remplacement d'un variateur de vitesse de capacité insuffisante;
- essais, mise en service et formation.

Les travaux en mécanique du bâtiment dans ce contrat sont principalement :

- modifications diverses au système de chauffage (plomberie) par géothermie;
- mise en service, essais, réglage et équilibrage de réseau;
- divers travaux en plomberie;
- travaux divers de ventilation;
- fourniture et installation des caissons de lampes UVV dans la chambre d'air irradié;
- essais et mise en service des équipements;
- identification, mise à jour des manuels d'entretien et fourniture des dessins tel que construits.

## JUSTIFICATION

Des dizaines de milliers de personnes fréquentent annuellement le parc linéaire alors que le collecteur LaSalle longeant celui-ci laisse échapper des émanations de gaz malodorants affectant les utilisateurs depuis plus de 15 ans. De plus, les vents dominants transportent les gaz malodorants vers les secteurs avoisinants habités. Ainsi certains résidents affirment ne plus être en mesure de profiter de leur cour arrière à cause des odeurs qui sont plus intenses en été.

La construction de l'UTO 75<sup>e</sup> avenue a été annoncée aux citoyens dès 2008. La perte de l'ouvrage en juillet 2012 a eu comme conséquence le prolongement des nuisances olfactives.

Des éléments essentiels du procédé de traitement ont implosé le 25 juillet 2012, les rendant inopérables. Tous les conduits devront être reconstruits, les ventilateurs de procédé devront être remplacés, de même que les trois épurateurs au charbon (le cœur du procédé de traitement). En résumé, la salle de procédés au complet doit être démantelée. Les services d'alimentation électrique et le système d'instrumentation et de contrôle permettant l'opération automatisée du procédé doivent aussi être remplacés. Plusieurs systèmes auxiliaires seront remplacés pour permettre l'intégration des nouveaux équipements.

Divers autres équipements étaient inopérants ou défectueux notamment en mécanique de bâtiment et en électricité. Des modifications allant jusqu'au remplacement de ceux-ci sont incluses dans le projet actuel.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu. Sur les treize preneurs de documents, cinq étaient des sous-traitants.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Lambert Somec inc.</b>	<b>2 063 801.25 \$</b>	<b>412 760.25 \$</b>	<b>2 476 561.50 \$</b>
2. Filtrum inc.	2 268 226.80 \$	453 645.36 \$	2 721 872.16 \$
3. Socomec Industriel inc.	2 490 035.42 \$	498 007.08 \$	2 988 042.50 \$
Estimation externe des professionnels	2 175 687.64 \$	435 137.53 \$	2 610 825.17 \$
Coût moyen des soumissions reçues			2 728 825.39 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		10.19%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		511 481.00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		20.65%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)		(134 263.67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)		-5.14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		245 310.66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		9.91%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation externe de la firme Macogep est favorable de 5,14 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lambert Somec inc., pour la somme de sa soumission, soit 2 476 561,50 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Lambert Somec inc. 1505 rue des Tanneurs, Québec (Québec) - no de licence 8005-4547-07 . De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 22 mars 2016 avec sa soumission.

Bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Lambert Somec Inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle est de 2 476 561,50 \$ taxes incluses ou 2 261 430,75 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources. Améliorer la qualité de vie des résidents et des personnes fréquentant le parc et la piste cyclable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En juin 2016, débutait la construction de la Place du 375<sup>e</sup> dans le parc adjacent au bâtiment abritant les équipements de traitement des odeurs. Ce parc est traversé par le collecteur Lasalle, source des émanations problématiques. Ce parc réaménagé attirera plus de citoyens dès le printemps 2017. Ceux-ci seront en contact avec les émanations d'air vicié et malodorantes si le présent contrat n'est pas accordé.

Puisque les parties impliquées dans les manquements à l'origine de l'implosion survenue le 25 juillet 2012 ont refusé de prendre en charge la réalisation des travaux correctifs requis, il a été décidé de procéder à la remise en état de l'ouvrage dont la mise en service est prévue pour l'été 2017, et ce, sans attendre l'issue des procédures judiciaires qui pourraient durer encore plusieurs années.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera préparé par l'arrondissement LaSalle en accord avec le service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début des travaux: septembre 2016
- fin des travaux: juin 2017
- mise en service: juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc MORIN, LaSalle

Lecture :

Marc MORIN, 20 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER

**ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT

Le : 2016-06-20

Ingénieur

Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2016-07-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-21



**Dossier # : 1160660006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe VIG inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau du restaurant au Musée Pointe-à- Callière (2452) - Dépense totale de 150 363,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5837 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 150 363,30 \$, taxes incluses, pour effectuer les travaux de mise à niveau du restaurant au Musée Pointe-à-Callière (2452), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Groupe VIG inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 363,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5837;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160660006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe VIG inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau du restaurant au Musée Pointe-à-Callière (2452) - Dépense totale de 150 363,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5837 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal a été inauguré en 1992. Le concept du restaurant du musée avait été prévu de type cafétéria. Le musée a rapidement déterminé que ce modèle n'était pas adapté pour sa clientèle et a transformé l'aire de service en restaurant avec service aux tables, ce qui a eu un impact positif sur la fréquentation. Cette transformation était superficielle et de nombreux problèmes fonctionnels sont apparus au fil des années: manque de rangement, manque de réchaud à soupe, pas d'aire de service pour boissons, le seul lavabo difficilement accessible, etc.

La firme Les Services Intégrés Lemay et Associés, en collaboration avec les ingénieurs et consultants en services alimentaires de Bouthillette Parizeau, a été mandatée pour revoir le concept de l'aire de service et préparer les plans et devis.

L'appel d'offres public 5837, publié dans le Devoir le 13 mai 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 23 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Un addenda a été émis le 27 mai 2016 dans le but de préciser le calendrier des travaux.

Le délai de validité de soumission est de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0964 - 17 août 2015 Accorder un contrat à la firme Les Services Intégrés Lemay et Associés pour des services professionnels sur plusieurs projets (contrat valise).  
 CE16 0321 - Accorder un contrat à la firme Construction Sojo inc. pour la rmise à niveau des transports verticaux du Musée.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Groupe VIG inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau du restaurant au Musée Pointe-à-Callière (2452). Ces travaux incluent des interventions sur l'éclairage, la ventilation et l'électricité en plus de la modification de certaines cloisons et du mobilier dans l'aire de service du restaurant.



Ce contrat inclut tous les travaux requis par ce projet.

Un budget pour travaux contingents de 10 % a été prévu dans la soumission.

## JUSTIFICATION

Six (6) entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Quatre soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 6 juin 2016 à l'hôtel de ville de Montréal.

Les six preneurs de cahier des charges ont été :

1. Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
2. Construction Sojo inc.
3. Entreprises Ricbo inc.
4. Groupe DCR
5. Groupe VIG inc.
6. Trempro Construction inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

1. Groupe VIG inc.
2. Groupe DCR
3. Construction Sojo inc.
4. Entreprises Ricbo inc.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes par ailleurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe VIG Inc.	127 603,00 \$	12 760,30 \$	140 363,30 \$
Groupe DCR	154 873,34 \$	15 487,33 \$	170 360,67 \$
Construction Sojo Inc.	165 564,00 \$	16 556,40 \$	182 120,40 \$
Entreprises Ricbo Inc.	168 185,43 \$	16 818,54 \$	185 003,97 \$
Estimation finale des professionnels	121 783,57 \$	12 178,36 \$	133 961,93 \$
Coût moyen des soumissions (\$)			169 462,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			44 640,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			31,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			6 401,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			4,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			29 997,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			21,4%

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par Groupe VIG inc. avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de 4,8 %. Cet écart, inférieur à 10 %, laisse croire que cette soumission est juste. Toutefois, l'écart entre le Groupe VIG inc. et la deuxième plus basse soumission, qui est plus près des autres soumissions, est de 21,4 %.

Le Groupe VIG inc. se dit confiant de son prix, ayant récemment réalisé des projets similaires plus complexes en moins de temps. La différence de prix avec les autres soumissionnaires pourrait s'expliquer par la spécialisation de l'entreprise dans le domaine de la restauration.

L'analyse des soumissions par Les Services Intégrés Lemay et Associés montre que Groupe VIG inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation présentée en pièce jointe).

La firme Groupe VIG inc. n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. Groupe VIG inc. possède une attestation de l'AMF mais n'avait pas à en obtenir dans le cadre de ce contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 150 363,30 \$. Après la ristourne de taxes, le montant total net à emprunter est de 137 301,73 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2016.

Le budget pour travaux contingents est de 12 760,30 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux.

Le budget d'incidences est de 10 000,00 \$, taxes incluses, soit 7,1 % de la valeur du contrat. Ce montant servira à l'achat de nouveaux luminaires dans la salle à manger du restaurant. Les luminaires actuels datent de l'ouverture du musée et les pièces sont difficiles à trouver en cas de bris. Ces appareils d'éclairage seront installés par les électriciens du musée.

Un montant maximal de 150 363,30 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt corporatif 15-082 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux de mise à niveau de l'aire de service du restaurant exigeront la fermeture de ce dernier. De façon à minimiser les impacts sur les opérations du musée et du concessionnaire, il est prévu au contrat que l'entrepreneur doit exécuter les travaux en même temps que la fermeture pour mise à niveau de l'ascenseur principal du musée (CE16 0321). Le musée a choisi novembre 2016 pour la réalisation des travaux, car c'est le mois où les impacts seront les moins importants.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Musée Pointe-à-Callière prend la responsabilité des communications envers le public et ses partenaires pour les informer des inconvénients qu'occasionnera la fermeture simultanée de l'ascenseur et du restaurant et pour gérer la circulation des personnes lors de travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de commander les matériaux : août 2016  
Travaux sur place : novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture

Lecture :

Sophie CHARLEBOIS, 14 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François - Ext DUMONT-ROUSSIN  
Chargé de projet externe

#### **ENDOSSÉ PAR**

André CAZELAIS  
Chef de division

Le : 2016-06-23

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services administratifs  
(en remplacement de Marie-Claude Lavoie, Directrice pour la période du 4 au 25 juillet 2016)

**Approuvé le :** 2016-07-22



**Dossier # : 1165884002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240 ) majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240), majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:09

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165884002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation accessoires au projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CM15 1240 ) majorant ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison du réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, la Ville a planifié une nouvelle cour de services pour l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy.

Le projet a été divisé en quatre (4) lots de construction :

**Lot 1:** Réaménagement temporaire de la cour de la Commune (CM13 0537) - **Complété** - Solde de 123 421,38 \$;

**Lot 2:** Déconstruction sélective du bâtiment situé au 1455 rue Bercy (CE13 1685) - **Complété;**

**Lot 3:** Construction d'une nouvelle cour de services au 1455 rue Bercy (CM15 1240) - **Travaux en cours;**

**Lot 4:** Réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043 au 1455 rue Bercy (CM15 0811) - **Complété** - Solde de 324 245,66 \$;

Globalement, 42 M \$ de coût de projet avait été prévu (taxes incluses) incluant l'acquisition du terrain. La dépense globale du projet à ce jour s'élève à 40 M \$ (taxes incluses). Pour les trois (3) lots complétés, il reste un solde inutilisé de 447 667,04 \$ pour les travaux des 3 lots complétés.

La construction de la nouvelle cour (lot 3) a commencé en décembre 2015. En complément de la construction, des travaux de réhabilitation environnementale sont requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et un plan de réhabilitation a été approuvé à cet effet par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Pour assister la Ville en matière environnementale, les services de la firme *Les consultants SM inc.* ont été retenus pour effectuer la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale ainsi que la gestion de matériaux excavés.

Lors de l'excavation pour les fondations du futur bâtiment, une directive de changement a dû être émise pour la gestion d'une quantité plus importante de matériaux disposés hors site. Cette directive fait état de travaux d'excavation supplémentaires en conditions d'amiante qui totalisent 2 048 000,49 \$. Cette somme est fixée sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission en fonction des quantités réelles plutôt que celles estimées. Un rapport a été demandé à la firme de surveillance *Les consultants SM inc.* pour attester que ces coûts additionnels sont justifiés. Le rapport conclut effectivement que la demande de l'entrepreneur est légitime et que les coûts unitaires obtenus en soumission sont compétitifs et représentatifs des coûts du marché.

Les documents contractuels prévoyaient l'excavation de ces différents types de sols en place mais en quantités moindres. Les prix unitaires obtenus en soumission, avant l'octroi du contrat, ont servi à ajuster les coûts supplémentaires en fonction des conditions excédentaires rencontrées. Ces coûts supplémentaires additionnés aux contingences représentent 18,4 % du contrat accordé initialement (sans les contingences).

Une dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$ taxes incluses devrait être autorisée pour acquitter les coûts de la réhabilitation excédentaire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1240 - 27 octobre 2015

Accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455 rue Bercy, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 785 357,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5781. Autoriser une dépense de 28 002 874,10 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455, rue Bercy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

CM15 0811 - 16 juin 2015

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5765 (8 soum.)

CE13 1685 - 6 novembre 2013

Autoriser une dépense de 461 971,85 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy, dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie. Accorder à Les Services de Construction Démo Spec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 931,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5655

CE13 1054 - 31 juillet 2013

Accorder 2 contrats de services professionnels à Inspec-Sol inc. (294 652,18 \$) et Les Consultants S.M. inc. (320 787,44 \$) pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental pour les cours de services du Sud Ouest et de Ville-Marie, dans le cadre des projets de l'échangeur Turcot et de l'autoroute Bonaventure.

CG13 0230 - 20 juin 2013

Accorder un contrat à Charex inc. pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soum.)

CM11 1007 - 21 décembre 2011

Autoriser un projet de convention avec Le Groupe Arcop S.E.N.C et Dessau inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la construction d'une nouvelle cour de services pour l'arrondissement de Ville-Marie pour une somme maximale de 2 340 482 \$, taxes incluses.

CG11 0018 - 27 janvier 2011

Approuver un projet d'acte par lequel Michael inc. vend à la Ville l'immeuble situé au 1455 rue Bercy, pour le prix de 4 667 000 \$, plus les taxes applicables. Approuver le projet d'acte par lequel 9039-7134 Québec inc. vend à la Ville, le terrain vacant adjacent au 1455 rue Bercy, pour le prix de 333 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Michal inc., à des fins d'activités commerciales, le lot 3 362 039 avec bâtisse dessus érigée, d'une superficie locative d'environ 7 300,98 m<sup>2</sup> et le lot vacant adjacent 3 362 043 d'une superficie de 9 311,60 m<sup>2</sup>, pour un loyer annuel total de 267 723,70 \$, taxes incluses, à compter de la date de signature des actes de vente et se terminant au plus tôt le 1er octobre 2011 et au plus tard le 31 décembre 2011.

CM11 0025 - 24 janvier 2011

Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour la gestion globale de relocalisation temporaire et permanente de la cour de voirie, en lien avec le projet de l'autoroute Bonaventure, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA10 240658 - 23 déc. 2010

Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie.

## **DESCRIPTION**

L'augmentation du contrat permettra de payer les coûts additionnels pour la gestion des quantités plus importantes de matériaux disposés hors site et à ramener les sommes prévues initialement pour les directives de chantier à venir pour la durée de la construction.

## **JUSTIFICATION**

Avant la construction, lors de la caractérisation des sols, il y avait des entrepôts existants sur le site. Pour la préparation des appels d'offres, des études de caractérisation environnementale ont été réalisées et le choix de faire des forages avait été retenu parce que les entrepôts étaient en activité. Cette méthode était moins invasive. En contrepartie, ce type de sondage a eu pour inconvénient de sous-évaluer les quantités de matières résiduelles présentes. Par ailleurs, du fait que les remblais présents sur le site étaient hétérogènes, une variabilité a été constatée dans les résultats analytiques. A posteriori, les travaux confirment que la quantité de matières résiduelles dans les sols était sous-évaluée. Afin d'assurer une saine gestion des sols contaminés et des matières résiduelles, un surveillant de la firme S.M. Environnement a été présent en tout temps lors de l'excavation et de l'élimination de ces matériaux. Ce surveillant indiquait à l'entrepreneur la nature des matériaux excavés afin d'éliminer les matériaux vers des sites autorisés. Un registre quotidien était tenu pour tous les voyages de sols et de matières résiduelles effectués en fonction de leur destination et des copies de tous les billets de pesées des camions étaient demandées. Les quantités déclarées par l'Entrepreneur pour paiement étaient ensuite contrevérifiées par cette firme en fonction des quantités réellement calculées sur le terrain.

En parallèle, un surveillant en contrôle des matériaux, sous la supervision du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville, vérifiait que les conditions géotechniques étaient atteintes et que les matériaux utilisés étaient conformes, en fonction des exigences mentionnées aux documents d'appel d'offres.

Essentiellement, l'augmentation des coûts s'explique de la manière suivante:

- Une excavation additionnelle était requise pour satisfaire les exigences géotechniques dans les secteurs où les bâtiments seront construits;
- La proportion de matières résiduelles dans les matériaux disposés était plus importante que relevée lors des caractérisations;
- La disposition de matières résiduelles coûte plus cher que la disposition de sols;
- Des sols initialement caractérisés « AB » destinés au site de Waste Management se sont avérés être de qualité « BC » après analyses;

Il est raisonnable de croire que les coûts additionnels survenus durant les travaux auraient été les mêmes s'ils avaient été inclus initialement au contrat puisque les taux unitaires utilisés sont ceux du bordereau de soumission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur d'augmentation du contrat de 2 048 000,49 \$ (taxes incluses) additionnée au budget de contingences prévues au contrat représente 18,4 % du contrat de 24 350 325,30 \$ (taxes incluses) (voir *Calcul d'augmentation du contrat* en pièce jointe).

Il est donc recommandé d'autoriser la dépense additionnelle de 2 048 000,49 \$ , taxes incluses, et de majorer ainsi le montant total du contrat de 26 785 357,83 \$ à 28 833 358,32 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle n'affecte pas le budget de contingences.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Un montant maximal de 2 048 000,49\$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt corporatif 15-002 - Travaux de rénovation et de protection des cours de services. Les travaux seront réalisés en 2016.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés au pourcentage du coût réel des des travaux. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour permettre de finaliser l'administration du contrat de construction conformément à la convention de services professionnels. Cette demande d'augmentation d'honoraires fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

Une aide financière ClimatSol pour la réalisation de projets verts a été accordée pour la réhabilitation environnementale. L'ensemble de l'aide financière ClimatSol pour le projet de cour de services s'élève à 1 M \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En autorisant l'augmentation budgétaire demandée, les travaux pourront se dérouler avec la marge financière généralement admise pour la construction. Dans le cas contraire, l'échéancier du chantier pourrait être affecté par des imprévus et par des changements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**



En accord avec la Direction des communications, aucune action de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la dépense: 20 juin 2016  
Fin des travaux: Décembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Josée SAMSON, Service de l'environnement

Lecture :

Josée SAMSON, 29 juin 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LAFLEUR  
Gestionnaire Immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-29

Carlos MANZONI  
Chef de division  
Division des programmes de projets

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS

Directrice  
Direction de la gestion de projets immobiliers

**Approuvé le :** 2016-07-15

Directrice du bureau de projet et des services  
administratifs  
(en remplacement de Marie-Claude Lavoie,  
directrice  
pour la période du 4 au 25 juillet 2016)

**Approuvé le :** 2016-07-15



**Dossier # : 1165350006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5841 (12 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 260 312,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Le Groupe Saint-Lambert, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 177 530,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5841);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-11 11:04

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165350006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5841 (12 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 17 est située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment de deux étages a été construit en 1990. Ce dernier est occupé par la caserne et des locaux administratifs du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), ainsi que par une station d'échantillonnage d'air du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. La gestion de ces projets est assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation de l'état actuel des systèmes électromécaniques et des besoins du SIM ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter dans cette caserne.

Les interventions vont toucher principalement la partie habitable de la caserne. Le présent mandat consiste au réaménagement des espaces de vie des pompiers, au remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVAC) rendu à la fin de sa vie utile ainsi qu'à la réfection d'un des deux bassins de toiture.

Afin que la caserne demeure opérationnelle pendant les travaux, les employés administratifs seront relocalisés temporairement dans un autre bâtiment.

Un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de réaménagement partiel du bâtiment.

L'appel d'offres public a été publié le 16 avril 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 mai 2016. Six addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-04-21	Prolongation de la période des visites de soumissionnaires
2	2016-04-26	Clarifications aux documents d'électricité
3	2016-05-02	Clarification aux documents d'architecture et de structure
4	2016-05-04	Clarification aux documents d'architecture, de structure et d'électricité
5	2016-05-05	Report de la date d'ouverture
6	2016-05-05	Ajout d'une allocation pour le réaménagement temporaire des locaux pour les employés administratifs relocalisés pendant les travaux.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 19 au 22 avril 2016.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0286 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.).

CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.)

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu vingt (20) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et douze (12) ont déposé leur soumission. Parmi les huit (8) preneurs de cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission, un (1) est une association patronale représentant des entrepreneurs, un (1) est un fournisseur d'équipements et une firme n'a pas les licences adéquates pour réaliser ce contrat. Les cinq (5) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Le Groupe Saint-Lambert, soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement partiel à la caserne no 17.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

La première phase consiste principalement à :

- l'aménagement temporaire des espaces de vie des pompiers à l'étage;
- l'installation des douches temporaires au garage.

La deuxième phase consiste principalement à :

- la démolition intérieure au rez-de-chaussée;
- la réfection de la cuisine et des sanitaires des pompiers;
- l'aménagement des nouveaux locaux au rez-de-chaussée;
- remplacement du système CVAC pour l'ensemble des locaux, excluant le garage et ses fonctions annexes;
- la réfection de la toiture;
- la finition intérieure;
- l'aménagement de l'aire de détente extérieure.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## JUSTIFICATION

Les douze soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Le Groupe Saint-Lambert	1 023 939,76 \$	153 590,96 \$	1 177 530,72 \$
Gaston Champoux inc	1 033 739,13 \$	155 060,87 \$	1 188 800,00 \$
Construction Genfor Ltée	1 064 668,50 \$	159 700,28 \$	1 224 368,78 \$
Axe construction inc.	1 065 391,69 \$	159 808,75 \$	1 225 200,44 \$
Construction Sojo inc.	1 075 538,56 \$	161 330,78 \$	1 236 869,34 \$
Procova inc.	1 076 395,95 \$	161 459,39 \$	1 237 855,34 \$
Devcor (1994)	1 078 370,07 \$	161 755,51 \$	1 240 125,58 \$
Norgérec Itée	1 082 048,04 \$	162 307,21 \$	1 244 355,25 \$
Céleb construction Itée	1 102 608,70 \$	165 391,31 \$	1 268 000,01 \$
Parfait électrique inc Fars Proconstruction	1 107 553,03 \$	166 132,95 \$	1 273 685,98 \$
Corporation de construction Germano	1 141 952,40 \$	171 292,86 \$	1 313 245,26 \$

Quadrax et associés E.G.	1 200 000,00 \$	180 000,00 \$	1 380 000,00 \$
<b>Estimation des professionnels (\$)</b>	<b>1 126 955,06</b> <b>\$</b>	<b>169 043,26 \$</b>	<b>1 295 998,32</b> <b>\$</b>
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 250 836,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			202 469,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,19 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-118 467,60 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-9,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			11 269,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			0,96 %

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 295 998,32 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 118 467,60 \$ (-9,14 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 - Charges générales et 01 - Charges particulières. Ceci peut s'expliquer par la stratégie d'entreprise du soumissionnaire quant à sa propre compréhension des interventions à réaliser pour des travaux qui seront effectués par phase. Les autres écarts sont enregistrés au niveau des chapitres 06 - Bois, plastique et composites, 10 - Ouvrages spéciaux et 12 - Ameublement et décoration. Ceci pourrait être expliqué par la répartition différente par le soumissionnaire de certains coûts qui se retrouvent inclus dans d'autres chapitres que ceux prévus par les professionnels.

Le coût moyen des soumissions est de 1 250 836,39 \$ ce qui représente un écart de 6,23 % avec la plus basse soumission conforme. Le différentiel entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 11 269,28 \$, soit 0,96 %. Les prix déposés par les sept (7) premiers soumissionnaires sont similaires, présentant des écarts en bas de 4 %. Considérant que tous les écarts mentionnés sont en bas de 10 %, ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Le Groupe Saint-Lambert est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Le Groupe Saint-Lambert, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du

registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Le Groupe Saint-Lambert ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 1 177 530,72 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 82 782,00 \$ (7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de télécommunication, de déménagement des employés administratifs, de climatiseurs temporaires, de nouveau mobilier pour le SIM, de déplacement des luminaires de pôle, etc.

Le montant à autoriser totalise 1 260 312,72 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Un montant maximal de 1 260 312,72 \$ taxes incluses sera financé par les règlements d'emprunts d'agglomération RCG 16-019 – Réfection des casernes de pompiers et RCG 15-005 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 50 % en 2016 et à 50 % en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder aux travaux de réaménagement de la caserne de pompiers n° 17, car le système CVAC est rendu à la fin de sa vie utile. De plus, tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en oeuvre des travaux de remplacement de la toiture avant l'arrivée de la saison froide. Cette situation occasionnerait assurément des problèmes d'opération de la caserne et pourrait affecter l'intégrité du bâtiment.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14646 Mandat : 17801-2-001

Octroi du contrat au CG :	août 2016
Réalisation des travaux :	septembre 2016 à mars 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal  
Julie CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Julie CASTONGUAY, 4 juillet 2016  
Carole GUÉRIN, 4 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina Ruxandra DOGIOIU  
gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LAVIGNE  
Chef de division

Le : 2016-06-29

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-08

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

**Approuvé le :** 2016-07-08

**Dossier # : 1167292004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13 <sup>e</sup> Avenue et la 16 <sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 665 245,35 \$, toutes taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504) – Huit (8) soumissionnaires

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 435 735,70 \$, représentant 65,50 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Saint-Antoine entre la 13<sup>e</sup> Avenue et la 16<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine;

D'accorder à la firme Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour un montant total de 665 245,35 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 13:47

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167292004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 665 245,35 \$, toutes taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504) – Huit (8) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinés) et d'eau de la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 1er juin 2016 au 20 juin 2016. La durée de publication a été de 20 jours. La soumission est valide pendant 210 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 16 janvier 2017.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 665 245,35 \$ toutes taxes incluses à la firme Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13e Avenue et la 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 0897 (13 mai 2015)** - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 111 295,80 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04) – Six (6) soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Saint-Antoine entre la 13e et la 16e Avenue. Ils comprennent essentiellement les travaux suivants :

- Enlèvement du pavage existant;
- Démolition de la reconstruction des trottoirs existants;
- Travaux de pavage;
- Remplacement de toutes les bornes-fontaines;
- Remplacement de tous les puisards;
- Remplacement de toutes les boîtes de vanne;
- Remplacement de tous les regards;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc (au complet) et de la conduite d'égout combiné (au complet) incluant toutes les entrées de service.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2016, toutefois, la deuxième couche de pavage pour l'ensemble du projet aura lieu un an après la fin des travaux soit à l'automne 2017.

### **JUSTIFICATION**

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc rue Saint-Antoine entre la 13<sup>e</sup> Avenue et la 16<sup>e</sup> Avenue par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Le processus de soumission s'est déroulé du 1er juin 2016 au 20 juin 2016 et huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission sur 20 preneurs.

Après analyse, cinq (5) soumissionnaires sur huit (8) sont conformes au point de vue de l'expérience minimale de cinq ans en projets similaires tel que prévu à l'article 7 du Cahier des Clauses administratives particulières. Les soumissionnaires non conformes au point de vue de l'expérience sont Manorex inc., Gnessis et Les Entreprises Claude Chagnon.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1621 (contrat S-1504), le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Manorex inc.	547 706,41 \$	54 770,64 \$	602 477,05 \$
Gnessis	587 416,37 \$	58 741,64 \$	646 191,00 \$
Les Entreprises Claude Chagnon	588 539,78 \$	58 853,98 \$	647 393,76 \$
<b>Pavage D'Amour</b>	<b>604 768,50 \$</b>	<b>60 476,85 \$</b>	<b>665 245,35 \$</b>
Pronex Excavation inc	639 044,80 \$	63 904,48 \$	702 949,28 \$
Roxboro excavation	650 200,71 \$	65 020,07 \$	715 220,78 \$
Catalogna et Freres Ltee	684 868,13 \$	68 486,81 \$	753 354,95 \$
Construction Bau-Val inc	744 379,19 \$	74 437,92 \$	818 817,11 \$
<b>Estimation par l'arrondissement</b>	<b>576 731,85 \$</b>	<b>57 673,18 \$</b>	<b>634 405,03 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>			<b>731 117,49 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>9,90%</b>
<b>Écart entre la moyenne et l'estimation (%)</b>			<b>15,24%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>			<b>153 571,76 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>			<b>23,08%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			<b>30 840,32 \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			<b>4,86%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>			<b>37 703,93 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>			<b>5,67%</b>

#### Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

#### Explication des écarts

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 4,86 % à l'estimation détaillée des professionnels externes. L'écart entre l'estimation et le prix soumis par Pavage D'Amour inc. est acceptable considérant que nous avons dû éliminer trois (3) plus bas soumissionnaires. Elle est inférieure à l'écart entre la moyenne des soumissions et l'estimation (15,24 %). Nous recommandons donc l'octroi du contrat à la firme Pavage D'Amour inc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Antoine entre la 13<sup>e</sup> Avenue et la 16<sup>e</sup> Avenue est de 604 768,50 \$, toutes taxes incluses et se compose d'un octroi de contrat de 665 245,35 \$ à Pavage D'Amour inc. incluant un montant de pour les contingences de 60 476,85 \$ (10 %), toutes taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 34,50 % par l'arrondissement de Lachine pour un montant de 229 509,65 \$ toutes taxes et contingences incluses;
- 65,50 % par la Ville centre pour un montant de 435 735,70 \$ toutes taxes et contingences incluses.

L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par le central ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Pour la DGSRE, la dépense de 435 735,70 \$, ou 397 884,77 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 397 884,77 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2016 et 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Été 2016

Fin des travaux : 35 jours de calendrier

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Pavage D'Amour inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 28 juin 2016. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initial.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par

Revenu Québec le 17 juin 2016 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 30 septembre 2016, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mammar MENDIL, Service de l'eau

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 30 juin 2016

Mammar MENDIL, 30 juin 2016

Vincent LADOUCEUR  
Agent(e) technique en ingenierie municipale

Christophe ASHKAR  
Directeur - travaux publics





**Dossier # : 1165015004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685) - Dépense totale de 674 301,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5828 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 674 301,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel nord de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5828;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 14:01

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165015004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685) - Dépense totale de 674 301,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5828 (8 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bâtiment situé au 827-855, Crémazie Est a été construit en 1991 puis agrandi en 1993. Il comprend deux ailes : l'aile ouest (au numéro 827 de l'adresse civique), qui est occupée essentiellement par le laboratoire de l'environnement et l'aile est (au numéro 855 de l'adresse civique), qui a été réaménagée en 1998 pour y loger le Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). C'est cette dernière qui fait l'objet du présent dossier.

Au cours des années, divers travaux de réparation, de réfection et de réaménagement ont été réalisés dans le Centre opérationnel Nord, mais de manière très localisée et très partielle. Aussi, la réfection et la mise à niveau du Centre opérationnel Nord a été inscrite dans un programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le SPVM. Dans ce cadre, un contrat de services professionnels a été accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour la mise en oeuvre des différents projets inscrits dans ce programme.

Les professionnels ont procédé au début de leur mandat à une évaluation approfondie de l'état existant de différentes composantes du bâtiment (aile est). Suite à cette étude, les travaux relatifs à la réfection des vestiaires et des douches ont été considérés comme un sous-projet prioritaire à l'intérieur du projet de réfection du Centre opérationnel Nord. Les professionnels ont donc préparé les plans et devis pour ce sous-projet.

L'appel d'offres a été publié le 7 avril 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), sur le site internet de la Ville, ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes au greffe de la Ville le 4 mai 2016. Les soumissionnaires ont disposé de 28 jours calendrier pour préparer leur soumission.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	26 avril 2106	Précisions et informations complémentaires en architecture et en électromécanique, en réponse aux questions des preneurs des documents.

Les visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 12, 13 et 14 avril 2016.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, afin de tenir compte des délais d'enquête.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0248 - 30 avril 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du SPVM.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement en :

- § démolition;
- § installation d'un nouveau système de ventilation;
- § remplacement des douches et des salles de toilettes et réfection de tous les autres espaces avec réaménagement localisé;
- § réalisation des travaux rattachés aux précédents en architecture, électricité et plomberie.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe).

### **JUSTIFICATION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 16 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste en pièce jointe) et 8 d'entre eux ont déposé une soumission. Concernant les 8 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, un est une association professionnelle qui n'a pas les licences adéquates pour soumissionner; deux sont des sous-traitants en électricité, qui ne sont pas habilités à déposer de soumission comme entrepreneur général; cinq ont privilégié d'autres projets pour lesquels l'appel d'offres a été publié dans la même période.

Les 8 soumissions reçues sont conformes. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Le tableau de l'analyse financière des 8 soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total avec taxes (Prix vérifié)
Procova inc.	506 993,76 \$	76 049,06 \$	583 042,82 \$
Construction CPB inc.	573 495,30 \$	86 024,30 \$	659 519,60 \$
Ardec Construction inc.	594 420,75 \$	89 163,11 \$	683 583,86 \$
Rénovacoeur Rénovation inc.	599 813,00 \$	89 971,95 \$	689 784,95 \$
Construction Sojo inc.	682 852,86 \$	102 427,93 \$	785 280,79 \$
Merlain Canada inc.	689 279,84 \$	103 391,98 \$	792 671,81 \$
Corporation de construction Germano	697 852,26 \$	104 677,84 \$	802 530,10 \$
SGB BPF inc.	711 695,25 \$	106 754,29 \$	818 449,54 \$
Dernière estimation réalisée	599 646,32 \$	89 946,95 \$	689 593,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			726 857,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			235 406,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			40,38 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-106 550,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-15,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			76 476,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,12 %

La dernière estimation des professionnels externes, établie lors de l'appel d'offres, était de 689 593,27 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de - 106 550,44 \$ (-15,45 %). Toutefois, l'estimation des professionnels est proche de la moyenne des soumissions avec un écart de 5,40 %.

Comme le notent les professionnels dans leur lettre de recommandation (voir document en pièce jointe), on remarque que la répartition des montants par chapitre entre l'estimation des professionnels et la soumission la plus basse présente certaines différences. Les écarts les plus importants se situent dans les montants de trois chapitres que les professionnels ont quelque peu surévalués eu égard à la compétitivité du marché actuel. Il s'agit de : chapitre 01, « Conditions générales » avec un écart de -82,46 %; chapitres 02, « Aménagement du terrain - Démolition » avec un écart de -51,56 %; chapitre 06 « Ouvrage en bois et plastique » avec un écart de -44,18 %.

À l'inverse, les professionnels ont estimé à un coût inférieur les montants des chapitres 09, « Produits de finition » (écart de 31,16 %), 15, « Volet plomberie » (écart de 59,29 %) et 16, « Électricité » (écart de 26,60 %).

Nous pouvons voir que l'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 24,67 %. Toutefois, on remarque que les quatre derniers soumissionnaires proposent un montant qui dépasse de manière significative les coûts moyens du marché. Aussi, si l'on se base sur la moyenne des quatre plus basses soumissions, l'écart avec la plus basse est seulement de 12,17 %. Par ailleurs, l'écart entre le montant du deuxième soumissionnaire et celui du plus bas est de 13,12 %. Tout cela nous confirme que la soumission du plus bas, Procova inc., est dans les prix du marché.

L'analyse des soumissions démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Procova inc.

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF.

Par ailleurs, Procova inc. a été approuvé par le SPVM, suite à l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 583 042,82 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 91 258,88 \$ (18 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de relocalisation temporaire des vestiaires durant les travaux, de déménagement de mobilier et d'installation de systèmes de sécurité découlant des travaux.

Le montant à autoriser totalise 674 301,70 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le coût total maximal de ce contrat sera financé par le règlement d'emprunt de compétence agglomération RCG-15-070 – Travaux de rénovation et de protection des immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et déboursée à 85 % en 2016 et 15 % en 2017. Pour plus de détails, voir l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels ont respecté les principes du développement durable, avec les matériaux les moins dommageables et les équipements les plus écoénergétiques.

Par ailleurs, les travaux eux-mêmes respecteront les critères de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices et les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement pour la gestion des déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il importe que le contrat soit octroyé dans les meilleurs délais, afin de procéder aux travaux de réfection des vestiaires et des douches.

Tout retard dans ce processus aurait pour conséquence d'amplifier et de prolonger les problèmes d'inconfort reliés à la vétusté des installations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Depuis le début du processus, les occupants et les principaux intervenants dans ce projet ont été informés et consultés au sujet de la réalisation des travaux.  
Par ailleurs, le SPVM communique régulièrement avec les occupants du bâtiment pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début du chantier, il les informera des dispositions qui seront prises pour faciliter les travaux sans nuire au fonctionnement du centre opérationnel ni à la sécurité de ses occupants.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14812 Mandat : 17602-2-001

Octroi du contrat au CG :	Août 2016
Réalisation des travaux :	Septembre 2016 à février 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Érik VINCENT, Service de police de Montréal  
Claude MILLETTE, Service de police de Montréal

Lecture :

Claude MILLETTE, 12 juillet 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Assya BENEDEDOUCH  
Gestionnaire immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle LAVIGNE  
Chef de division

Le : 2016-07-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services  
administratifs

**Approuvé le :** 2016-07-18



**Dossier # : 1167231034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour la construction d'une piste cyclable en site propre dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rue Timberlea-Trail dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland. - Dépense totale de 229 443,57 \$ (contrat: 204 443,57 \$ + incidences: 25 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 286301 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 229 443,57 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable en site propre dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rue Timberlea-Trail dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 443,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.



**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour la construction d'une piste cyclable en site propre dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rue Timberlea-Trail dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland. - Dépense totale de 229 443,57 \$ (contrat: 204 443,57 \$ + incidences: 25 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 286301 - 7 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs. Une modification apportée à ce Plan de transport, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal, a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. À terme, le potentiel cumulatif de voies cyclables sera de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelques 730 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

La piste cyclable traitée dans ce dossier fait partie d'un ensemble de projets servant à compléter le réseau cyclable de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de lui permettre de se raccorder aux villes avoisinantes. Elle se raccordera à une piste existante à l'est de la rue Timberlea-Trail dans la ville de Kirkland, à celle du chemin de l'Anse-à-l'Orme. Elle se raccordera également à une autre piste qui sera réalisée en 2017 à l'ouest du chemin de l'Anse-à-l'Orme jusqu'au réseau existant de la rue Daoust.

Une permission d'Hydro-Québec pour travailler dans leur emprise et à proximité des lignes à haute tension a été émise en 2012 et elle est maintenant échue. Les démarches sont en cours pour son renouvellement et elle devrait être obtenue en septembre pour le début des travaux.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

### **DESCRIPTION**

Les travaux de construction d'une piste cyclable en site propre dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rue Timberlea-Trail, dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland consistent en :

- la construction d'une structure de chaussée hors rue d'une longueur de 571 mètres;
- la construction d'une clôture de sécurité en bois traité;
- la construction de 2 ponceaux d'une longueur totale de 18 mètres;
- la construction d'une bordure de béton d'une longueur de 5 mètres;
- et des travaux de marquage et de signalisation écrite.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux villes et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte. Voir en pièces jointes, les résolutions des villes de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland qui confirment leur accord au projet.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 18 585,78 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des sept (7) soumissions reçues. Après comparaison des prix reçus, la DGPEC a constaté que l'écart se situe principalement dans les travaux de la préparation du lit et du coussin de pierre MG-20. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire pour ces deux articles sont nettement inférieurs de tous les autres prix reçus des autres soumissionnaires et de ceux de la DGPEC. Dans ce contexte et considérant un écart favorable à la Ville de 17,9 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 229 443,57 \$, taxes incluses incluant des incidences de 25 000,00 \$, taxes incluse. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 209 512,56 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel sera financé par le Règlement d'emprunt # RCG 16-028 «Travaux aménagements cyclables».

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 novembre 2016, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées  
Début des travaux : Septembre 2016  
Fin des travaux : Octobre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 12 juillet 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BEAUDET  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-12

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-07-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur des transports, en remplacement  
du Directeur du service

**Approuvé le :** 2016-07-20

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="23"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2016"/>	<input type="text" value="Des quantités ont été ajustées au bordereau de soumission et des précisions ont été apportées sur le type de bollards dans le devis technique."/>	<input type="text" value="Augmentation approximative de 17 500 \$"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
Ali Excavation inc.	185 857,79	18 585,78	204 443,57
Socomec Industriel inc.	213 010,88	21 301,08	234 311,96
Atlas Excavation inc.	229 157,66	22 915,77	252 073,43
Les Entreprises Bucaro inc.	237 831,54	23 783,15	261 614,69
Construction GC-Merineau ltée	284 266,76	28 426,67	312 693,43
Les Entreprises de construction Ventec inc.	297 227,63	29 722,76	326 950,39
Les Pavages Ultra inc.	335 165,00	33 516,50	368 681,50
<b>Estimation interne ou externe</b> <input type="text" value="interne"/>	<b>226 309,24</b>	<b>22 630,92</b>	<b>248 940,16</b>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

CE : 20.021  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.022  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.023  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163687001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal. (montant maximal annuel estimé à 467 840.70\$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente de services par lequel la Corporation d'urgences-santé s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle de 427 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-09 11:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163687001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal. (montant maximal annuel estimé à 467 840.70\$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'implantation du service des premiers répondants (PR) pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal, une entente a été conclue en mars 2007 avec la Corporation d'urgences-santé. Cette entente avait pour but d'assurer l'approvisionnement en biens, en services et en formations nécessaires à la mise en place des PR au sein du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

En 2011, un addenda a été effectué au GDD 112645001, afin de permettre une facturation des frais d'administration, de livraison et autres frais encourus par la Corporation pour des acquisitions de biens et services par le SIM. Au cours des années, cette entente qui stipulait également les paramètres de la formation des pompiers PR lors de l'implantation n'a fait l'objet d'aucune demande de prolongement ou encore de renouvellement de la part des parties concernées, afin d'encadrer la période au-delà de l'implantation.

La présente demande vise ainsi à préciser les obligations respectives et réciproques des parties relativement à la formation initiale, la certification et le maintien des compétences s'appliquant au programme provincial de PR, ainsi que pour la formation de premiers intervenants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM04-0941 - 17 décembre 2004 - modifier la résolution CM03 0831 du 28 octobre 2003 concernant l'implantation du service de premiers répondants dans tous les arrondissements pour les appels de catégorie 1 selon le système de classification CLAWSON.

CG07-0053 - 22 mars 2007 - approuver le projet de protocole d'entente entre l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal, la Corporation d'urgences-santé et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à la mise en place

du service des premiers répondants et au versement d'un support financier à la Ville par l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal.

CG07-0055 - 22 mars 2007 - approuver un projet de protocole d'entente-cadre avec la Corporation d'urgences-santé, pour la fourniture de biens et services pour la mise en place du service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Les parties désirent préciser leurs obligations respectives et réciproques relativement aux modalités concernant la formation de PR et de premiers intervenants du SIM.

Ce partenariat permet au SIM de diffuser aux employés pompiers dédiés à la fonction de PR un programme de formation initiale et de maintien des compétences conforme aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) spécifiées dans la loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S 6.2). Une formation initiale d'une durée de 62 heures sera dispensée aux employés pompiers concernés, ainsi qu'un programme de formation continue d'une durée moyenne de 12 heures par année.

## **JUSTIFICATION**

Depuis mars 2007, la Corporation d'urgences-santé assure la formation, la certification et le maintien des compétences du personnel désigné du SIM au programme de PR du MSSS, et ce, malgré l'absence d'une entente de services subséquente à l'implantation.

Considérant que les dispositions de l'entente-cadre à l'égard de la formation relative à l'implantation du service de PR sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal étaient terminées depuis plusieurs années, les deux parties veulent consolider leur partenariat déjà établi.

De plus, selon la loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S 6.2), l'organisme qui diffuse la formation du programme de formation des PR du MSSS doit être un organisme reconnu par l'Agence de la Santé et des Services sociaux ou par la Corporation d'urgences-santé. Ainsi, pour la région de Montréal et Laval, l'organisme reconnu pour dispenser cette formation est la Corporation d'urgences-santé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale annuelle estimée à 427 200.00 \$ (net de ristourne) est prévue au budget de fonctionnement du SIM.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Depuis son implantation, le service de PR offert par le SIM a contribué à l'amélioration du taux de survie de  $\pm 12\%$  à  $\pm 40\%$  pour les régions de Montréal et Laval. Cette progression combinée à de multiples interventions critiques pour lesquelles les PR du SIM font la différence entre la vie et la mort des patients, nous permettent d'estimer qu'ils contribuent à la sauvegarde de plusieurs vies annuellement.

Ainsi, en offrant des soins efficaces aux citoyens, nous participons au retour rapide vers leur autonomie et nous contribuons aussi au taux de survie. C'est donc dans ce contexte que ce

dossier, en terme de développement durable, permet de préserver les conditions de vie des membres d'une famille, par la conservation de leur tissu social et économique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La conclusion de l'entente de services permettra d'assurer et de consolider l'offre pour une durée de trois (3) ans avec la Corporation d'urgences-santé.

Cette entente est nécessaire afin de se soumettre à l'encadrement médical régional établi par la loi.

Cette entente permettra au SIM de s'assurer de s'acquitter de ses obligations à l'égard du programme de formation initiale et de maintien des compétences exigé par le MSSS, et ce, à l'égard du personnel pompier effectuant la fonction de PR. À défaut de se conformer à l'encadrement médical, le directeur médical régional peut ordonner à un PR ou à l'organisme accrédité de cesser d'agir, de façon temporaire ou permanente.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'entente entrera en vigueur à la date la plus tardive de sa signature, et ce, pour une durée de trois (3) ans, ou jusqu'à sa résiliation selon la clause 9.3.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En vertu des dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001), les éléments de la sécurité publique que sont les services de sécurité incendie et de premiers répondants, intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées donc relèvent du conseil d'agglomération.

L'entente a été possible selon l'application de la loi sur les cités et villes à l'article 573.3 et aussi selon le RLRQ, c.-19 qui permet à un organisme public de se greffer à une entente négociée par la Corporation d'urgences-santé.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Nadia ST-PIERRE, Service des ressources humaines

Lecture :

Nadia ST-PIERRE, 31 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain L'HOSTIE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-30

Denis DOUCET  
Assistant-directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER  
Patrick Taillefer

**Approuvé le :** 2016-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

François SIM MASSÉ  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-09



**Dossier # : 1167386001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

Il est recommandé:

- d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et l'organisme ci-après désigné
- Centre local de développement de Lachine.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:35

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167386001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est de l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest de l'Île.

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui ont eu un mandat de CLD. L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.



De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, quatorze (14) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- CLD Anjou
- SODEC
- CDEC Côte-des-Neiges / Notre-Dame de Grâce
- SDEVM
- CDEC Ahuntsic-Cartierville
- CLD Centre-Ouest
- Développement Économique de LaSalle
- CLD de l'Ouest de l'Île

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0210 – 10 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de

développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

## **DESCRIPTION**

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288 prévoit que la part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant compte que ce dernier puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu. Pour les organismes CLD, la part de l'actif net qui doit être transférée à l'agglomération de Montréal est de 100% en tenant compte des obligations et dépenses.

La convention de partage de l'actif pour le CLD prévoit le transfert des sommes suivantes :

CLD de Lachine :

- Actif net CLD : 403 405 \$;
- FLI : 412 344,23 \$;
- FLS: 127 481,01 \$.

### **Transfert vers les pôles PME MTL**

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS vers :

- PME MTL Ouest de l'Île pour la part du CLD de Lachine;
- 

Le transfert de ces sommes fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

## **JUSTIFICATION**

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net CLD vers l'agglomération de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans l'attente du transfert des sommes à l'organisme PME MTL, les actifs nets CLD de Lachine (au montant de 403 405 \$) seront inscrits à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

Pour les sommes FLI (412 344.23 \$) et FLS (127 481.01 \$) seront inscrit à titre de "Autres Créditeurs" dans les livres comptables de la Ville.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal;
- Préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Addendum aux ententes de délégation avec PME MTL Ouest-de-l'Île pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI/FLS.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain BOISSONNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane MAINGUY  
agent de recherches

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-08

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908

**Approuvé le :** 2016-07-21

CE : 20.026  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164069003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m <sup>2</sup> , à compter du 1er décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m <sup>2</sup> , à compter du 1er octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes. La dépense totale pour le loyer et les travaux est de 2 666 263 \$, taxes incluses. (Bâtiment 8172)

Il est recommandé :

- 1- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureaux, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de location du Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 4- d'autoriser la dépense de 619 715,25 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 9234-0330 Québec inc.;
- 5- d'autoriser la dépense de 183 960,00 \$ taxes incluses en incidences;
- 6- d'imputer la dépense pour les travaux d'aménagement, qui sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 411 481,73 \$ taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-07 11:11

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164069003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m <sup>2</sup> , à compter du 1er décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m <sup>2</sup> , à compter du 1er octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes. La dépense totale pour le loyer et les travaux est de 2 666 263 \$, taxes incluses. (Bâtiment 8172)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville loue de 9234-0330 Québec inc. depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, des locaux d'une superficie de 585,29 m<sup>2</sup> situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest à Montréal à des fins de bureau de santé. Ce local est utilisé par le Service des ressources humaines (le « SRH »).

Dans le but de rassembler l'équipe des procureurs qui représentent la Ville devant les tribunaux administratifs (CSST et Commission des lésions professionnelles) avec celle du bureau de santé, le SRH a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de louer un espace adjacent au bureau de santé ainsi que de prolonger l'entente actuelle.

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0012 - le 26 janvier 2012 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour une période de 9 ans et six mois, un espace d'une superficie de 585,29 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 582 691,04 \$ incluant les taxes.



## **DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace additionnel d'une superficie de 406,17 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Comme le bail du bureau de santé (CG12 0012), d'une superficie de 585,29 m<sup>2</sup>, vient à échéance le 30 septembre 2021, il a été convenu entre les parties d'intégrer au bail visé par ce sommaire sa prolongation jusqu'au 30 novembre 2025. De cette façon, la Ville peut arrimer les dates de terminaison des baux tout en protégeant ses investissements.

Le locateur devra maintenir, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

En plus d'avoir l'obligation de remplacer tous les ballasts, ampoules, fusibles ou tout tube fluorescent défectueux ou grillés, le locateur devra fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux loués selon les besoins de la Ville, et payer le coût de cette consommation électrique.

## **JUSTIFICATION**

Selon le SRH le projet vise à mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leurs objectifs en gestion des absences en maladie professionnelle. Aussi, le projet a pour but de diminuer les délais des absences, axer les interventions sur le travail d'équipe dès l'ouverture du dossier afin d'analyser tous les aspects juridiques et médicaux, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Actuellement les procureurs de la Direction santé et mieux-être sont logés au 3711, rue Saint-Antoine. La complémentarité du travail de ces deux équipes dès l'ouverture des dossiers, la possibilité d'obtenir rapidement des avis médicaux pour les procureurs et de consulter sur place les dossiers physiques des employés en absence sont autant d'éléments qui concourent à regrouper tous les effectifs.

Les locaux du bureau de santé sont complètement occupés et ne répondent plus aux nouveaux besoins. Il est requis d'emménager l'équipe des procureurs dans un nouveau bureau de médecin afin d'accueillir des spécialistes (psychiatres et orthopédistes), une salle de réunion et prévoir l'arrivée de quelques autres employés d'ici quelques mois. De plus, la réalisation de ce projet permettrait au SRH d'offrir les services du bureau de santé à l'ensemble des arrondissements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉPENSE LOCATION**

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location d'une période de 9 ans compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2025.

<b>Loyer nouvel espace et prolongation</b>	<b>Total</b>
Loyer de base	831 643,03 \$
Loyer F.E.	461 760,44 \$

Loyer taxes foncières	326 590,23 \$
Loyer annuel total avant taxes	1 619 993,70 \$
TPS (5%)	80 999,68 \$
TVQ (9,975 %)	161 594,37 \$
<b>Loyer taxes incluses</b>	<b>1 862 587,75 \$</b>
Ristourne TPS	(80 999,68) \$
Ristourne TVQ	(80 797,19) \$
Loyer net	1 700 790,88 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel moyen pour cette location est de 265,85 \$/m<sup>2</sup>.

Le loyer actuel pour l'espace de 585,29 m<sup>2</sup> est de 150 283,51 \$ avant les taxes, soit 256,77 \$ le m<sup>2</sup>

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 258,33 et 290,62 \$/m<sup>2</sup>.

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 1 700 790,88 \$, net des ristournes de taxes et sera financée par le budget de fonctionnement du SRH.

Le coût du loyer pour l'espace additionnel destiné aux procureurs (406,17 m<sup>2</sup>) représente un montant de 1 011 317,22 \$, net de ristournes de taxes pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2025.

Le coût du loyer pour l'espace déjà occupé et visé par la prolongation du bail (585,29 m<sup>2</sup>) représente un montant de 689 473,66 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 novembre 2025.

Bien que pour l'année 2016, le SRH assumera la dépense de 9 187,03 \$ à même son budget, ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des 9 années subséquentes, de 2017 jusqu'au 30 novembre 2025, et nécessite un ajustement de la base budgétaire de location du Service des ressources humaines. Le détail des montants d'ajustement par année est présenté dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉPENSE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	490 000,00 \$
Contingences 10 %	49 000,00 \$
Incidences	160 000 ,00 \$
Total avant taxes	699 000,00\$
TPS (5 %)	34 950,00 \$
TVQ (9.975 %)	69 725,25 \$
<b>Total taxes incluses</b>	<b>803 675,25 \$</b>
Ristourne de TPS	(34 950,00 \$)
Ristourne de TVQ	(34 862,62 \$)

Coût total net	733 862,63 \$
----------------	---------------

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication ainsi que le déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 803 675,25 \$ et la totalité de cette dépense sera effectuée au cours de l'année 2016.

Un montant maximal de 411 481,73 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-005 – « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Un montant maximal de 392 193,52 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-006 – « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 411 481,73 \$ taxes incluses.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation du bail soit refusée, la SRH devra revoir sa stratégie de centralisation de ses opérations puisque les espaces existants ne sont pas suffisants pour les besoins opérationnels du SRH.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération: 25 août.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dominique LEBLANC LANDRY, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Suzanne DESJARDINS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-19

Nicole RODIER  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-06-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-06-27



**Dossier # : 1164069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er novembre 2016, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$ avant les taxes. La subvention est de 51 447 \$ pour toute la durée du bail. (Bâtiment 2453)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, le local 331, situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 1 506,95 pi<sup>2</sup>, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-15 17:47

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164069006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er novembre 2016, un local situé au 3e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins administratives, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$ avant les taxes. La subvention est de 51 447 \$ pour toute la durée du bail. (Bâtiment 2453)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble voué à des fins socioculturelles. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels (MAI), Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal (DAM) et bien d'autres.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la Ville loue à l'organisme Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, (L'Autre Montréal) le local 331 situé au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 506,95 pi<sup>2</sup> pour des fins administratives. L'Autre Montréal est un organisme sans but lucratif, qui coordonne la production et l'animation de circuits de visites thématiques révélant les enjeux sociaux, matrimoniaux et culturels de la métropole.

À la demande du Service de la culture (le « SDC ») le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé à la rédaction d'un contrat de renouvellement de bail afin de prolonger l'occupation de l'organisme L'Autre Montréal au Centre Strathearn.

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver un contrat de renouvellement de bail en faveur de l'organisme L'Autre Montréal, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0892 - le 21 novembre 2011 - approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 60 633,72 \$, taxes incluses.

CM06 0768 - le 27 novembre 2006 - approuver le bail par lequel la Ville loue au Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal un local situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter

du 1<sup>er</sup> novembre 2006, pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer annuel de 10 560 \$ avant taxes.

## DESCRIPTION

Le projet vise à faire approuver le bail par lequel la Ville loue à l'organisme l'Autre Montréal un local, d'une superficie de 1 506,95 pi<sup>2</sup>, situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, pour une durée de 3 ans, pour des besoins administratifs, moyennant un loyer total de 38 973,72 \$ avant les taxes.

Le Locataire a la responsabilité de veiller lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

## JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

Selon le SDC, l'organisme artistique demeure un chef de file dans son secteur d'activité. Le Collectif d'Animation urbaine L'Autre Montréal poursuit une mission reconnue par les partenaires associés au chapitre du financement de ses activités, présente une situation financière stable et des pratiques de gestion rigoureuses.

Dans ce contexte le SDC confirme son accord avec les conditions de renouvellement édictées dans le présent sommaire décisionnel. La décision de la Ville à ce chapitre permettra de sécuriser la présence de l'organisme au 3680, rue Jeanne-Mance et contribuera à renforcer le profil d'occupation culturelle de cette propriété municipale qui accueille plusieurs organismes artistiques de premier plan.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Loyer annuel antérieur	2016 (2 mois)	2017	2018	2019 (10 mois)	Total
Superficie (pi <sup>2</sup> )	1 506,95					
<b>Recette avant taxes</b>	<b>12 241,92 \$</b>	<b>2 101,54 \$</b>	<b>12 672,28 \$</b>	<b>13 052,40 \$</b>	<b>11 147,50 \$</b>	<b>38 973,72 \$</b>
TPS (5 %)	612,10 \$	105,08 \$	633,61 \$	652,62 \$	557,38 \$	1 948,69 \$
TVQ (9,975 %)	1 221,13 \$	209,63 \$	1 264,06 \$	1 301,98 \$	1 111,96 \$	3 887,63 \$
Recette totale incluant les taxes	14 075,15 \$	2 416,25 \$	14 569,95 \$	15 007,00 \$	12 816,84 \$	44 810,03 \$
Taux unitaire annuel (\$/pi <sup>2</sup> )	8,12 \$	8,37 \$	8,41 \$	8,66 \$	8,88 \$	8,62 \$

Ce revenu de 38 973,72 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 jusqu'au 31 octobre 2019.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 8,62 \$/pi<sup>2</sup>.

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 18 \$ et 22 \$/pi<sup>2</sup>.

Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 51 447 \$. La

subvention est établie de la façon suivante :  $((18 \$/\text{pi}^2 + 22 \$/\text{pi}^2) / 2 - 8,62 \$/\text{pi}^2) \times 1506,95 \text{ pi}^2 \times 3 \text{ ans} = 51\,447,27 \text{ \$}$ .

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 5 540 \$.

Les locaux seront facturés au SDC selon les directives de facturation internes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du bail : CE août 2016

Approbation du bail : CM août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc FERLAND, Service de la gestion et de la planification immobilière

Gina TREMBLAY, Service de la culture

Lecture :



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-01

Nicole RODIER  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-06-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-06-14

**Dossier # : 1165840008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017. La dépense totale, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Bâtiment 3670.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de gestion et de planification immobilière.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:35**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165840008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1er octobre au 31 décembre 2017. La dépense totale, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Bâtiment 3670.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, à la Place Versailles située au 7275, rue Sherbrooke Est, des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant une superficie de 54 991 pi<sup>2</sup>. Le bail est entré en vigueur en 1993 et a depuis été renouvelé et/ou modifié à sept reprises. L'entente actuelle arrivera à échéance le 30 septembre 2017.

En juin 2014, le conseil d'agglomération approuvait le sommaire relatif à l'acquisition de l'immeuble situé au 10351 Sherbrooke Est dans le but de relocaliser des services du SPVM, dont le Service des enquêtes spécialisées. Un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment est actuellement en cours afin de loger ces services. Des imprévus dans le processus de planification ont fait en sorte qu'il ne sera pas possible de terminer les travaux avant la fin du bail en septembre 2017. Il apparaît donc nécessaire de prolonger le bail à la Place Versailles pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, afin de terminer les travaux et le déménagement.

Les enjeux particuliers à ce projet incluent :

- des modifications importantes au programme pendant la conception;
- la nécessité de faire des études de site additionnelles;
- le processus d'obtention du permis de la ville de Montréal-Est;
- le processus d'enquête de l'entrepreneur adjudicataire;
- la particularité de déménager des services SPVM, entre autres, la préparation des locaux, les technologies particulières et les préparatifs pour la transition.

Une relocalisation temporaire des services SPVM n'est pas envisageable étant donné les besoins spécifiques et les exigences de sécurité.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses.

CG12 0295 - 23 août 2012 - Approbation du projet de septième convention de modification du bail, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 6 058 359,44 \$ incluant les taxes.

CG07 0314 - 30 août 2007 - Approbation du renouvellement du bail et de l'ajout de superficie, pour une durée de 5 ans, pour un montant total de 5 318 119,83 \$ incluant les taxes.

CM04 0537 - 23 août 2004 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 880 239,06 \$ taxes incluses.

SMCE040290001 - 19 mai 2004 - Comité exécutif Ville

Résolution 5862 - 20 juin 2001 - Approbation du renouvellement de bail (Ex-Cum)

Résolution 5169 - 13 décembre 1995 - Approbation de la modification du bail pour agrandissement (Ex-Cum).

Résolution 4932 - 16 février 1994 - Approbation de la modification du bail pour agrandissement (Ex-Cum).

Résolution 4730 - 9 décembre 1992 - Approbation du bail avec Place Versailles inc., pour une durée de 10 ans, moyennant un loyer mensuel de 33 375 \$ avant taxes.

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, utilisés par le Service des enquêtes spécialisées du SPVM, d'une superficie d'environ 54 991 pi<sup>2</sup>. Le terme du renouvellement est de trois mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017.

Le bail inclut un espace de stationnement intérieur sécurisé pour les voitures du Service.

## JUSTIFICATION

Le loyer de base augmente de 9,50 \$/pi<sup>2</sup> à 10 \$/pi<sup>2</sup>. Le loyer de base demandé de 10 \$/pi<sup>2</sup> est avantageux considérant que le taux de base de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 10 \$/pi<sup>2</sup> et 14,50 \$/pi<sup>2</sup>. Toutes les autres conditions monétaires, soit les frais d'exploitation, les taxes foncières et les frais de stationnement demeurent les mêmes. Les frais d'exploitation sont augmentés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières sont payées au réel.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer projeté du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017 (3 mois)
Superficie locative 54 991 pi <sup>2</sup>	
Loyer de base (pi <sup>2</sup> )	10,00 \$
Frais exploitation (pi <sup>2</sup> )	5,83 \$
Taxes foncières (pi <sup>2</sup> )	3,15 \$

Loyer unitaire brut (pi <sup>2</sup> )	18,98 \$
Loyer terme	260 932,30 \$
Loyer terme stat. sécurisé	6 518,76 \$
<b>Loyer terme total</b>	<b>267 451,06 \$</b>
TPS	13 372,55 \$
TVQ	26 678,24 \$
Loyer terme incluant les taxes	<b>307 501,85 \$</b>
Ristourne TPS	13 372,55 \$
Ristourne TVQ	13 339,12 \$
Loyer net terme	280 790,18 \$

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés à 100 % par le Service de la gestion et de la planification immobilière à même son budget.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'obtention de la certification BOMA BEST a été suggérée au locateur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où ce dossier n'était pas approuvé et comme une relocalisation temporaire ne peut être envisagée, la construction de l'agrandissement au 10351 Sherbrooke Est devra être accélérée, ce qui occasionnera des coûts additionnels nettement supérieurs au coût de la prolongation du bail. De plus, l'approbation de la prolongation par le locateur est conditionnelle à l'approbation du dossier par les autorités municipales avant le 31 août 2016.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 25 août 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Érik VINCENT, Service de police de Montréal  
Danielle LAVIGNE, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Julie Ann SMITH, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Danielle LAVIGNE, 8 juillet 2016  
Julie Ann SMITH, 8 juillet 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

---

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-06

Melanie DI PALMA  
En remplacement de Suzie Desmarais, chef  
de division par intérim jusqu'au 8 juillet 2016  
inclusivement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services  
administratifs en remplacement de Marie-  
Claude Lavoie, directrice du Service jusqu'au  
24 juillet 2016 inclusivement

**Approuvé le :** 2016-07-14

**Dossier # : 1164069008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois à compter du 1er août 2016, un local situé au 6 <sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m <sup>2</sup> , à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de sous-bail. Le loyer pour cette sous-location à l'organisme International ArtsGames Committee est équivalent à 311 626,76 \$ net de taxes et sera soustrait de la subvention de 6,5 M \$ approuvée le 21 septembre 2015 (CM15 1102) (Bâtiment 8062).

Il est recommandé :

- 1- d'approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, un local situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de sous-bail ;
- 2- d'autoriser la dépense additionnelle de loyer de 35 214,54 \$, incluant les taxes, pour les années 2016 à 2018 pour l'utilisation des locaux à l'extérieur des heures normales d'ouverture ;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-20 11:48

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164069008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois à compter du 1er août 2016, un local situé au 6e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m <sup>2</sup> , à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de sous-bail. Le loyer pour cette sous-location à l'organisme International ArtsGames Committee est équivalent à 311 626,76 \$ net de taxes et sera soustrait de la subvention de 6,5 M \$ approuvée le 21 septembre 2015 (CM15 1102) (Bâtiment 8062).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Entre 1896 et 1948, les jeux olympiques comportaient un volet artistique et à compter de 2018 l'organisme l'International ArtsGames Committee (l' « IAC ») désire faire renaître, après soixante-dix ans d'absence, ce volet. Cinq disciplines seraient à l'honneur : les arts médiatiques, les arts visuels, la danse, la littérature et la musique.

À la suite du grand intérêt manifesté par l'IAC relativement à la candidature de Montréal, des discussions se sont engagées entre l'IAC et la Ville pour convenir de ce que seraient les grands paramètres de la tenue des ArtsGames à Montréal.

Le 7 juillet 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal a donné un accord de principe aux orientations liées à la tenue des premiers ArtsGames à Montréal. Le 21 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé une convention dans le but d'autoriser un versement de 500 000 \$ en argent et de 6,0 M\$ versé en services ou en nature par la Ville pour toutes les dépenses encourues dans la poursuite des objectifs de l'IAC.

À la suite de ces décisions, le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de sous-louer à l'IAC un local, laissé vacant par l'arrondissement de Ville-Marie, situé au 6<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 dans le but de permettre à l'organisme de planifier si les locaux sont satisfaisants pour les besoins actuels et futurs de l'IAC. Après l'analyse de ses besoins et après avoir sondé le marché immobilier, l'espace situé au 6<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, est requis pour l'organisme.

Conséquemment, le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver auprès des autorités compétentes une convention de prolongation de sous-bail entre la Ville de

Montréal et l'organise l' IAC pour un espace de 354,77 m<sup>2</sup>, pour une durée de 2 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 et se terminant le 30 septembre 2018.

Le SGPI a été dans l'impossibilité de faire approuver la prolongation de sous-bail avant la fin du premier contrat de sous-bail puisque la décision de prolonger l'occupation de l'organisme dans ses espaces n'a été prise qu'au début du mois de juin.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1345 - 23 novembre 2015- approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à International ArtsGames Committee, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, un local d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup>, situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est - Montant octroyé à International ArtsGames Committee dans le cadre de ce dossier est de 149 054,03 \$ net de taxes

CM15 1102 - 21 septembre 2015- Approuver la convention entre le Comité international des ArtsGames (IAC) et la Ville de Montréal et autoriser le versement de 6,5 M\$ pour la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018.

CE15 1303 - 7 juillet 2015 - Donner un accord de principe aux orientations liées à la tenue des premiers ArtsGames à Montréal en 2018.

CA13 24 0552 - 2 octobre 2013 - Approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est (8062), d'une superficie de 681,44 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer total de 1 701 251,54 \$ incluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au projet de modification du bail.

CA11 240 332 - 15 juin 2011 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 9 ans et 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, un local d'une superficie d'environ 4 731,47 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée, 6<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boul. De Maisonneuve Est, à des fins de bureaux administratifs, moyennant un loyer annuel en 2011 de 1 304 810,69 \$.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à approuver un projet de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à l'organisme International ArtsGames Committee, pour un terme de 2 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, un local situé au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve E, d'une superficie de 354,77 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de sous-bail.

Le sous-locataire pourra utiliser les locaux en tout temps pendant la durée du bail. Toutes les obligations incluses dans le bail sont transférées dans le sous-bail pour l'espace utilisé par l'organisme.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque l'espace est actuellement vacant et qu'il n'est pas requis pour des besoins municipaux.

Selon le Service de la culture, la mission poursuivie par l' IAC est de démontrer l'excellence des plus grands artistes provenant de toutes les cultures du monde, en les rassemblant pour se mesurer dans cinq disciplines, devant un public à l'échelle planétaire. Ce faisant, IAC est l'architecte qui fera renaître une tradition interrompue depuis les Jeux olympiques de 1948, celle de remettre les médailles d'or, d'argent et de bronze aux meilleurs artistes du monde. IAC a choisi Montréal comme la ville hôte de cet événement, ce qui consacrera Montréal comme un lieu emblématique de l'expression et de l'excellence artistiques.

D'une part, la Ville de Montréal reconnaît sans équivoque le leadership, la responsabilité et la propriété intellectuelle d'IAC et s'engage à travailler en étroite collaboration avec IAC au succès du projet, en fournissant les ressources prévues à l'entente. D'autre part, IAC considère la Ville de Montréal comme son collaborateur privilégié dans la réalisation des ArtsGames, non seulement pour la réalisation des premiers ArtsGames en 2018, mais également pour la suite, en confirmant sa volonté de faire de Montréal la base internationale des opérations de l'IAC et en faisant d'elle le lieu d'accueil bisannuel des épreuves de qualification.

Le 21 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé un projet de convention dans le but d'autoriser un versement de 500 000 \$ en argent et de 6 M\$ en services ou en nature par la Ville pour toutes les dépenses encourues dans la poursuite des objectifs de l'IAC, pour la période 2015-2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les locaux sont sous-loués à l'organisme à titre gratuit.

Le tableau suivant représente la somme annuelle qui devra être assumée par le Service de la culture à même son enveloppe budgétaire.

	<b>2016 (5 mois)</b>	<b>2017</b>	<b>2018 (9 mois)</b>	<b>Total</b>
<b>Dépense nette facturable au Service de la culture</b>	53 100,76 \$	129 354,53 \$	97 015,90 \$	279 471,19 \$

Les sommes annuelles ont été déterminées de la façon suivante :

### **- Pour l'année 2016 :**

Considérant que le budget prévu pour l'année 2016 est de 1 580 184 \$ et que l'organisme occupe environ 8,065 % de l'ensemble des locaux à la Place Dupuis pour 5 mois, la somme assumée par le Service de la culture pour l'année 2016 doit être de :  $1\,580\,184 \$ \times 8,065 \% = 127\,441,84 \$ / 12 \text{ mois} \times 5 \text{ mois} = 53\,100,76 \$$ .

### **- Pour l'année 2017 :**

Considérant que le budget prévu pour l'année 2017 est de 1 603 900 \$ et que l'organisme occupe environ 8,065 % de l'ensemble des locaux à la Place Dupuis, la somme assumée par le Service de la culture pour l'année 2017 doit être de :  $1\,603\,900 \$ \times 8,065 \% = 129\,354,53 \$$ .

### **- Pour l'année 2018 :**

Considérant que le budget pour l'année 2018 n'a pas été établi, la somme à assumer par le Service de la culture pour l'année 2018 a été calculée de la façon suivante : 1

603 900 \$ (budget 2017) x 8,065 % = 129 354,53 \$ /12 mois x 9 mois = 97 015,90 \$.

Le Service de la Culture sera facturé selon les directives internes de facturation pour l'espace occupé par l'organisme.

À compter de l'échéance de la sous-location, soit le 30 septembre 2018, si l'organisme ne souhaite pas prolonger son occupation dans ces locaux, le Service de la culture n'aura plus la responsabilité d'assumer la facturation immobilière pour ces espaces. Conséquemment, l'arrondissement de Ville-Marie redeviendra à nouveau le responsable de l'espace devenu vacant et devra en assumer la dépense jusqu'à l'échéance du bail entre la Ville et le locateur.

Le tableau suivant représente le loyer additionnel qui devra être assumé par le Service de la culture pour l'utilisation des locaux par l'organisme à l'extérieur des heures normales de bureau à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

	<b>2016 (5 mois)</b>	<b>2017</b>	<b>2018 (9 mois)</b>	<b>Total</b>
Loyer additionnel	5 890,00 \$	14 136,00 \$	10 602,00 \$	30 628,00 \$
TPS (5 %)	294,50 \$	706,80 \$	530,10 \$	1 531,40 \$
TVQ (9,975 %)	587,53 \$	1 410,07 \$	1 057,55 \$	3 055,14 \$
Total incluant taxes	<b>6 772,03 \$</b>	<b>16 252,87 \$</b>	<b>12 189,65 \$</b>	<b>35 214,54 \$</b>
Ristourne de TPS	(294,50 \$)	(706,80 \$)	(530,10 \$)	(1 531,40 \$)
Ristourne de TVQ (50 %)	(293,76 \$)	(705,03 \$)	(528,77 \$)	(1 527,57 \$)
Coût total net	6 183,76 \$	14 841,03 \$	11 130,77 \$	32 155,57 \$

Le bail prévoit que des frais de 35 \$ l'heure seront facturés à la Ville pour l'utilisation des locaux entre 21 h et 7 h du lundi au vendredi et entre 16 h et 8 h les samedis et dimanches. Considérant cette clause, la Ville aurait dû payer la somme annuelle de 127 750 \$ avant les taxes pour l'utilisation en tout temps de cet espace. Le SGPI a négocié, avec succès, une réduction de tarif auprès du locateur pour une somme annuelle de 14 136 \$ avant taxes. Cette somme représente un coût de 1 \$ le pi<sup>2</sup> pour une superficie de 14 136 pi<sup>2</sup>, ce qui correspond à la superficie d'un étage au 800, Boulevard De Maisonneuve E.

Cette dépense sera assumée par la Ville Centrale

Le montant octroyé à l'organisme IAC dans le cadre de ce dossier est de 311 626,76 \$ net de taxes (32 155,57 \$ + 279 471,19 \$). Cette somme sera réduite du montant de 6,0 M\$ en biens et services accordé par le conseil municipal (voir la décision CM15 1102).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier pourrait mettre en péril la présentation des ArtsGames à Montréal en 2018.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : Août 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marie-Claude LALONDE, Service de la culture  
Corinne ANDRIEU, Ville-Marie  
Daniel BISSONNETTE, Service de la culture

Lecture :

Marie-Claude LALONDE, 8 juillet 2016  
Daniel BISSONNETTE, 8 juillet 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Suzie DESMARAIS  
Chef de division

Le : 2016-07-13

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services administratifs, en remplacement de Marie-Claude Lavoie, directrice de Service jusqu'au 24 juillet 2016 inclusivement

**Approuvé le :** 2016-07-14

**Approuvé le :** 2016-07-14



**Dossier # : 1160015001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 207 000 \$ à quatorze (14) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2016

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 207 000 \$ à 14 organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2015-2016.

Arcmtl-Archive Montréal	15 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	15 000 \$
Corporation de la Chapelle ND du Bonsecours	15 000 \$
Corporation de la Chapelle ND du Bonsecours (projet 15 musées)	30 000 \$
Fondation Héritage Montréal	13 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier Monde	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	15 000 \$
Musée de l'imprimerie du Québec	9 000 \$
Musée du Montréal juif	15 000 \$
Société du Château Dufresne	15 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	10 000 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle du Québec	10 000 \$
Univers culturel de Saint-Sulpice	15 000 \$
<b>Total</b>	<b>207 000 \$</b>

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:36

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160015001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 207 000 \$ à quatorze (14) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville sur le développement culturel, le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais est destiné aux organismes qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine montréalais ou aux projets mettant en valeur la diffusion du patrimoine montréalais. Ce programme est inscrit dans l'axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens au patrimoine et à la culture. Ce programme comportait une seule date de tombée: le 15 février 2016. Dans le cadre du concours du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016, le Service de la culture a reçu 25 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 383 076 \$. Composé de deux experts du milieu culturel patrimonial, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants du Service de la culture de la Ville, le comité d'évaluation a analysé les projets déposés et en a retenu quatorze qui correspondaient le mieux aux critères du programme, pour un total de 207 000 \$

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CE15 0810 : 29 avril 2015- Accorder un soutien financier de 193 200 \$ aux seize organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de seize projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC Ville 2012-2015.

CE14 0791 : 21 mai 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux.

CE13 0699 : 22 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme totalisant 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015.

CE12 0716 : 16 mai 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 192 000 \$ aux 14 organismes pour 2012 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre

du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCCFC -Ville 2012-2015.

## DESCRIPTION

Voici la liste des quatorze (14) organismes soutenus dans le cadre du Programme :

ORGANISME	% DU BUDGET	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Arcmtl-Archive Montréal	60 %	15 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	72 %	15 000 \$
Corporation de la Chapelle ND du Bonsecours	25 %	15 000 \$
Corporation de la Chapelle ND du Bonsecours (15 musées)	43 %	30 000 \$
Fondation Héritage Montréal	25 %	13 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier Monde	8%	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	9 %	15 000 \$
Musée de l'imprimerie du Québec	48 %	9 000 \$
Musée du Montréal juif	19 %	15 000 \$
Société du Château Dufresne	63%	15 000 \$
Société historique de Rivière- des-Prairies	28 %	10 000 \$
Société historique de Saint- Henri	75 %	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle du Québec	50 %	10 000 \$
Univers culturel de Saint- Sulpice	17 %	15 000 \$
Total des soutiens accordés		207 000 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

## JUSTIFICATION

Les demandes ont été analysées quant à leur conformité aux critères d'évaluation inscrits au programme, notamment:

- l'expérience et la compétence de l'équipe responsable du projet;
- la qualité du contenu patrimonial;
- la pertinence du contenu diffusé, compte tenu de la diversité thématique et territoriale du patrimoine montréalais.

Le programme est en pièce jointe.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 207 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16 - 032 Entente Développement Culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016 – 2017.

La dépense de 207 000 \$ est subventionnée à 95 841 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 111 159 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.01.01.00-0003.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La protection du patrimoine montréalais et la diffusion des connaissances entourant ce contenu sont au coeur des projets soutenus dans le cadre du présent sommaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aide financière apportée contribuera à soutenir les organismes culturels montréalais dans leurs efforts pour sensibiliser la population montréalaise à la richesse de son histoire et de son patrimoine par la réalisation d'activités d'animation accessibles au grand public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2016 Octroi des subventions aux organismes  
Septembre 2016 à décembre 2017 Réalisation des projets par les organismes  
Décembre 2017 Dépôt du bilan des projets par les organismes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le Service des affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre LABRIE  
Commissaire à la culture (loisirs culturels)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-06

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques  
**Tél :** 514 872-1608  
**Approuvé le :** 2016-07-22



**Dossier # : 1167165003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320\$ à 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320\$ à 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

<b>Projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Contribution financière</b>	<b>% Soutien Ville/budget total des projets</b>	<b>Premier versement 75 %</b>	<b>Deuxième versement 25 %</b>
<i>Pointe-Saint-Charles vu par ses jeunes</i>	La Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles	<b>4 600\$</b>	74%	3450\$	1150\$
<i>Se voisiner avec l'art</i>	Centre des jeunes Saint-Sulpice	<b>7 450\$</b>	69%	5590\$	1860\$
<i>Arts intégrés</i>	Caserne 18-30 du CCSE Maisonneuve	<b>2 950\$</b>	69%	2215\$	735\$
Les vendredis autochtones	Arrondissement de Ville-Marie	<b>8 500\$</b>	74%	6375\$	2125\$
<i>Ateliers de slam et de DJing</i>	Services de loisirs Saint-Jacques de Montréal	<b>5 120\$</b>	69%	3840\$	1280\$

<i>Ma créativité s'exprime</i>	Association Les Chemins du soleil	<b>3 425\$</b>	59%	2570\$	855\$
<i>L'art sur ma rue</i>	Direction Chrétienne – Centre Innovation Jeunes	<b>2 100\$</b>	75%	1575\$	525\$
<i>Les comics de la MDJ</i>	Maison des jeunes de Pierrefonds	<b>6 125\$</b>	74%	4600\$	1525\$
<i>Ma culture, mon identité</i>	La Maison d'Haïti	<b>12 500\$</b>	12%	9375\$	3125\$
<i>En mode vidéo</i>	Coopérative de solidarité Mosaïque	<b>5 550\$</b>	75%	4165\$	1385\$
	<b>TOTAL</b>	<b>58 320\$</b>	<b>N\A</b>	<b>43 755\$</b>	<b>14 565\$</b>

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:17

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167165003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 320\$ à 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme Inclusion et innovation permet, depuis 2008, de soutenir la réalisation de projets novateurs en loisir culturel pour les Montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1167 - 6 juillet 2016

Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CE15 2195 - 2 décembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 331\$ aux 11 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE15 0656 - 15 avril 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 307 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente

sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE14 1916 - 10 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 242 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications

CE14 0649 – 23 avril 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 588 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE13 1812 - 11 décembre 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

## DESCRIPTION

Le 5 janvier 2016, le Service de la culture lançait auprès des arrondissements et des organismes locaux et montréalais un appel de projets en pratique artistique amateur devant être réalisés entre le 15 juin et le 30 décembre 2016, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2016. Le Service de la culture a reçu 49 demandes de soutien, totalisant un montant de 428 006\$. Un comité de sélection composé de représentants du Service de la culture, du ministère de la Culture et des Communication, des milieux de l'éducation, de la culture et du loisir ont analysé ces demandes.

Les membres du comité de sélection ont évalué les projets en fonction des critères suivants : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts du projet, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet, le profil du personnel affecté au projet.

Le comité de sélection a recommandé de soutenir les dix (10) projets suivants:

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/budget total des projets	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
<i>Pointe-Saint-Charles vu par ses jeunes</i>	La Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles	<b>4 600\$</b>	74%	3450\$	1150\$
<i>Se voisiner avec l'art</i>	Centre des jeunes Saint-Sulpice	<b>7 450\$</b>	69%	5590\$	1860\$
<i>Arts intégrés</i>	Caserne 18-30 du CCSE Maisonneuve	<b>2 950\$</b>	69%	2215\$	735\$
Les vendredis autochtones	Arrondissement de Ville-Marie	<b>8 500\$</b>	74%	6375\$	2125\$



<i>Ateliers de slam et de DJing</i>	Services de loisirs Saint-Jacques de Montréal	<b>5 120\$</b>	69%	3840\$	1280\$
<i>Ma créativité s'exprime</i>	Association Les Chemins du soleil	<b>3 425\$</b>	59%	2570\$	855\$
<i>L'art sur la rue</i>	Direction Chrétienne – Centre Innovation Jeunes	<b>2 100\$</b>	75%	1575\$	525\$
<i>Les comics de la MDJ</i>	Maison des jeunes de Pierrefonds	<b>6 125\$</b>	74%	4600\$	1525\$
<i>Ma culture, mon identité</i>	La Maison d'Haïti	<b>12 500\$</b>	12%	9375\$	3125\$
<i>En mode vidéo</i>	Coopérative Mosaïque	<b>5 550\$</b>	75%	4165\$	1385\$
	<b>TOTAL</b>	<b>58 320\$</b>	<b>N\A</b>	<b>43 755\$</b>	<b>14 565\$</b>

**1- Pointe-Saint-Charles vu par ses jeunes** – Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles, arrondissement Le Sud-Ouest – **4 600\$**

Une quinzaine d'adolescents de la Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles auront l'occasion de découvrir la création photographique, de la prise de vue, au traitement d'images jusqu'à l'étape d'exposition. La thématique du projet reposera sur la valorisation des jeunes et de leur quartier par l'image photographique. Ce faisant, les adolescents pourront tisser de meilleurs liens de voisinage et se mettront à l'avant-scène de façon positive.

**2- Se voisiner avec l'art!** – Centre des jeunes Saint-Sulpice, arrondissement Ahuntsic-Cartierville – **7 450\$**

Le Studio d'art du Centre des jeunes Saint-Sulpice propose un projet de création collaboratif incluant des ateliers mobiles dans différents lieux du quartier et au studio d'art même. Afin de favoriser les échanges et la mixité, les citoyens de tout horizon du quartier Ahuntsic seront invités à participer à ces ateliers qui offriront une fenêtre sur les coutumes, les traditions et pratiques artistiques de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. En fin de parcours, une exposition est prévue dans un café du quartier.

**3- Arts intégrés** – Caserne 18-30 du CCSE Maisonneuve, arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – **2 950\$**

*Arts intégrés* offrira à une douzaine de jeunes âgés de 18 à 35 ans de capacités physiques différentes (certains handicapés, d'autres non-handicapés) de participer à des ateliers artistiques multidisciplinaires : danse intégrée, musique, cirque et théâtre. Les participants socialiseront tout en développant leur créativité sans égard à leur différence dans un lieu où la mixité sociale favorisera l'inclusion.

**4- Les vendredis autochtones** – Arrondissement de Ville-Marie – **8 500\$**

Les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie seront invités à participer à différents ateliers de création qui seront orientés vers les pratiques culturelles autochtones et inuits : sculpture sur pierre à savon, danse traditionnelle, chant, contes et couture. Réalisés au Square Cabot, les ateliers seront animés par des artistes autochtones ou inuits et favoriseront un partage de connaissances et une meilleure compréhension de ces cultures.

**5- Ateliers de slam et de DJing** – Service des Loisirs Saint-Jacques de Montréal, arrondissement de Ville-Marie – **5 120\$**

Des ateliers de slam et de DJing donneront la chance à vingt adolescents fréquentant le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal de créer collectivement en exprimant leurs expériences, leurs idées et leur imaginaire. Un artiste professionnel accompagnera les jeunes dans l'apprentissage des techniques d'écriture et de composition musicale. Leur

poésie et leur musique seront présentées lors d'une performance publique prévue lors d'une fête de quartier.

**6- *Ma créativité s'exprime!*** – Association Les Chemins du soleil, arrondissement de Ville-Marie – **3 425\$**

Accompagné par une artiste professionnelle, une cinquantaine de jeunes de 6 à 18 ans du quartier Centre-Sud pourront vivre une série d'explorations artistiques en arts visuels. En effet, ils expérimenteront des techniques artistiques inusitées et souvent peu accessibles: linogravure, moulage, mosaïque, argile, encre de Chine. Ce projet vise à leur offrir une autre façon de s'exprimer et de laisser place à leur créativité, en plus de susciter leur intérêt pour les arts.

**7- *L'art sur ma rue!* – Direction chrétienne** – Centre Innovation Jeunes, arrondissement de Ville-Marie – **2 100\$**

Sous le mentorat des artistes professionnels du collectif A'Shop, une quinzaine de jeunes s'initieront aux arts urbains en créant des pochoirs originaux qui serviront à réaliser une création collective sur des bacs d'agriculture urbaine. Les jeunes créateurs seront amenés à réfléchir au fait qu'il est possible de transformer le paysage urbain d'une manière constructive, par une création dont bénéficiera l'ensemble de la communauté.

**8- *Les comics de la MDJ*** – Maison des jeunes de Pierrefonds, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – **6 125\$**

Émanant de l'intérêt des jeunes pour la bande-dessinée, le projet *Les comics de la MDJ* offrira à une vingtaine d'adolescents de créer et d'imprimer une bande-dessinée qui décrit un chapitre de leur vie. En utilisant une variété d'outils, ils travailleront sur le développement des personnages, l'écriture de l'histoire, les techniques de dessin, d'illustration et de photographie, et participeront à l'impression des bandes-dessinées par la technique de sérigraphie.

**9- *Ma culture, mon identité*** – La Maison d'Haïti, arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension – **12 500\$**

*Ma culture, mon identité* est un projet au cours duquel une quinzaine de jeunes filles fréquentant la Maison d'Haïti pourront vivre des ateliers d'exploration artistique qui viendront soutenir leur processus identitaire. Les jeunes filles expérimenteront différentes disciplines et techniques, certaines propres à leur culture d'origine (danses traditionnelles, création d'instruments traditionnels, histoire orale) et d'autres en lien avec les nouvelles technologies (impression 3D, art sonore, photographie). Ainsi, les participantes seront amenées à réfléchir sur leur histoire individuelle en la mettant en lien avec leur culture d'origine et celle de la société québécoise.

**10- *En mode vidéo*** – Coopérative de solidarité Mosaïque, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie – **5 550\$**

*En mode vidéo* propose à une dizaine de mères monoparentales de s'engager dans un processus de création avec la vidéo et l'écriture. La monoparentalité laisse peu de place à la réalisation de projets créatifs personnels et à la formation d'un réseau social. La Coopérative de solidarité Mosaïque souhaite donc offrir l'occasion aux participantes de libérer leur flux créatif par le biais d'ateliers collaboratifs qui aboutiront à la réalisation d'une œuvre individuelle et d'une œuvre collective. Un service de garde sur place sera offert aux participantes afin de rendre l'activité la plus accessible possible.

## **JUSTIFICATION**

Le programme Inclusion et innovation vise à :

- soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur sur l'ensemble du territoire montréalais pour favoriser l'inclusion culturelle de citoyens peu rejoints par la programmation municipale actuelle en pratique artistique amateur;
- favoriser le développement de projets répondant à des besoins spécifiques à une clientèle ou permettant la mixité, le décloisonnement et les échanges entre différents types de clientèles;
- favoriser des collaborations entre les organismes de loisir, les arrondissements, les organismes culturels, les organismes communautaires et les bibliothèques;
- favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 58 320 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement Culturel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 58 320 \$ est subventionnée à 29 160 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 29 160 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante:16-02.04.01.00-0001.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme Inclusion et innovation en loisir culturel vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'Agenda 21 de la culture. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des occasions de participer à des activités novatrices et de qualité en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle de citoyens de tous les arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par les organismes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2016 : décision du comité exécutif

Août 2016 : annonce des résultats aux organismes

Fin août 2016 : octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes

De septembre à février 2016 : réalisation des projets

Février 2016 : fin des projets

Mars 2016 : octroi du 2e et dernier versement de la contribution financière sur réception et approbation du rapport final

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En conformité avec :

- les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet
- la Politique du développement culturel de Montréal
- le Plan d'action Montréal métropole culturelle
- la Politique municipale d'accessibilité universelle

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre LABRIE  
Commissaire au loisir culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-07-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques  
**Tél :** 514 872-1608  
**Approuvé le :** 2016-07-18



**Dossier # : 1167165004**

**Unité administrative responsable :** Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -

**Niveau décisionnel proposé :** Comité exécutif

**Charte montréalaise des droits et responsabilités :** Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles

**Projet :** -

**Objet :** Accorder un soutien financier totalisant 56 227\$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier totalisant 56 227\$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Projets	Organismes		Contrib. financières	% Soutien Ville/ budget total	1 <sup>er</sup> vers. automne 2016	2 <sup>e</sup> vers. hiver 2017	3 <sup>e</sup> vers. print/été 2017	4 <sup>e</sup> vers. bilan
<b>1. Pirouette ta vie!</b>	Org. de loisir	L'Hôte Maison (Maison des jeunes)	7 415\$	70%	2 372\$	2 372\$	2371\$	300 \$
	Org. culturel	École de cirque de Verdun	11 726\$	87%	3 810\$	3 810\$	3 806\$	300 \$
<b>2. L'art de la marionnette, fabrication et manipulation</b>	Org. de loisir	Centre culturel Georges-Vanier	7 000\$	54%	2 234\$	2 233\$	2 233\$	300 \$
	Org. culturel	Théâtre de l'Avant-Pays	11 531\$	85%	3 744\$	3 744\$	3 743\$	300 \$
	Org. de loisir	Carrefour d'éducation	6 495\$	75%	2 065\$	2 065\$	2 065\$	300 \$

<b>3. Cours de peinture, reflet social</b>	Org. culturel	populaire de Pte-St-Charles						
		Galerie B-312	12 060\$	85%	3 920\$	3 920\$	3 920\$	300 \$
<b>Sous-total</b>			<b>56 227 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>18 145\$</b>	<b>18 144 \$</b>	<b>18 138\$</b>	<b>1800 \$</b>

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:34

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167165004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 56 227\$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2016-2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À l'Axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que la pratique artistique amateur est un important outil d'initiation aux arts.

*Artistes-animateurs en milieu de loisir* a été créé en 2012 pour soutenir les arrondissements dans leurs efforts pour renouveler leur offre en loisir culturel et pour améliorer la qualité des activités offertes aux citoyens. Les projets soutenus fonctionnent grâce à un jumelage entre un organisme de loisir du réseau municipal qui souhaite ajouter de nouvelles activités de pratique artistique amateur à sa programmation régulière pendant 3 sessions (automne, hiver, printemps-été) et un organisme culturel spécialisé dans la discipline artistique ciblée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1167 - 6 juillet 2016

Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CE15 1163 - 10 juin 2015

Accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE14 0008 - 8 janvier 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ à trois organismes de loisir et trois organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation d'activités de loisir culturel, dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2014 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CE 13 1074 - 31 juillet 2013

Autoriser une dépense totale de 34 343 \$ en contributions financières à deux organismes de loisir et deux organismes culturels pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre de Artistes-animateurs en milieu de loisir 2013-2014 de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CE 12 1196 - 1er août 2012

Autoriser une dépense de 35 100 \$ en contributions financières à deux organismes de loisir et deux organismes culturels pour la réalisation d'activités de loisir culturel avec des enfants de 6 à 12 ans dans le cadre du Programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2012-2013 de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

## DESCRIPTION

Le 24 mars 2016, un comité de sélection composé de représentants de la Ville de Montréal (Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie), du ministère de la Culture et des Communications et de Sport et loisir de l'Île de Montréal ont analysé les 17 projets déposés par des organismes de loisir à la suite de l'appel lancé en janvier 2016 dans les 19 arrondissements. Les projets ont été évalués selon les critères suivants: la concordance entre la demande et les objectifs du programme; la valeur ajoutée des nouvelles activités artistiques à la programmation régulière; la pertinence de la discipline et des activités visées compte tenu des besoins de la clientèle et du milieu ciblés; la faisabilité du projet (réalisme des étapes, de la logistique et des prévisions budgétaires) la volonté de l'organisme de loisir de collaborer avec un organisme culturel pour bénéficier de son expertise artistique; le profil du responsable du projet.

En fonction des objectifs des projets des organismes de loisir retenus, des organismes culturels ont ensuite été invités à déposer une proposition. La sélection des organismes culturels a reposé sur la l'expertise de l'organisme dans la discipline artistique, l'expérience de l'organisme en animation d'activités de loisir culturel, la pertinence des activités proposées par rapport aux objectifs du projet, le profil de l'artiste-animateur, le réalisme du budget et la volonté de l'organisme culturel de collaborer avec un organisme de loisir.

Pour l'année 2016-2017, les membres du comité de sélection recommandent de soutenir la réalisation des trois (3) projets suivants:

Projets	Organismes	Contrib. financières	% Soutien Ville/ budget total	1 <sup>er</sup> vers. automne 2016	2 <sup>e</sup> vers. hiver 2017	3 <sup>e</sup> vers. print/été 2017	4 <sup>e</sup> vers. bilan
<b>1. Pirouette ta vie!</b>	Org. de loisir L'Hôte Maison (Maison des jeunes)	7 415\$	70%	2 372\$	2 372\$	2371\$	300 \$



<b>2. L'art de la marionnette, fabrication et manipulation</b>	Org. culturel	École de cirque de Verdun	11 726\$	87%	3 810\$	3 810\$	3 806\$	300 \$
	Org. de loisir	Centre culturel Georges-Vanier	7 000\$	54%	2 234\$	2 233\$	2 233\$	300 \$
	Org. culturel	Théâtre de l'Avant-Pays	11 531\$	85%	3 744\$	3 744\$	3 743\$	300 \$
<b>3. Cours de peinture, reflet social</b>	Org. de loisir	Carrefour d'éducation populaire de Pte-St-Charles	6 495\$	75%	2 065\$	2 065\$	2 065\$	300 \$
	Org. culturel	Galerie B-312	12 060\$	85%	3 920\$	3 920\$	3 920\$	300 \$
<b>Sous-total</b>			<b>56 227 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>18 145\$</b>	<b>18 144\$</b>	<b>18 138\$</b>	<b>1800 \$</b>

**1- Pirouette ta vie!** – L'Hôte Maison (Maison des jeunes) – Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie

La maison des jeunes l'Hôte Maison offrira à sa clientèle adolescente (12-17 ans) des ateliers de cirque croisés à des ateliers de théâtre. Une dimension théâtrale sera intégrée au fil des apprentissages circassiens, pour amener les jeunes à développer un vocabulaire physique dans lequel les mouvements seront à la fois porteurs de sens et d'émotions. C'est l'École de cirque de Verdun, reconnue pour son expertise en formation, entre autres dans le milieu du loisir, qui sera jumelée à l'Hôte Maison pour concevoir et animer les activités avec les adolescents.

**2- L'art de la marionnette, fabrication et manipulation** – Centre culturel Georges-Vanier – Arrondissement du Sud-Ouest

Soucieux de renouveler son offre en loisir culturel pour les adultes, le Centre culturel Georges-Vanier propose des ateliers de fabrication et de manipulation pour les 30 à 54 ans. Les participants seront initiés à différentes techniques en arts visuels, ils apprendront les bases de la manipulation de marionnettes ainsi que de la scénarisation de courtes scènes. Le Théâtre de l'Avant-Pays sera le partenaire culturel du projet. Reconnu pour expertise de création en art de la marionnette et ayant de l'expérience en animation d'activités de loisir culturel et de médiation, l'Avant-Pays concevra et réalisera les activités, au Centre culturel Georges-Vanier.

**3- Cours de peinture, reflet social** – Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles – Arrondissement du Sud-Ouest

Le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles souhaite enrichir sa programmation en loisir culturel par l'offre de cours d'initiation à la peinture pour une clientèle adulte. Les participants exploreront les bases de la peinture avec deux jeunes artistes professionnelles issues de la Galerie B-312. Cet organisme est un centre d'artiste autogéré qui a une grande expertise en arts visuels et les deux artistes mandatées ont de l'expérience en enseignement et en médiation culturelle. Les ateliers permettront à la fois des apprentissages techniques et artistiques, en plus d'encourager les participants à témoigner de problématiques sociales.

## JUSTIFICATION

*Artistes-animateurs en milieu de loisir* a été développé en collaboration avec la Table municipale d'échanges en loisir culturel qui réunit des représentants des 19

arrondissements. Par cette initiative, le ministère de la Culture et des Communications et le Service de la culture souhaitent :

- éveiller et maintenir à long terme l'intérêt des citoyens pour la pratique d'une discipline artistique;
- enrichir l'offre régulière des organismes de loisir et des arrondissements en soutenant l'implantation de nouvelles activités artistiques;
- susciter des collaborations entre des organismes de loisir et des organismes culturels en mettant à profit l'expertise respective de chacun.

Depuis sa création en 2012, le programme a gagné en notoriété (le nombre de demandes augmente chaque année) et les projets soutenus ont atteint les objectifs visés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 56 227 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement Culturel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 56 227 \$ est subventionnée à 28 113,50 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 28 113,50\$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.04.02.00-0002

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Artistes-animateurs en milieu de loisir* contribue à améliorer de façon durable la qualité de vie des citoyens en leur offrant des activités de loisir culturel qui favorisent l'expression et la création, dans leur milieu, et à coût abordable. Il répond à plusieurs engagements de la Ville de Montréal en matière de culture et de développement durable : une ville où la participation et l'engagement du citoyen sont mis de l'avant, et une ville qui stimule les apprentissages par les arts.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les activités réalisées dans le cadre de *Artistes-animateurs en milieu de loisir* permettent aux organismes de loisir et aux organismes culturels de mettre en commun leur expertise et leurs connaissances pour améliorer la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées aux Montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par les organismes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Août 2016: Décision du comité exécutif

Août 2016: Annonce des résultats aux organismes

Septembre 2016: octroi des contributions financières

Septembre 2016 à août 2017: réalisation des activités par les organismes de loisir et les organismes culturels

Septembre 2017: dépôt des bilans par les six (6) organismes

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre LABRIE  
Commissaire au loisir culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-08

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques  
**Tél :** 514 872-1608  
**Approuvé le :** 2016-07-22



**Dossier # : 1165066006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 665 000 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
<b>La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal</b>	CP_C+ En route vers une plus grande autonomie	<b>40 000 \$</b>
<b>Dispensaire diététique de Montréal</b>	Bien se nourrir à bon compte	<b>25 000 \$</b>
<b>Regroupement des cuisines collectives du Québec</b>	Montréal en cuisine	<b>22 000 \$</b>
<b>L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain</b>	Priorité alimentation	<b>25 000 \$</b>
<b>Resto plateau</b>	Hausse de l'offre alimentaire	<b>20 000 \$</b>
<b>Mission Bon Accueil</b>	Fonds d'urgence - Banque alimentaire	<b>25 000 \$</b>

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
<b>Jeunesse au soleil</b>	Nourrir l'espoir	<b>90 000 \$</b>
<b>Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal</b>	Solidarité	<b>75 000 \$</b>
<b>Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal</b>	Soulager la faim et nourrir l'espoir	<b>100 000 \$</b>
<b>Moisson Montréal Inc.</b>	Optimisation de la distribution	<b>178 000 \$</b>
<b>Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve</b>	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	<b>65 000 \$</b>

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-08 08:09

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165066006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 665 000 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du

travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG15 0551 du 24 septembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant 488 000 \$ pour l'année 2015, à quatre organismes pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire soit 90 000 \$ à Jeunesse au soleil, 178 000 \$ à Moisson Montréal inc., 155 000 \$ à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maisonnette, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016)

### **CE15 1663 du 9 septembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015 soit, 25 000 \$ à l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 25 000 \$ à Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 22 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec, 20 000 \$ à Resto Plateau et 40 000 \$ à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016)

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CG14 0203 du 1<sup>er</sup> mai 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, soit 178 000 \$ à Moisson Montréal inc., 90 000 \$ à Jeunesse au Soleil; 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maisonnette, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MESS (2013 - 2015)

### **CE14 0565 du 16 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 157 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, dont 25 000 \$, 25 000 \$ au Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 22 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec, 20 000 \$ à Resto Plateau et 40 000 \$ à La société de Saint-Vincent de Paul de

Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MESS (2013 - 2015)  
**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

## **DESCRIPTION**

### **La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal**

#### **Projet : CP\_C+ en route vers une plus grande autonomie**

Ce projet consiste à poursuivre la Politique de sécurité alimentaire, à développer des outils favorisant l'autonomie, à accompagner des bénévoles dans le développement des partenariats avec les acteurs locaux, à suivre les personnes référées dans cinq points de service et, finalement, à répertorier leurs commentaires.

Montant recommandé : **40 000 \$**

### **Dispensaire diététique de Montréal**

#### **Projet : Bien se nourrir à bon compte**

Ce projet couvre des activités d'apprentissage offertes aux femmes et à leur conjoint, particulièrement aux nouveaux arrivants qui sont au pays depuis moins de cinq ans. Les différents ateliers et activités proposés permettront à la population ciblée de mieux se nourrir et d'améliorer leur santé et celle de leur bébé.

Montant recommandé : **25 000 \$**

### **Regroupement des cuisines collectives du Québec**

#### **Projet : Montréal en cuisine 2015!**

Ce projet consiste en des sessions de formation et d'accompagnement aux groupes communautaires qui désirent monter une cuisine collective et favoriser l'échange ainsi que la recherche d'outils pour soutenir les personnes maîtrisant peu le français. Cinq formations seront offertes et deux rencontres se tiendront avec des membres des Premières Nations.

Montant recommandé : **22 000 \$**

### **Jeunesse au soleil**

#### **Projet : Nourrir l'espoir**

Ce soutien financier permettra de maintenir les activités de la banque alimentaire afin de continuer à offrir 2 300 dépannages par mois et poursuivre le développement de son potager urbain. Plus de 18 500 personnes seront touchées par ce projet.

Montant recommandé : **90 000 \$**

### **L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain**

#### **Projet : Priorité alimentation**

Ce projet consiste en la préparation et la livraison de repas à des personnes vulnérables telles que les aînés ou les personnes faisant face à des problèmes de santé mentale ou en perte d'autonomie. L'ensemble du projet vise 1 600 personnes, dont 1 000 femmes.

Montant recommandé : **25 000 \$**

### **Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal**

#### **Projet : Solidarité**

Ce soutien financier permettra de distribuer 26 tonnes de légumes aux organismes qui supportent les plus démunis et dix jeunes intégreront une démarche de réinsertion sociale. L'ensemble du projet viendra en aide à 132 500 personnes.

Montant recommandé : **75 000 \$**



## **Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal**

### **Projet : Soulager la faim et nourrir l'espoir**

Ce projet permettra de soutenir professionnellement les membres et de répondre à leurs besoins de plus en plus nombreux, d'augmenter le volume d'achat de sacs à dos et de fournitures scolaires afin de répondre au nombre grandissant d'enfants, d'explorer et d'approcher de nouveaux secteurs d'activités dans le but de diversifier les sources de contribution. Avec ce projet, le Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal veut atteindre 25 000 personnes, dont 3 000 enfants de 0 à 6 ans et 8 000 adolescents de 12 à 17 ans.

Montant recommandé : **100 000 \$**

## **Moisson Montréal Inc.**

### **Projet : Optimisation de la distribution**

Ce soutien financier permettra de prolonger de deux mois la durée de vie des fruits et légumes frais en améliorant les techniques de conservation, de réemballer un minimum de 200 000 kilogrammes de viande et de poursuivre le programme de récupération en approchant de nouveaux supermarchés. Ce sont, au total, 140 000 personnes qui en bénéficieront. De plus, ce projet permettra de consolider les équipes de bénévoles, notamment par la participation accrue de membres issus de la nouvelle immigration et de personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

Montant recommandé : **178 000 \$**

## **Resto Plateau**

### **Projet : Hausse de l'offre alimentaire**

Ce projet permet à dix groupes communautaires de développer l'accueil de nouvelles personnes et d'accroître le nombre de repas vendus, offerts à prix réduit ou cédés, de diversifier la clientèle, de s'ouvrir aux jeunes mamans ainsi qu'aux jeunes en plus d'investir du temps au Comité itinérance du Plateau afin de pouvoir procéder aux références pertinentes.

Montant recommandé : **20 000 \$**

## **Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve**

### **Projet : Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents**

Ce soutien financier permettra de consolider les actions entreprises, soit offrir une aide alimentaire directe aux enfants de 0 à 11 ans et aux familles vivant des problèmes d'approvisionnement ainsi que de programmer différentes activités favorisant le savoir-faire et l'éducation nutritionnelle afin d'assurer un support aux enfants et à leurs familles. Le projet touchera 288 personnes.

Montant recommandé : **65 000 \$**

## **Mission Bon Accueil**

### **Projet : Fonds d'urgence - Banque alimentaire**

Ce projet permet à la banque alimentaire de Mission Bon Accueil, située dans un secteur qualifié de « désert alimentaire », de tenter de pallier à cette situation en offrant des services et des références aux plus démunis. Les familles monoparentales sont particulièrement ciblées.

Montant recommandé : **25 000 \$**

## **JUSTIFICATION**

Les dix organismes ont déposé des demandes de soutien financier auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du fonds de solidarité en sécurité alimentaire prévu à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2017). En vertu de ce qui est prévu aux balises de l'Entente, ces derniers ont élaboré des projets selon deux

orientations, soit aide aux banques alimentaires ou support aux interventions favorisant la prise en charge des populations ciblées. Après avoir analysé les résultats obtenus l'an passé, le SDSS recommande leur reconduction.

Afin d'éviter l'interruption des interventions auprès des plus démunis, certains projets ont débuté le 1er janvier 2016, et ce, parce qu'ils étaient financés à même le budget des organismes concernés. Tous doivent prendre fin au plus tard le 31 mars 2017.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 665 000 \$, est prévu au SDSS.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015		
<b>La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal</b>	« CP_C+ En route vers une plus grande autonomie »	40 000 \$	40 000 \$	<b>40 000 \$</b>	69 %
<b>Dispensaire diététique de Montréal</b>	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>	72 %
<b>Regroupement des cuisines collectives du Québec</b>	« Montréal en cuisine »	22 000 \$	22 000 \$	<b>22 000 \$</b>	45 %
<b>Jeunesse au soleil</b>	« Nourrir l'espoir »	90 000 \$	90 000 \$	<b>90 000 \$</b>	100 %
<b>L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain</b>	« Priorité alimentaire »	25 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>	7 %
<b>Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal</b>	« Solidarité »	75 000 \$	75 000 \$	<b>75 000 \$</b>	100%
<b>Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal</b>	« Soulager la faim »	-	80 000 \$	<b>100 000 \$</b>	79 %
<b>Moisson Montréal inc.</b>	« Optimisation de la distribution »	(178 000 \$ projet : Transformation alimentaire)	178 000 \$	<b>178 000 \$</b>	69 %
<b>Resto plateau</b>	« Hausse de l'offre alimentaire »	20 000 \$	20 000 \$	<b>20 000 \$</b>	19 %
<b>Répit-providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve</b>	« Action pour la nutrition des	65 000 \$	65 000 \$	<b>65 000 \$</b>	43 %

<b>Mission Bon Accueil</b>	jeunes et leurs parents »	25 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>	5 %
	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »				

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribuent à assurer de saines habitudes alimentaires et des dépannages d'urgence aux populations démunies. Un refus ou un report priverait les organismes promoteurs de moyens d'intervention très importants et pénaliserait encore plus des populations déjà fragilisées.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Août 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation de cinq soutiens financiers

**Août 2016** Présentation au conseil d'agglomération pour approbation de cinq soutiens financiers

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mustapha TRARI  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-05-27

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-07

CE : 20.035

2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.036  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166794006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 686 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour les activités et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 \$ à deux organismes soit, un montant de 50 000 \$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du projet « Santé urbaine » et un montant de 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec pour la réalisation du projet « Maison autochtone de Montréal », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 155 278 \$ à deux organismes, soit un montant de 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » et un montant de 54 318 \$ à L'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour la réalisation du projet « Accueil de nuit », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-06 17:50

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166794006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 686 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour les activités et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la précarité vécue par certains citoyens. L'objectif principal qui guide les actions et décisions de la Ville de Montréal en matière d'errance urbaine est d'aider les personnes sans-abri à briser le cycle de l'itinérance et à sortir de la rue. Les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Dans le cadre de son soutien aux initiatives communautaires en matière d'itinérance, la Ville de Montréal participe à la réalisation de nombreux projets chaque année. Les soutiens financiers recommandés dans ce dossier visent à offrir des services adaptés aux réalités spécifiques de groupes de personnes itinérantes qui font l'objet d'une attention particulière, à savoir les femmes, les Autochtones et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale importants.

De plus, les activités proposées dans le cadre de ces soutiens sont cohérentes avec les orientations du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, qui vise à réaliser des

interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG15 0609 du 29 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, dont 54 318 \$ à L'Association d'entraide Le Chaînon et 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

### **CE15 1857 du 14 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ à cinq organismes, pour l'année 2015, dont 48 408 \$ à Projet autochtone du Québec, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

### **CE14 1646 du 29 octobre 2014**

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

### **CG14 0418 du 18 septembre 2014**

Accorder un soutien financier de 228 831 \$ à trois organismes, pour l'année 2014, dont 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal et 50 271 \$ à L'Association d'entraide le Chaînon inc. conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

### **CE14 1370 du 3 septembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ à cinq organismes, dont 42 338 \$ à Projets autochtones du Québec, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

## **DESCRIPTION**

### **La Rue des Femmes de Montréal**

**Projet** : « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » – **102 960 \$**

En contribuant au maintien de trois postes d'intervention, le soutien financier recommandé permettra d'offrir des activités aux femmes en situation d'itinérance afin qu'elles puissent retrouver leur santé relationnelle. Plus spécifiquement, l'organisme pourra offrir 33 lits d'hébergement, dont 13 d'urgence, des services d'écoute et d'accompagnement ainsi que de référence et de suivi dans la communauté. Le centre de jour permettra, quant à lui, d'offrir aux femmes une intervention psycho-socio-relationnelle et des activités de réadaptation axées sur les arts.

### **L'Association d'entraide Le Chaînon Inc.**

**Projet** : « Accueil de nuit » – **54 318 \$**

En contribuant au maintien de deux postes d'intervention, le soutien financier recommandé permettra d'accueillir et d'héberger quotidiennement 12 à 15 femmes isolées, marginalisées et en situation d'itinérance, de leur offrir des services répondant à leurs besoins de première nécessité ainsi que des services de référence et de suivi dans la communauté.

## **Mission Old Brewery**

**Projet** : « Santé urbaine » – **50 000 \$**

Au cours des dernières années, le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) a développé d'intéressantes initiatives de rapprochement entre les services de santé mentale, dont la psychiatrie, et les usagers les plus vulnérables, dont la clinique PRISM qui dispense depuis 2013 des soins directement à la Mission Old Brewery. En contribuant au maintien d'un poste de conseiller, l'aide financière recommandée permettra d'appuyer les activités de cette clinique. Plus spécifiquement, elle permettra de faciliter l'identification et l'accompagnement des personnes itinérantes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de même que d'assurer un suivi auprès d'elles tout au long de leurs démarches de réinsertion.

## **Projets Autochtones du Québec**

**Projet** : « Maison autochtone de Montréal » – **48 408 \$**

Projets autochtones du Québec a récemment inauguré la Maison Autochtone de Montréal, permettant ainsi, dans un environnement adapté, une offre de services bonifiée, dont plusieurs places d'hébergement supplémentaires et des chambres de transition. En contribuant à la création d'un poste d'agent de développement communautaire, le soutien financier recommandé permettra de réaliser des activités de référence, d'accompagnement et de suivi des personnes autochtones en situation d'itinérance accueillies par l'organisme. L'agent assurera aussi les liens entre les différents partenaires pour le suivi des locataires des chambres, produira divers outils destinés à la clientèle et organisera des rencontres avec les usagers du refuge d'urgence afin de les informer des services offerts.

## **JUSTIFICATION**

Les soutiens financiers recommandés dans ce dossier s'inscrivent dans le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, et permettront d'offrir des alternatives à l'itinérance à une centaine de personnes issues de groupes qui présentent des besoins spécifiques.

### **Personnes autochtones en situation d'itinérance**

La situation des personnes autochtones en milieu urbain est préoccupante. À Montréal, comme dans les autres grandes villes canadiennes, les Premières Nations et les Inuits sont surreprésentés au sein de la population itinérante. Les enjeux reliés à cette clientèle sont complexes et ne peuvent être compris hors d'une analyse sociohistorique tenant compte de leurs particularités culturelles.

### **Femmes en situation d'itinérance**

La dynamique d'itinérance des femmes diffère de celle des hommes : elles réussissent pour la plupart à éviter la rue et à dénicher elles-mêmes des ressources d'hébergement à l'intérieur de leur réseau personnel, souvent moins étriqué que celui des hommes. Cela explique le nombre relativement faible de femmes dénombrées dans un lieu extérieur (7 %) et le nombre relativement modeste de places d'hébergement d'urgence qui leur sont destinées. Néanmoins, leur parcours est souvent marqué par la violence, les abus de toutes sortes, les problèmes de toxicomanie et de santé mentale. C'est pourquoi une approche complexe de reconstruction psychologique, physique et sociale doit guider les interventions qui sont menées auprès d'elles, le tout dans un climat qui favorise le sentiment de sécurité.

### **Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale importants**

On constate à Montréal un nombre important de personnes désinstitutionnalisées ou non-hospitalisées, souffrant de problèmes de santé mentale importants, reléguées à l'espace public et exerçant une forte pression sur les organismes communautaires et les services municipaux. Ces dernières, souvent en grande détresse, demandent à être rejointes là où elles se trouvent et être accompagnées et suivies de manière soutenue. Les données de

l'enquête complémentaire du dénombrement 2015 confirment l'urgence et l'importance d'investir en santé urbaine. Un soutien de la Ville aux interventions de la clinique PRISM à la Mission Old Brewery est un premier pas dans cette direction et converge vers les objectifs poursuivis par le plan d'action récemment lancé par le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance de Montréal (MMFIM), appuyé par la Ville, ainsi qu'avec les récentes recommandations du coroner en lien avec le décès d'Alain Magloire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce soutien financier de 255 686 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SDSS. Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier 2016 de la Ville.

Ces dépenses seront assumées entièrement par l'agglomération parce qu'elles concernent le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les soutiens financiers recommandés pour trois des quatre organismes sont en continuité avec les engagements antérieurs de la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite de leurs actions. De plus, dans tous les cas, ces contributions s'inscrivent dans le cadre financier global des organismes impliquant des sources de financement autres que la Ville, ce qui leur a permis de débiter les activités décrites avant de recevoir leur octrois.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces dernières années aux organismes pour les mêmes projets.

Organisme	Projet	Soutien financier accordé		Soutien financier recommandé	Soutien Ville par rapport au budget global de l'organisme
		2014	2015	2016	
<b>La Rue des Femmes</b>	« Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$	102 960 \$	<b>102 960 \$</b>	3,4 %
<b>Association d'entraide Le Chaînon inc.</b>	« Accueil de nuit »	50 271 \$	54 318 \$	<b>54 318 \$</b>	0,8 %
<b>Mission Old Brewery</b>	« Santé urbaine »	-	-	<b>50 000 \$</b>	1,7 %
<b>Projets Autochtones du Québec</b>	« Maison autochtone de Montréal »	42 338 \$	48 408 \$	<b>48 408 \$</b>	7,5 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 – Être solidaire et l'Action 36 – Être équitable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités visent des groupes qui présentent des besoins spécifiques et qui nécessitent des interventions adaptées. Ensemble, ces projets contribueront à améliorer les conditions

de vie d'une centaine de femmes, d'Autochtones et de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale importants, à développer leur pouvoir d'agir et faciliter leur parcours de réinsertion.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2016** Présentation pour approbation au comité exécutif - deux soutiens

**Août 2016** Présentation pour approbation au conseil d'agglomération - deux soutiens

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de chacun des projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-06

CE : 20.038

2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.039  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1166367003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin de réaliser le projet « Atesseun ! Ateliers Emploi Autochtones », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin de réaliser le projet « Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166367003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin de réaliser le projet « Atesseun ! Ateliers Emploi Autochtones », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CE14 1213 du 6 août 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet PIKWADIN, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015)

### **CE13 1774 du 4 décembre 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2013

### **CE13 0633 du 13 mai 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), pour le projet « KA MAMUKANIT — Projet d'insertion socioprofessionnelle des Autochtones de Montréal », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CE12 1631 du 3 octobre 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2012 - 2013, pour la période se terminant le 19 janvier 2013

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

## **DESCRIPTION**

### **Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)**

Projet : « Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones »

Montant : **30 000 \$**

Ce projet vise à offrir des ateliers aux personnes autochtones et un accompagnement dynamique de groupe visant le développement des compétences essentielles qui les aidera à mieux se préparer et de favoriser leur inclusion sociale en développant leur autonomie pour ainsi améliorer leurs perceptions d'emploi.

## **JUSTIFICATION**

Les Autochtones rencontrent une multitude d'obstacles et de difficultés d'insertion sociale et d'intégration professionnelle. Le projet « Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones » leur offre un accompagnement dynamique leur permettant de surmonter les barrières multiples qui limitent leur capacité d'intégration au marché du travail.

Ce projet est une priorité du comité Employabilité – Formation – Emploi du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, qui a pour mission l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise. Le RÉSEAU, qui a été mis sur pied le 5 novembre 2008 et qui compte maintenant plus de 800 membres, regroupe des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé ainsi que des représentants des gouvernements du Canada, du Québec, de la Ville de Montréal, des Premières Nations et des Inuit. Le projet « Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones » a donc été développé et avalisé par plusieurs organisations préoccupées par la situation des Autochtones à Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS / Projet global
		2014	2015		
<b>Commission de développement des</b>	« Atesseun! Ateliers Emploi Autochtones »	30 000 \$	-	<b>30 000 \$</b>	40 %

Il n'y a pas eu de demande déposée pour ce projet en 2015-2016 par la CDRHPNQ. Suite à une analyse des résultats obtenus en 2014-2015, le SDSS recommande de reconduire le soutien pour l'année 2016-2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet offre aux jeunes autochtones montréalais un parcours d'intégration qui tient compte de leur culture, de leur situation face à l'emploi et de leurs difficultés à intégrer le marché du travail. Il permet d'appliquer un nouveau modèle d'intervention mieux adapté aux besoins de cette clientèle très éloignée du marché du travail en plus de favoriser le développement de partenariats entre organismes communautaires autochtones et non autochtones ainsi qu'avec divers organismes gouvernementaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TAILLON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-22

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité  
sociale et des sports.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-06-29



**Dossier # : 1165066008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 956,81 \$ à six différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, en lien avec les alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 956,81 \$ aux six différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

<b>Organisme</b>	<b>Projet &amp; Période</b>	<b>Montant</b>
<b>FORUM des citoyens aînés de Montréal</b>	Apprentissage aux communications informatisées : services et échanges (ACISE) - du 4 juillet 2016 au 31 mars 2017	<b>20 000 \$</b>
<b>Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée</b>	Habitations partagées - du 1er juillet 2016 au 31 mars 2017	<b>35 000 \$</b>
<b>Théâtre Aphasique</b>	L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale - du 15 septembre 2016 au 30 mars 2017	<b>5 000 \$</b>
<b>AlterGo</b>	Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement - du 1er avril 2016 au 31 mars 2017	<b>10 000 \$</b>
<b>Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Ahuntsic - St-Laurent</b>	Agir face à la maltraitance des personnes immigrantes âgées et isolées qui habitent à Montréal - du 1er août 2016 au 31 mars 2017	<b>10 000 \$</b>



**Les YMCA du Québec**

Aînés en action - Grand Montréal - du  
1er septembre 2016 au 31 mars 2017

**19 956,81 \$**

2. d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 08:08

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165066008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 956,81 \$ à six différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, en lien avec les alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

- Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CE15 1243 du 23 juin 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 99 480 \$, pour l'année 2015, dont 10 000\$ à AlterGo, 10 000\$ à l'Association québécoise des défense des droits des personnes retraitées et préretraitées AQDR Ahuntsic- St-Laurent, 19 480\$ au Forum des citoyens aînés de Montréal, 35 000 \$ au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée, 5 000 \$ au Théâtre aphasique et 20 000 \$ aux YMCA du Québec, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CE14 0875 du 4 juin 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2014, de 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées Édition 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

### **CE13 1689 du 6 novembre 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

## **DESCRIPTION**

### **FORUM des citoyens aînés de Montréal**

**Projet : « Apprentissage aux communications informatisées : services et échanges (ACISE) »**

Montant : **20 000 \$**

Organiser une série d'ateliers à l'intention des aînés des communautés culturelles, défavorisés et vulnérables afin de renforcer leurs capacités en technologie numérique de base. Des jeunes seront invités à participer au projet pour faire équipe avec les aînés et les accompagner dans leur apprentissage.

### **Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée**

**Projet : « Habitations partagées »**

Montant : **35 000 \$**

Jumeler des personnes aînées, qui seront considérées comme les accueillants avec de nouveaux arrivants, qui eux seront les requérants. Le projet permet de réduire la solitude des personnes aînées et de favoriser une meilleure intégration des nouveaux arrivants.

### **Théâtre Aphasique**

**Projet : « L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »**

Montant : **5 000 \$**

Offrir des ateliers d'art dramatique adaptés aux limitations des personnes aphasiques. Les participants pourront ainsi briser leur isolement en plus d'améliorer leur estime d'eux-mêmes, leur mémoire et leur concentration. Ils seront rejoints dans 3 centres communautaires.

### **AlterGo**

**Projet : « Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »**

Montant : **10 000 \$**

Promouvoir la Vignette d'accompagnement touristique et de loisirs auprès des personnes âgées. Celle-ci permet à cette clientèle d'avoir accès à moindre coût à des activités enrichissantes de loisir.

### **Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Ahuntsic - St-Laurent**

**Projet : « Agir face à la maltraitance des personnes immigrantes âgées et isolées qui habitent à Montréal »**

Montant : **10 000 \$**

Réduire les facteurs qui causent les abus et la maltraitance chez les femmes âgées issues de l'immigration par le biais d'un programme de sensibilisation et de formation ainsi que par l'établissement d'un réseau d'entraide.

### **Les YMCA du Québec**

**Projet : « Aînés en action - Grand Montréal »**

Montant : **19 956,81 \$**

Favoriser le maintien de la santé globale (physique, intellectuelle, mentale et sociale/affective) des participants aînés, tout en les encourageant à être en action - rencontres sportives, sorties culturelles ou capsules d'information. Les participants sont rejoints dans une dizaine d'organismes/HLM de différents quartiers de Montréal.

## JUSTIFICATION

Après analyse positive des projets réalisés en 2015, la Division des relations interculturelles et des groupes spécifiques recommande de reconduire les projets énumérés dans la section « Aspects financiers » du présent sommaire. Les projets concernent les personnes âgées de 65 ans et plus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale et sont de portée montréalaise. Ils correspondent aux balises de l'Entente susmentionnée et sont conformes à toutes les exigences applicables de ce programme. De plus, ils respectent les engagements et les principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 élaboré dans le cadre de la démarche Métropole amie des aînés (MADA).

Afin d'éviter l'interruption des interventions auprès des plus démunis, le projet soutenu par AlterGo a déjà débuté ses activités et l'organisme avance les fonds à même son budget.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015		
<b>FORUM des citoyens aînés de Montréal</b>	« Apprentissage aux communications informatisées : services & échanges »	20 000 \$	19 480\$	<b>20 000\$</b>	83 %
<b>Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée</b>	« Habitations partagées »	20 000 \$	35 000 \$	<b>35 000 \$</b>	77 %
<b>Théâtre Aphasique</b>	« L'art dramatique comme outil d'inclusion sociale »	5 000 \$	5 000 \$	<b>5 000 \$</b>	88 %
<b>AlterGo</b>	« Briser l'exclusion sociale et la pauvreté par l'accompagnement »	8 000 \$	10 000 \$	<b>10 000 \$</b>	100 %
<b>Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) Ahuntsic - St-Laurent</b>	« Agir face à la maltraitance des personnes immigrantes âgées et isolées qui habitent à Montréal »	12 000 \$	10 000 \$	<b>10 000 \$</b>	93 %
<b>Les YMCA du Québec</b>	« Aînés en action - Grand Montréal »	22 500 \$	20 000 \$	<b>19 956,81 \$</b>	74 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les activités prévues à travers ces projets permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juillet 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TAILLON  
Agent(e) de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nadia BASTIEN  
Chef de la division Relations interculturelles et clientèles spécifiques.

Le : 2016-06-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-06-28



**Dossier # : 1166344006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 15 000\$ à Productions Weart dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin le projet de convention.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000\$ à Productions Weart dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:36

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166344006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 15 000\$ à Productions Weart dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin le projet de convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment un Programme de soutien aux études préalables.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre du Programme de soutien

aux études préalables, les partenaires ont reçu un projet susceptible d'être financé par le Forum.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

CE15 1302 - Donner un accord de principe à la réalisation du projet de requalification de la tour d'aiguillage Wellington proposé par Ateliers créatifs Montréal et Productions WeArt. Mandater le Service de la culture et le Service de la planification et de la gestion immobilière pour procéder à l'ajout du bâtiment à l'annexe D de la Charte de la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le quartier Griffintown est aujourd'hui en pleine mutation. Ancien quartier industriel bordé par le canal de Lachine, cet espace a été délaissé pendant de nombreuses années. Récemment, un redéploiement urbain important est en cours dans ce secteur urbain, avec notamment un changement de vocation majeur : une transition entre l'industriel et le résidentiel. Le Plan Particulier d'urbanisme de Griffintown porte une vision fondée sur la mise en valeur de l'héritage du secteur et la création d'un milieu de vie plus densément occupé, animé, durable et innovant, donnant priorité à l'expérience piétonne en terme de mobilité. Dans ce contexte, la Ville de Montréal a lancé un concours de design urbain pour la requalification contemporaine de la promenade Smith, concours remporté par la firme d'architecture de paysage NIP paysage, et dont le chantier est terminé. Au bout de cette promenade Smith, au bord du canal de Lachine et de sa piste cyclable, se trouve la tour d'aiguillage Wellington. Cet ancien poste de commandement à l'architecture moderniste, qui orchestrait autrefois le mouvement des trains et des bateaux, a participé à la définition du paysage urbain pendant plus de cinquante ans. Désaffectée depuis plusieurs années, la Ville de Montréal a lancé en 2013 un appel d'idées puis en 2014 un appel de propositions auprès d'organismes culturels à but non lucratif afin d'offrir une requalification architecturale contemporaine au bâtiment, ainsi qu'une nouvelle vocation : un espace collectif s'inscrivant dans une vision de consolidation et de développement culturel d'un quartier unique à Montréal.

La proposition lauréate développée par les organismes WeArt et Ateliers Créatifs Montréal, va prochainement être mise en chantier. Un café-bistro, un lieu de diffusion culturelle et un incubateur urbain habiteront la tour au printemps 2018. La tour déploiera une programmation hors les murs sur la promenade Smith grâce à divers projets artistiques et de design urbain (mobiliers, installations temporaires, marché local, ateliers, banquets, etc.) participant à activer et animer la promenade Smith et le quartier.

Productions Weart souhaite insuffler une réflexion participative et évolutive en stimulant la discipline du design urbain et la culture dans la ville autour du projet de requalification de l'ancienne tour d'aiguillage Wellington. Weart propose ainsi le projet "Place au chantier" dont l'objectif est d'accompagner la requalification de la tour Wellington en profitant du temps de la mise en projet (planification, conception, chantier, etc.) pour créer une dynamique locale et montréalaise autour du futur de la tour. Les intentions sont :

1. de créer un véritable sentiment d'appropriation citoyen autour du projet. Le projet d'incubateur culturel et urbain qui habitera la tour se veut, par essence, un projet collaboratif et participatif, qui se nourrit des envies et des besoins des habitants du quartier et plus largement des Montréalais.
2. de rencontrer et de fédérer autour du projet les différents acteurs culturels et socio-économiques locaux afin d'enrichir l'étude de besoins pour le développement fonctionnel et programmatique que Weart met en place pour la tour.
3. d'amorcer l'une des fonctions futures de la tour, celle de participer à l'animation de la promenade Smith. Les travaux d'aménagement de celle-ci tout juste terminés, le

momentum est tout indiqué pour prendre place, dès l'été 2016, sur la promenade Smith, au pied de la tour, et offrir au public une vitrine préliminaire de la programmation culturelle. Il s'agit de fonder de premières collaborations fertiles avec des artistes et des designers montréalais, futures parties prenantes du projet de la tour.

## **JUSTIFICATION**

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir ou développer leurs actifs. Les recommandations afférentes au montant de la subvention résulte d'un accord des partenaires du Forum.

Afin de mieux connaître les besoins et les attentes des résidents de Griffintown et plus largement des Montréalais, il est pertinent de réaliser des activités de consultations et de codesign citoyen en amont de la réalisation du projet immobilier. Ces études sont nécessaires et permettent une meilleure appropriation citoyenne des projets et participent au développement du sentiment d'appartenance au projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 15 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 15 000 \$ est subventionnée à 10 996 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 4 004 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes :

6 992 \$ (100% MCC) : 13-04.01.01.00-0280

8 008 \$ (4 004\$ MCC et 4 004\$ Ville) : 14-04.01.02.00-0281

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de cette étude permettra, à terme, d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité de vie dans le quartier tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international. Le projet s'inscrit dans les principes de développement durable plus particulièrement celui visant à mettre la collectivité au coeur du développement durable par des activités de consultation citoyenne et celui visant à améliorer la qualité de vie par des projets favorisant la cohésion sociale et le dynamisme culturel de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du projet permettra d'ancrer la requalification de la tour d'aiguillage Wellington dans les besoins des résidents de Griffintown et plus largement des Montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme soutenu respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet se déroulera du 8 juillet au 4 août 2016. L'activité aura eu lieu avant l'adoption d'une résolution par le comité exécutif. Des circonstances exceptionnelles liées à la signature de l'Entente MCC-Ville 2016-2017 ont retardé le processus.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR  
Agent(e) de développement culturel

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-28

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-9229

**Approuvé le :** 2016-07-14



**Dossier # : 1163220004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de soutenir la mise en oeuvre de son plan d'action 2016-2017, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de soutenir la mise en oeuvre de son plan d'action 2016-2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:37

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163220004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de soutenir la mise en oeuvre de son plan d'action 2016-2017, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Coalition montréalaise des tables de quartier - « la Coalition » - constituée depuis 2003, regroupe 30 Tables de quartier intersectorielles et multiréseaux sur le territoire de la Ville de Montréal, dont la Table de quartier du Sud-de-l'Ouest-de-l'Île, qui couvre le territoire de l'Ouest-de-l'Île de Montréal, qui s'y est jointe en 2015.

La Coalition travaille à la promotion des Tables de quartier, à la reconnaissance de leur travail et à leur financement. Elle a pour mission d'intervenir sur des enjeux communs à l'ensemble des Tables de quartier tels que le développement social local, l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des Montréalaises et des Montréalais, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que l'exercice d'une citoyenneté active. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) travaille en collaboration avec cet organisme depuis plusieurs années dans des dossiers ayant une portée régionale, dont le comité de pilotage de l'entente tripartite de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, le conseil d'administration du Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal et le comité de pilotage de la politique en développement social.

De plus, les actions de la Coalition ont des retombées très concrètes. Mentionnons, à titre d'exemple :

- En participant à la consultation sur les quartiers culturels et en s'alliant avec Culture Montréal, la Coalition a influencé le contenu des orientations sur le développement des quartiers culturels, notamment sur la prise en compte des dimensions sociales et de la participation citoyenne;
- En intervenant de multiples façons sur la question de l'habitation, qui est l'un des éléments clefs de la qualité de vie des Montréalais, la Coalition a rappeler dans une lettre ouverte l'importance de la question des réserves de terrain pour du logement social et des projets collectifs;

- En participant à titre de panéliste lors des Rencontres Villes, Région Monde qui portaient sur la densification urbaine, puis, lors de la soirée Échanges urbains d'Héritage Montréal qui portait sur la mixité sociale, la Coalition a réaffirmé l'importance de tenir compte du développement de logement social dans le développement de la Ville;
- En participant activement au colloque Santé et société à Toulouse, la Coalition a assuré à l'étranger le rayonnement des Tables de quartier et de l'Initiative montréalaise.

Rappelons que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, soutiennent financièrement les 30 Tables de quartier à travers l'entente tripartite de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui vise à contribuer au développement social dans les quartiers de Montréal en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Ainsi, la Ville soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement aux enjeux priorités par le milieu, notamment dans les domaines de : la santé, l'aménagement urbain, l'environnement, l'éducation, l'économie, l'habitation, le transport, la sécurité, l'emploi, la sécurité alimentaire, la culture, les sports, les loisirs ou tout autre enjeu interpellant les partenaires des quartiers.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE15 2334 du 16 décembre 2015**

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier pour participer à la réalisation 2015-2016 de son plan d'action 2014-2017

### **CE14 1615 du 23 octobre 2014**

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier pour participer à la réalisation 2014-2015 de son plan d'action 2014-2017

### **CE13 1841 du 18 décembre 2013**

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013-2014

## **DESCRIPTION**

En avril 2016, la Coalition a déposé une demande de soutien financier aux partenaires financiers de l'Initiative montréalaise pour un montant total de 30 000 \$. Selon l'organisme, un engagement collectif des trois bailleurs de fonds de l'Initiative montréalaise lui permettra d'assurer la concrétisation de la totalité de son plan d'action et d'atteindre ses objectifs en matière d'intervention sur les enjeux de développement social, de promotion des Tables de quartier et de rayonnement à l'échelle montréalaise. Cette somme sera défrayée de manière égale par les partenaires financiers. La Direction régionale de santé publique du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Centraide du Grand Montréal se sont engagés à verser une somme de 10 000 \$ chacun au courant de l'année 2016.

Lors de son assemblée générale annuelle de juin 2016, les membres de la Coalition ont adopté le plan d'action 2016-2017, qui est en lien avec leur planification triennale 2014-2017. Au cours de la prochaine année, la Coalition concentrera ses actions autour des quatre axes suivants :

- Consolider la vie associative de la CMTQ et son financement;
- Augmenter le financement des Tables de quartier;
- Assurer le rayonnement de la CMTQ et des Tables de quartier;
- Intervenir sur des enjeux de développement.

## JUSTIFICATION

Depuis quelques années déjà, l'organisme a su développer une expertise qui en fait un acteur incontournable du développement social et un ardent défenseur de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 10 000 \$, est prévu au budget de fonctionnement du SDSS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale. Le tableau ci-dessous résume le soutien accordé à l'organisme les dernières années pour ce projet.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien par rapport au budget 2016 de l'OBNL
		2014	2015		
<b>Coalition montréalaise des Tables de quartier</b>	<b>Plan d'action 2014-2017 de la Coalition</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>10 %</b>

Les versements seront effectués conformément aux dates inscrites à la convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. »

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Coalition est financée principalement par les contributions de ses membres, soit 1 000 \$ par Table de quartier et par la Fondation Chagnon. L'organisme a essayé et tente encore de diversifier ses sources de financement, mais cela reste difficile. L'apport de la Ville de Montréal et des autres partenaires de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local lui permettra de poursuivre les actions prévues.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Août 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-07

Nadia BASTIEN  
Chef de la division Relations interculturelles et  
clientèles spécifiques.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-07-15

CE : 20.044  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1166367004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2016, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Consultation sur les besoins des membres de la TCAIM » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2016, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Consultation sur les besoins des membres de la TCAIM » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:34

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166367004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2016, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Consultation sur les besoins des membres de la TCAIM » dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La Ville centrale a coordonné la démarche MADA et les arrondissements y ont participé sur une base volontaire. Elle a également mis sur pied un comité de partenaires dans lequel on retrouvait une trentaine de représentants d'organismes issus de différents secteurs, dont la TCAÎM. Ce processus a donné lieu, en septembre 2012, à l'adoption du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 qui comprend sept engagements. La Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAÎM) a pour mission d'offrir un lieu permettant les échanges avec les organismes d'aînés de l'île de Montréal afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens âgés tout en construisant une solidarité avec les personnes de tout âge. Il s'agit de favoriser et de développer des actions et des initiatives améliorant les conditions de vie des aînés. Elle effectue également un travail de représentation et de partenariat auprès de différents organismes, tant locaux, régionaux que provinciaux, permettant ainsi l'accès à des informations et à des expertises sur les enjeux, les stratégies et les actions visant l'amélioration de la qualité de vie des aînés montréalais. La TCAÎM est la Table de concertation aînée la plus importante de la province.

La Ville de Montréal soutient financièrement la TCAÎM depuis sa création en 1999. Dans sa planification stratégique 2014 - 2017, l'organisme a regroupé ses actions autour de deux grands axes, soit l'action et le fonctionnement de la TCAÎM.

**Axe 1 : L'action de la TCAÎM**

- Cible 1 : La vie associative et la concertation
- Cible 2 : Un carrefour incontournable de la situation des aînés montréalais
- Cible 3 : Le partenariat et la collaboration
- Cible 4 : Poursuivre les activités sur des dossiers prioritaires :
  - A) Le transport et la mobilité des aînés en lien avec le principe de l'accessibilité universelle
  - B) Le transport et la mobilité des aînés en lien avec le maintien à domicile
  - C) La lutte à la maltraitance envers les aînés
  - D) La démarche MADA

**Axe 2 : Les ressources de la TCAIM**

- Assurer un financement adéquat et récurrent en vue de la pleine réalisation de sa mission et de ses actions.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### **CE15 0842 du 6 mai 2015**

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2015, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, afin de soutenir la réalisation du projet Bulletins « Ensemble pour une île amie des aînés »;

### **CE14 0570 du 16 avril 2014**

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget de la Direction de la diversité sociale, afin de soutenir la réalisation du « Projet 65 + Montréal »

### **CE12 1977 du 5 décembre 2012**

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAÎM) afin de soutenir la réalisation du projet « Métropole amie des aînés : pour une mobilisation du milieu »

### **CM12 0850 du 25 septembre 2012**

Adopter le projet de « Plan d'action municipal pour les aînés », élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

## DESCRIPTION

La TCAÎM compte développer, en 2016, un projet permettant la consultation de ses organismes membres. De cette façon, elle disposera de tous les outils nécessaires pour bien assurer son rôle d'intermédiaire entre la Ville de Montréal et ses membres.

Le projet émane de la volonté de la TCAÎM de mieux connaître les besoins, en constante mouvance, de ses membres et de se rapprocher de ceux-ci pour travailler en lien avec ces besoins. La TCAÎM amorcera sous peu un processus de mise à jour de sa planification stratégique (2017-2020) qui s'inspirera des informations recueillies.

En somme, la volonté de la TCAÎM est de se rapprocher à la fois de la Ville de Montréal et de ses membres et ainsi de jouer pleinement son rôle de partenaire et de collaborateur.

## JUSTIFICATION

La TCAÎM regroupe 98 organismes ou regroupements membres. Elle joue un rôle de concertation entre ces organismes et travaille à promouvoir la place et le rôle des aînés dans notre société. De plus, elle initie ou contribue à des projets conjoints avec divers partenaires, selon les orientations définies par l'assemblée générale de ses membres. Pour la Ville, ce regroupement d'organismes s'avère un partenaire important permettant d'identifier les préoccupations des personnes âgées et de définir des orientations quant au vieillissement de la population montréalaise. Ce projet s'inscrit dans l'esprit même du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, particulièrement dans l'engagement numéro 7 : Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé 2016	% du budget de l'organisme
	2015	2014		
Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal	10 000 \$	10 000 \$	10 000\$	5,42 %

Le soutien financier de la Ville au montant de 10 000 \$ représente 5,42 % du budget prévisionnel 2016-2017 de la TCAÎM qui s'élève à 184 474 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Les autres partenaires financiers de la TCAÎM sont : le Secrétariat aux aînés (SA); Québec ami des aînés (QADA) projet CHUM et Vieillir mobile, le Fonds Présâges et autres revenus provenant de la participation aux divers comités.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet est crucial dans la mesure où la nouvelle planification stratégique de la TCAÎM tiendra compte de la réalité et des besoins de cette population grandissante. De plus, les éléments recueillis lors de la consultation nourriront la réflexion servant à la mise à jour du plan d'action municipal pour les aînés.

Selon Statistique Canada, le nombre de personnes ayant 65 ans et plus a fait un bon de 5 % entre 2001 et 2011. Les aînés représentaient 20% de la population totale de la Ville de Montréal, en 2011. Les perspectives démographiques prévoient un accroissement de la population des aînés de 59 % entre 2006 et 2031 à Montréal. En 2012, le Québec comptait 2 250 centenaires et on en prévoit 19 000 en 2056.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Août 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation  
Période couverte par ce projet : 1er août au 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TAILLON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-11

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité  
sociale et des sports.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-07-22

**Dossier # : 1163370001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré- Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex- -cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales. Autoriser une dépense de 172 462,50\$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet, en ingénierie électrique et expression des besoins civils, pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand pour des fins résidentielles et commerciales;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 172 462,50 \$ taxes incluses, pour leurs frais d'expertise en ingénierie;
3. de mandater la Commission des services électriques de Montréal pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
4. d'autoriser la directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer et soumettre tous documents relatifs à l'enfouissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-20 15:01**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163370001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Hydro-Québec à procéder aux études préalables en vue de l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Honoré-Beaugrand afin de permettre le développement du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales. Autoriser une dépense de 172 462,50\$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site de l'ex-cour Honoré-Beaugrand sera développé pour des fins résidentielles et commerciales. Il est prévu d'implanter sur ce site entre 275 et 325 unités de logements, dont une soixantaine d'unités de logements sociaux et des unités pour les familles, des espaces commerciaux d'une superficie comprise entre 3 200 et 3 700 mètres carrés ainsi que des espaces de stationnement et un espace vert public.

En novembre 2015, le CE a retenu une proposition pour la vente et la mise en valeur du terrain de la cour Honoré-Beaugrand. Le contrat de vente prévoit que la ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec, qui longe la propriété sur la rue Honoré-Beaugrand, soit enfouie afin de maximiser le potentiel de développement du terrain.

Ces travaux d'enfouissement, ainsi que les frais connexes à sa planification dont les études en ingénierie, sont à la charge de la Ville de Montréal. Ainsi, le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'engagement financier de la Ville pour rembourser les frais d'expertise en ingénierie de la part d'Hydro-Québec, leur permettant de procéder aux études préalables requises pour bien cerner l'ampleur des travaux d'enfouissement du réseau aérien.

À titre d'information additionnelle, selon Hydro-Québec et sous réserve des études plus poussées faisant l'objet de la présente demande d'autorisation, l'ordre de grandeur du coût des travaux serait de 1,02 M\$. À ce montant s'ajoutent les travaux civils évalués, par la Commission des services électriques de Montréal, à environ 1,0 M\$, le déplacement des lignes de télécommunication évalué, par les câblodistributeurs, à 100 000 \$ plus taxes et les travaux d'éclairage urbain évalués, par l'Arrondissement, à environ 50 000 \$ plus taxes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 2073 - 18 novembre 2015 Retenir la soumission de EJP Construction inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CE15 1250 - 23 juin 2015 - Autoriser Hydro-Québec à procéder avec les études préalables à

l'enfouissement des fils, autoriser le directeur du SGPI à signer et soumettre le formulaire de demande d'inscription au programme.

CE14 0436 - 26 mars 2014 - Autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à procéder au lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'autoriser le montant de la mise à prix de 7 040 000 \$ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble;

CM12 0312 - 16 avril 2012 - Accepter la demande de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement;

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011 - Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson

## **DESCRIPTION**

Une ligne électrique aérienne, à moyenne tension (25 kV), longe le site à développer dans l'emprise de la rue Honoré-Beaugrand. Le SGPI, en accord avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, propose de procéder à l'enfouissement du tronçon longeant le site.

Hydro-Québec exige une autorisation formelle des instances décisionnelles des municipalités avant de procéder aux études préliminaires pouvant mener à une modification de son réseau de distribution. Le coût pour la réalisation de ces études préalables a été établi par Hydro-Québec selon leur procédure habituelle et est évalué à un maximum de 172 462,50 \$ taxes incluses.

Les études porteront sur les modifications au réseau de distribution électrique et les travaux civils connexes (excavation et installation de conduites souterraines), ainsi que sur les coûts de ces travaux et l'échéancier de réalisation. La portion des études, concernant les travaux civils, sera réalisée en collaboration avec la Commission des services électriques de Montréal.

Aux travaux d'Hydro-Québec et aux travaux civils, s'ajoutent le déplacement des liens de télécommunications de câblodistributeurs et les travaux d'éclairage urbain par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

## **JUSTIFICATION**

Le besoin d'enfouir le réseau électrique à cet endroit de la rue Honoré-Beaugrand découle du contrat de vente du site de l'ex-cour de services liant la Ville à augmenter le potentiel de développement du terrain, tel qu'indiqué dans la section « Contexte »,  
Sommairement, selon les normes d'Hydro-Québec, la distance minimale à respecter entre une ligne de distribution à moyenne tension et la façade d'un immeuble, d'une saillie ou d'un balcon est de deux mètres. Cette distance peut être augmentée en fonction du balancement des lignes sous l'effet du vent par exemple, pour assurer la sécurité des occupants voisins.

Cette distance de sécurité entraînerait le déplacement de l'alignement de construction, en

retrait, de celui permis par le règlement de zonage et, par conséquent, réduirait la superficie constructible prévue pour le commerce et le nombre d'unités de logements et, entraînant ainsi, la baisse de la valeur marchande de l'immeuble mis en vente par la Ville, ainsi que, les revenus subséquents de taxes.

À ces contraintes techniques, s'ajoutent les considérations d'ordre paysager dans le contexte de la création d'un nouveau milieu de vie.

En somme, les études préalables sont requises pour bien cerner l'ampleur des travaux d'enfouissement du réseau aérien dudit tronçon en vue de sa planification.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant maximal de 172 462,50 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt corporatif 09-044 – Acquisition d'immeubles destinés à la revente. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

20 % du montant sera dépensé en 2016  
80 % du montant sera dépensé en 2017

L'ensemble du coût de ces travaux est prévu au PTI du SGPI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet améliorera la qualité de vie des futurs occupants sur le site et des résidents du secteur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette intervention est requise par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le SGPI et est incluse dans les documents contractuels pour la vente du terrain.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette intervention complète le projet de mise en valeur du site Beaugrand. Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La période requise, pour mener ces études, est d'environ 3 mois suivant la réception de la demande de services approuvée par les instances. La durée des travaux sera déterminée en fonction des résultats des études.

Par la suite, le SGPI soumettra au CM un sommaire décisionnel en vue de l'octroi des travaux d'enfouissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Stéphane LAURIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Gilles G - Ext GAUDET, Commission des services électriques

Lecture :

Gilles G - Ext GAUDET, 22 juin 2016  
Stéphane LAURIN, 22 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre FORCIER  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle LUSSIER  
Chef de section

Le : 2016-06-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des Transactions immobilière et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services  
administratifs en remplacement de :  
Marie-Claude Lavoie, directrice du SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-20



**Dossier # : 1152614006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilisés publiques sur le site de l'ancienne usine Jenkins, en vue de permettre la construction d'un projet résidentiel par l'entreprise Développement Lachine Est inc.

De demander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour le projet résidentiel Jenkins.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:25

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152614006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques sur le site de l'ancienne usine Jenkins, en vue de permettre la construction d'un projet résidentiel par l'entreprise Développement Lachine Est inc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), en vue du prolongement du réseau d'infrastructures d'utilités publiques sur le site de l'ancienne usine Jenkins, situé à l'angle des rues George-V et Victoria, par l'entreprise Développement Lachine Est inc.

Le présent projet consiste en :

- pose d'une conduite d'égout sanitaire sur environ 665 mètres et raccordement sur la rue Victoria;
- pose d'une conduite d'égout pluvial sur environ 760 mètres et raccordement sur la rue Victoria;
- pose d'une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 200 à 300 mm sur environ 730 mètres, et raccordement à la conduite d'aqueduc existante sur les rues Victoria, Saint-Joseph et George-V;
- construction d'une station de pompage et de bassins de rétention souterrains;
- réalisation du pavage, de la fondation et des trottoirs sur deux nouvelles rues, en lien avec les travaux, sur une surface d'environ 9900 mètres carrés;
- réalisation de deux parcs linéaires avec chemin pavé sur une surface d'environ 1000 mètres carrés;

- réalisation d'îlots de biorétention à même les nouvelles rues, en supplément des niveaux réglementaires de rétention atteints via les techniques standard;
- autres travaux connexes.

Parmi les exigences à satisfaire pour l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC, le demandeur doit déposer une attestation de non-objection de la Ville à sa délivrance.

Les travaux en question auront lieu sur les lots actuellement numérotés 3 743 678 et 3 743 679, à l'angle des rue Victoria, George-V et Saint-Joseph.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voir sommaire 1152614007 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la compagnie Développement Lachine-Est inc. pour la réalisation du projet résidentiel Jenkins.

## **DESCRIPTION**

Afin de permettre à l'entreprise Développement Lachine Est inc. d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question.

## **JUSTIFICATION**

Le certificat d'autorisation du MDDELCC doit être obtenu avant toute construction, et ce, conformément à l'article 32 la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE). Les travaux requis visent à assurer les services essentiels de collecte et distribution des eaux pour l'implantation du projet résidentiel sur le site de l'ancienne usine Jenkins. La Service de l'eau de la Ville de Montréal et la Direction des travaux publics de l'arrondissement ont pris connaissance des travaux visés et ne s'objectent pas à leur réalisation. La Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) n'a pas pu remettre à temps certains renseignements requis pour compléter les formulaires destinées au MDDELCC, mais M. Jacques Blanchard de la DÉEU certifie que la demande peut suivre son cours, dans la mesure où les plans finaux doivent être approuvés avant le début des travaux, comme en témoigne le message suivant:

*Les documents transmis par « Vinci Consultants » dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le Projet Jenkins présentent des mesures en matière de gestion durable des eaux pluviales qui s'inscrivent selon les tendances actuelles basées sur le respect du bilan hydrique. Celles-ci devront permettre, en outre, de respecter l'exigence du MDDELCC quant à la non-augmentation des débordements des réseaux d'égouts en temps de pluie suite à la réalisation du projet.*

*Pour l'atteinte de ces objectifs, des aménagements en surface et des infrastructures souterraines devront être réalisées pour gérer les eaux pluviales autant sur le domaine public que sur chacun des lots privés. Bien que les détails des aménagements requis sur les lots privés ne soient pas explicités, ils devront faire l'objet d'une exigence et d'une analyse particulière lors de l'émission des permis de construction.*

*En ce qui concerne la gestion des eaux usées sanitaires, la station de pompage projetée sera utilisée pour assurer l'évacuation des eaux sanitaires en période de pluie seulement lorsque le collecteur est à pleine capacité. Aux fins du processus d'émission de la présente demande de certificat, et afin de ne pas retarder indûment le projet, les plans conceptuels de la station de pompage sont suffisants à cette étape du processus.*

*Toutefois, les plans et devis finaux pour soumission devront être déposés et approuvés par la Ville de Montréal préalablement à l'émission de l'autorisation par le MDDELCC pour les travaux d'aqueduc et d'égouts, incluant la station de pompage sanitaire.*

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En vertu d'une entente relative à des travaux municipaux, le coût des travaux sera entièrement à la charge du promoteur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 13 juin 2016 : Résolution demandant au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre l'attestation de non-objection

- Comité exécutif du 10 août 2016 : Résolution approuvant la demande de l'arrondissement
- Conseil municipal du 22 août 2016 : Résolution autorisant le greffier à émettre l'attestation de non-objection
- Août / septembre 2016 : Transmission de l'attestation de non-objection par le greffier

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire d'une municipalité.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Christophe ASHKAR, Lachine  
Dominique DEVEAU, Service de l'eau

Lecture :

Dominique DEVEAU, 5 mai 2016  
Christophe ASHKAR, 5 mai 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David GRONDIN  
Conseiller en aménagement - DAUSE

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - DAUSE

Le : 2016-03-03



**Dossier # : 1165153014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount - projet 3001124626.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount - projet 3001124626.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-11 11:09

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1165153014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs - Infrastructures et aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount - projet 3001124626.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit, pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection à l'émission d'une autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) tel que sollicité par les représentants de Pharmascience, en vertu des articles 32 et 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) de (L.R.Q., chapitre Q-2) pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement du site.

Le présent projet consiste à la réalisation des travaux de démolition, de construction, de pavage, de trottoirs, de bordure et de réseau de drainage (aqueduc, sanitaire et égout) du lot 1 des zones A, B et C.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

L'analyse et l'étude de la gestion de l'eau sont basées sur deux secteurs distincts en lien avec la réalisation des travaux du présent projet :

À savoir:

1. le secteur de la zone A-B au Sud du bâtiment existant correspondant à l'agrandissement du bâtiment avec la réalisation d'une cafétéria, de nouveaux bureaux, de nouveaux casiers, de toilettes et de nouvelles aires de production de médicaments;
2. le secteur de la zone C, correspondant à la réalisation d'un nouvel entrepôt adjacent à l'entrepôt existant de Pharmascience.

## **Zone A-B :**

### **Drainage pluvial :**

Les surfaces existantes du secteur de la zone A-B n'ont qu'un seul raccord pluvial à l'avenue Royalmount et elles se drainent avec un débit régulé de 25.1 litres/seconde. Par ce même raccord, s'ajoute le drainage de nouvelles surfaces de toitures et des surfaces minérales (béton, asphalté). Compte tenu que le projet d'agrandissement est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est requis de conserver le nouveau débit régulé au même débit qu'avant le développement. Cela occasionnera des refoulements supplémentaires sur la propriété de Pharmascience, lesquels devront être accumulés en amont du régulateur de débit. Les aires de rétention prévues pour accumuler ces volumes sont principalement dans un bassin de rétention végétalisé à ciel ouvert pouvant accumuler 450 mm d'eau. Autre que ce bassin, il sera accumulé un maximum de 450 mm d'eau sur les voies de circulation réservées aux camions et de 150 mm sur les aires de circulation de voitures. Compte tenu aussi que des volumes d'eau excédentaires sont générés par l'imperméabilisation de surfaces gazonnées, en vue de respecter l'application de la loi et l'article 32, il est primordial de retenir sur le site tout volume d'eau excédentaire par rapport à la situation pré-développement. Des chambres de rétention en circuit séparé du reste du réseau drainage du site furent proposées. Tout ceci se fait à l'intérieur des limites de la propriété.

### **Drainage sanitaire :**

L'ajout d'unités d'évacuation de l'agrandissement n'est pas dû à l'augmentation du diamètre de la conduite existante. Ainsi, le branchement de la conduite sanitaire demeure la même en situation post développement que pré-développement avec un débit légèrement accru. Seul un raccord devant le nouvel agrandissement de la zone A-B doit avoir lieu afin de maintenir les conduites existantes en opération lors des travaux et raccorder les nouveaux ouvrages au réseau existant. Pour cela, deux regards sanitaires ainsi que de petites longueurs de conduites (voir plans en pièces jointes) sont nécessaires. Tout cela se fait à l'intérieur des limites de la propriété.

### **Raccordement de l'aqueduc :**

Le site de Pharmascience est déjà bordé d'une importante conduite d'aqueduc qui fait pratiquement le tour de la propriété. Par le Nord de la propriété, la conduite a un diamètre de 8 pouces tandis que par le Sud, elle a 10 pouces de diamètre. Les dimensions de diamètre de ces conduites ont pour objet de permettre au système de gicleurs de fournir les volumes d'eau nécessaires pour combattre un incendie. Le plan proposé est de terminer la boucle de raccordement faisant le tour du bâtiment existant et projeté, tout en relocalisant une borne fontaine en maintenant ainsi la couverture d'incendie des bâtiments. Aucun nouveau branchement n'est prévu aux conduites municipales. Tout ceci se fait à l'intérieur des limites de la propriété.

## **Zone C :**

### **Drainage pluvial :**

Les surfaces existantes du secteur de la zone C se drainent partiellement vers un fossé de drainage qui longe les voies de chemin de fer du CN. Ces voies et ce fossé sont en dehors de la propriété de Pharmascience et longent la portion Ouest de la propriété. L'autre portion du bassin versant affecté par les travaux de la zone C se dirigent vers les puisards du stationnement situé au Nord de la propriété et vont ultimement se raccorder à l'avenue

Royalmount par une conduite de diamètre 450 mm. Les surfaces actuelles de la zone C sont constituées d'une forte quantité de surfaces imperméables toutes non régulées.

En modifiant les surfaces, les représentants de Pharmascience doivent d'abord se conformer au règlement C1.1 de la Ville de Montréal en assurant un drainage limitant les débits à 35 l/sec/Ha mais aussi s'assurer de ne pas augmenter les volumes de ruissellement en vue de ne pas aggraver les débordements actuels du réseau combiné municipal (en lien avec l'article 32). Les travaux proposés envoient donc toutes les surfaces affectées par les travaux vers l'avenue Royalmount avec un débit régulé respectant le 35 l/sec/Ha. Les valeurs régulées apparaissent aux plans à l'endroit des régulateurs de débits indiqués. Par ce même raccord, il est ajouté le drainage de nouvelles surfaces de toitures et de surfaces minérales (béton, asphalte). Compte tenu que le projet d'agrandissement est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est requis de conserver le nouveau débit régulé au même débit qu'avant développement, ce qui est réalisé aisément puisque les débits avant développement détenaient de bonnes quantités de surfaces minérales qui n'étaient nullement régulées. Toujours est-il que de la rétention d'eaux pluviales est requise et que les aires de rétention prévues pour accumuler ces volumes sont partiellement réalisées dans un bassin de rétention végétalisé à ciel ouvert et sur l'asphalte au point bas du nouveau débarcadère, tous deux pouvant accumuler 450 mm d'eau. Autre que ce bassin, il sera accumulé un maximum de 450 mm d'eau sur les voies de circulation réservées aux camions et de 150 mm sur les aires de circulation de voitures. Étant donné aussi que des volumes d'eau excédentaires sont générés par l'imperméabilisation de surfaces perméables, en vue de respecter l'application de la loi et l'article 32, il est impératif de retenir sur le site tout volume d'eau excédentaire par rapport à la situation pré-développement. Des chambres de rétention en circuit séparé du reste du réseau drainage du site fut aussi proposé pour que tous les nouveaux volumes d'eau apportés par les nouvelles surfaces imperméables du projet soient ré-infiltrées vers le sol. Ces bassins sont placés sous les bassins de rétention à ciel ouvert.

### **Drainage sanitaire :**

Seule une salle de bain est ajoutée au nouvel entrepôt et le drainage de celle-ci se fait par la plomberie existante de l'entrepôt existant adjacent au nouvel entrepôt. L'eau est ainsi envoyée vers le réseau sanitaire existant allant vers l'avenue Royalmount. Ainsi, le branchement de la conduite sanitaire demeure la même en situation post développement que pré-développement.

### **Raccordement de l'aqueduc :**

Tel que susdécrit dans la partie de la zone A-B, puisque les plans proposent de terminer la boucle de raccordement d'aqueduc privée faisant le tour des bâtiments existants et proposés, nous faisons le raccordement du nouvel entrepôt par celle-ci tout en ajoutant une borne fontaine à proximité du nouveau raccord siamois. Tout cela se fait à l'intérieur des limites de la propriété.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation du présent projet ne contrevient pas à la réglementation en vigueur de la Ville de Montréal.

Afin de pouvoir obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet en question. *Ce certificat de non-objection peut être émis considérant que les travaux projetés doivent être conformes aux dispositions de l'art*

Directive 004 - Réseaux d'égouts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du devis normalisé NQ 1809-300.

À cet effet, dans le cadre du présent projet, ce dossier relève de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal.

De plus, tel que demandé en vertu de l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.4 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC :

*" La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité ou le titulaire habilité de l'arrondissement ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."*

En ce qui a trait à la conformité de la présente demande, au point de vue technique, signalons que la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eaux (DGSRE) du Service de l'eau aura à se prononcer sur la validité de la demande, en vertu de la réglementation en vigueur qui s'applique au niveau du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et des plans directeurs de la Ville de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les raccordements des conduites du présent projet au réseau municipal demeurent les mêmes sur l'avenue Royalmount conditionnellement à l'utilisation des matériaux qui respectent les normes en vigueur et les exigences environnementales.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de drainage et de rétention des eaux pluviales du présent projet ont un impact majeur sur la sécurité, l'entretien à long terme du réseau de Pharmascience et celui de la municipalité.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux seront réalisés à condition de l'émission d'une autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) .

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du MDDELCC pour l'émission du certificat d'autorisation, en vue de la réalisation du présent projet notamment le raccordement du réseau de drainage projeté au réseau municipal sur le territoire de la municipalité concernée.

Par la suite, d'autres vérifications de conformité en rapport avec les règlements municipaux seront effectuées lors de l'analyse du dossier en lien avec la demande déposée par le propriétaire au niveau des permis de construction.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau  
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau

Lecture :

Geneviève REEVES, 21 juin 2016  
Anne-Marie LABERGE, 20 juin 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid OUARET  
INGENIEUR

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre P BOUTIN  
Directeur

Le : 2016-05-30

CE : 30.003

2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1163843004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer les dates limites au 14 septembre 2016, pour la transmission par les arrondissements au comité exécutif, de leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et au 7 octobre 2016 pour la transmission de leur Budget de fonctionnement 2017

Il est recommandé :

- de fixer au plus tard le 14 septembre 2016 la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement devront transmettre leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération;
- de fixer au plus tard le 7 octobre 2016 la date limite que les conseils d'arrondissement devront transmettre leur budget de fonctionnement 2017 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Budget 2017 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163843004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Fixer les dates limites au 14 septembre 2016, pour la transmission par les arrondissements au comité exécutif, de leur Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et au 7 octobre 2016 pour la transmission de leur Budget de fonctionnement 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4, contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et un programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement (PTI). Le comité exécutif doit donc déterminer la date de la séance au cours de laquelle les budgets PTI 2017-2019 et les budgets de fonctionnement 2017 des arrondissements lui seront soumis.

Afin de respecter les délais prévus par la Charte, dans le cadre du dépôt du :

- Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville pour approbation au comité exécutif le 2 novembre, il y a lieu de fixer au plus tard le 14 septembre 2016 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leurs budgets PTI 2017-2019 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.
- Budget 2017 de la Ville pour approbation au comité exécutif le 30 novembre, il y a lieu de fixer au plus tard le 7 octobre 2016 la date que les conseils d'arrondissement devront transmettre leurs budgets de fonctionnement 2017 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du Budget 2017 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1532 - 12 août 2015 - Fixer les dates limites, au plus tard le 2 octobre 2015, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2016, et au 28 octobre 2015, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2016 des arrondissements lui seront soumis.

CE15 1331 - 29 juillet 2015 - Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les

arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur PTI 2016-2018.

CE14 1292 - 13 août 2014 - Fixer les dates limites, au plus tard le 3 octobre 2014, pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2015, et au 29 octobre 2014, la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2015 des arrondissements lui seront soumis.

CE14 1074 - 2 juillet 2014 - Fixer au 5 septembre 2014 la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leur budget PTI 2015-2017.

CE13 1781 - 4 décembre 2013 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2014, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2014 des arrondissements lui seront soumis.

CE13 0896 - 12 juin 2013 - Fixer au 30 juin 2013 la date à laquelle les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif leurs budget PTI 2014-2016.

CE12 1433 - 29 août 2012 - Fixer les dates limites pour la transmission par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leurs budgets de fonctionnement 2013, et la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2013 des arrondissements lui seront fournis.

CE12 0984 - 13 juin 2012 - Fixer au 13 juillet 2012 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2013-2015 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2013-2015 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet de fixer le délai à l'intérieur duquel les arrondissements doivent transmettre au comité exécutif et, conséquemment, au Service des finances leurs budgets PTI 2017-2019 et leurs budgets de fonctionnement 2017.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier concerne la mise en oeuvre du processus budgétaire introduit à la Charte de la Ville de Montréal par les articles 143.1, 143.2, 144.1, 144.8 et 146.1.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Respect des articles 143.2 et 144.5 de la Charte permettant à l'Administration d'adopter les budgets PTI 2017-2019 et les budgets de fonctionnement 2017 dans les délais prescrits.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et du Budget de fonctionnement de 2017 de la Ville de Montréal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugénie BONIN  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-21

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Approuvé le :** 2016-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Approuvé le :** 2016-07-21



**Dossier # : 1164233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de mesdames Dorothy Alexandre, Lindsay Daudier, Christine Hoang, Youla Pompilus-Touré et Marie-Eve Rancourt comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en août 2019.

Il est recommandé de :  
de nommer :

- Mme Dorothy Alexandre, en remplacement de Mme Melissa Cerros;
- Mme Lindsay Daudier, en remplacement de Mme Amélie Coulombe-Boulet;
- Mme Christine Hoang, en remplacement de Mme Mariane Labrecque;
- Mme Youla Pompilus-Touré, en remplacement de Mme Anne Richard-Webb;
- Mme Marie-Eve Rancourt, en remplacement de Mme Yasmina Soussi;

comme membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2019.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-07 10:31

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de mesdames Dorothy Alexandre, Lindsay Daudier, Christine Hoang, Youla Pompilus-Touré et Marie-Eve Rancourt comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en août 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18. Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM15 0393 - 27 avril 2015** | Nomination de Yasmina Soussi pour un premier mandat se terminant en avril 2018.

**CM14 0327 - 28 avril 2014** | Nomination de Melissa Cerros pour un premier mandat se terminant en juin 2017.

**CM13 0900 - 23 septembre 2013** | Nomination de Amélie Coulombe-Boulet pour un premier mandat et de Mariane Labrecque pour un deuxième mandat, tous deux se terminant en septembre 2016.

**CM13 0383 - 27 mai 2013** | Nomination de Anne Richard-Webb pour un deuxième mandat se terminant en mai 2016.

**CM04 0753 - 25 octobre 2004** | Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

**CM04 0410 - 18 mai 2004** | Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

## DESCRIPTION

### Membres en fin de mandat

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin effective du mandat
Mme Anne Richard-Webb	Mai 2016	Mai 2016
Mme Mariane Labrecque	Septembre 2016	Août 2016
Mme Amélie Coulombe-Boulet	Septembre 2016	Août 2016

### Membres démissionnaires

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin effective du mandat
Mme Melissa Cerros	Juin 2017	Avril 2016
Mme Yasmina Soussi	Avril 2018	Mai 2016

À la suite de ces départs, les nominations suivantes sont recommandées :

### Nomination d'une membre :

Le règlement 04-064 stipule que les membres sont nommées pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Dorothy Alexandre	22 août 2016	Août 2019	Mme Melissa Cerros
Mme Lindsay Daudier	22 août 2016	Août 2019	Mme Amélie Coulombe-Boulet

Mme Christine Hoang	22 août 2016	Août 2019	Mme Mariane Labrecque
Mme Youla Pompilus-Touré	22 août 2016	Août 2019	Mme Anne Richard-Webb
Mme Marie-Eve Rancourt	22 août 2016	Août 2019	Mme Yasmina Soussi

### Nomination des membres et processus de sélection

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu au printemps 2016. Pour la première fois, cet appel de candidatures s'est tenu conjointement avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil interculturel de Montréal. Des 91 Montréalaises intéressées, 25 candidates ont été vues en entrevue et 20 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé** idéalement d'une élue de chacun des partis et minimalement d'au moins deux élues. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate, qui obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : expertise, lieu de résidence, âge, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais, un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine et une campagne dans les réseaux sociaux couvrant la période du 18 avril au 23 mai 2016 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de mesdames Érika Duchesne (Équipe Denis Coderre pour Montréal), Justine MacIntyre (Vrai changement pour Montréal), Marie-Andrée Mauger (Projet Montréal), toutes élues municipales. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et des sports, Mme Charlotte Thibault, ancienne présidente du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises, a agi à titre de coordonnatrice du processus en collaboration avec le Service des ressources humaines.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.



## **JUSTIFICATION**

### **Nouvelles membres**

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4) :

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducatif;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Vingt candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence. Il est à noter que les Montréalaises ayant soumis leur candidature lors de cette campagne de recrutement résident principalement dans les quartiers centraux.

Mesdames Dorothy Alexandre, Lindsay Daudier, Christine Hoang, Youla Pompilus-Touré ainsi que Marie-Eve Rancourt ont réussi le processus de sélection pré-cité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 246 000 \$ en 2016. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La nomination des nouvelles membres sera annoncé par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination au conseil municipal : séance du 22 août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-06

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-07-06



**Dossier # : 1167181004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du mandat de Mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019.

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le renouvellement du mandat de Mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-08 08:55

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167181004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du mandat de Mesdames Rym El-Ouazzani et Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, se terminant respectivement en mars et en août 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

**Renouvellement du mandat d'un membre :**

L'article 5 du Règlement 02-177 prévoit que les membres peuvent compléter consécutivement un maximum de deux mandats de trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0166 - Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.

CM13 0695 - Nommer Mme Amina Janssen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en août 2016.

CM02 0777 - Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CjM).

**DESCRIPTION**

### **Renouvellement de mandat :**

Mme Rym El-Ouazzani a déjà complété son premier mandat le 18 mars 2016 et Mme Amina Janssen complétera le sien le 26 août 2016. Toutes deux souhaitent poursuivre leur implication pour un second terme.

<b>Noms</b>	<b>Date de fin initiale du mandat</b>	<b>Date de début du 2e mandat</b>	<b>Date de fin du 2e mandat</b>
Mme Rym El-Ouazzani	18 mars 2016	Mars 2016	18 mars 2019
Mme Amina Janssen	26 août 2016	Août 2016	26 août 2019

### **JUSTIFICATION**

Mesdames El-Ouazzani et Janssen sont membres depuis juin 2013 et démontrent depuis ce moment l'intérêt, la motivation et les habiletés pour assumer leurs fonctions à titre de membres..

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 246 000\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de candidatures.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implication de jeunes Montréalais et Montréalaises au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE  
Secrétaire- recherchiste

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-07

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-07-07



**Dossier # : 1160881001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

Il est recommandé:

1. D'augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-30 09:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160881001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 \$ en 2016 et de 126 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet "Parcours Innovation PME Montréal" a été démarré par la Ville de Montréal en janvier 2015 et connaît actuellement un grand succès. Tous les partenaires du projet et chef d'entreprises des PME sélectionnées admettent que l'approche personnalisée du Parcours permet aux dirigeants de PME de mieux gérer leur entreprise afin d'accélérer leur croissance. La démarche d'accompagnement structurée, composée de formations, de conférences (dont C2 Montréal) et de coaching individualisé, stimule la croissance et favorise la collaboration intersectorielle.

De plus, le fait que chacune des PME soit accompagnée d'un conseiller du réseau entrepreneurial montréalais qui, lui aussi, bénéficie du programme permet un échange de haut niveau entre les conseillers. Dans un contexte mondial de révolution numérique, cette nouvelle dynamique de collaboration entre les conseillers crée un environnement pour trouver des solutions innovantes aux problématiques des PME.

Le projet est appuyé par plusieurs partenaires dont Emploi Québec, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), Vidéotron, C2 Montréal et le Mouvement québécois de la Qualité (MQQ).

Actuellement, le projet permet, annuellement de 2015 à 2017, à 30 PME et 30 accompagnateurs de participer au Parcours. Le succès du projet entraînant une augmentation de la demande de PME souhaitant y participer, il est proposé d'augmenter de 10 PME la cohorte 2017. A la fin des trois années, le projet aura permis à 100 PME de bénéficier du programme.

Un budget supplémentaire est nécessaire en 2016 et en 2017 pour planifier l'arrivée et accompagner les 10 nouvelles PME.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0258 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 84 000 \$ à la Corporation de l'école des hautes



études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0242 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 180 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme "Croissance et Innovation" dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0016 - 29 janvier 2015- Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## **DESCRIPTION**

Actuellement, le projet "Parcours Innovation PME Montréal" (le Parcours) offre à 30 PME montréalaises, pour chacune des années 2015, 2016, 2017, une série de formations et de conférences afin de stimuler l'innovation et la croissance au sein d'entreprises à fort potentiel.

Les PME sont sélectionnées par un jury formé d'experts en innovation. Elles doivent être référées par le réseau de développement économique, notamment les pôles PME MTL, les chambres de commerce, les services de développement économique des arrondissements, le Réseau des centres de transfert technologique (RCTT) et le Gouvernement du Québec via Emploi Québec et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

Les critères de sélection des PME sont :

- PME à fort potentiel de croissance
- 1 M\$ et plus de chiffre d'affaires
- moins de 250 employés
- situées sur l'île de Montréal

Les PME doivent identifier une problématique de départ, puis elles ont une année pour trouver la solution et l'implanter. Sur les 30 PME inscrites en 2015, 28 ont trouvé leur

solution innovante et 25 ont réussi à l'implanter, créant ainsi plus de 200 emplois.

En 2015, le Parcours a reçu 45 candidatures, en 2016, 73 et, pour 2017, plus d'une centaine sont attendus. En raison de l'intérêt qu'a suscité le Parcours, il est proposé de faire passer de 30 à 40 le nombre de PME accompagnées en 2017. Cette cohorte serait donc de 40 PME. Pour préparer leur arrivée et assurer leur accompagnement, un budget supplémentaire de 183 000 \$ est requis. Annuellement, les nouveaux besoins en biens, services et ressources humaines sont estimés à 57 000 \$ en 2016 et à 126 000 \$ en 2017. En 2016, ces sommes seraient destinées aux frais encourus lors du recrutement et la préparation de l'arrivée des nouvelles PME ainsi qu'aux aspects administratifs du projet, notamment les modifications aux ententes avec les formateurs. En 2017, outre les suivis administratifs requis, le budget supplémentaire viendrait couvrir la formation et l'accompagnement. La bonne marche du projet requière que la ressource à temps partiel soit utilisée à temps complet jusqu'à la fin 2017.

Budget supplémentaire requis :

<b>Année</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Biens et services (dont accompagnement et formations)	29 000 \$	88 500 \$	117 500 \$
Ressource humaine	28 000 \$	37 500 \$	65 500 \$
<b>Total</b>	<b>57 000 \$</b>	<b>126 000 \$</b>	<b>183 000 \$</b>

Par ailleurs, des partenaires de la Ville dans le Parcours contribueront à la bonification du projet. Le budget révisé du projet serait le suivant :

<b>Coûts du projet (2015-2017)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses assumées par la Ville - 175 M\$</b>				
Communication/promotion	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	156 000 \$
Ressource humaine	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$
<b>Autres dépenses Ville</b>				
Accompagnement et processus de sélection des PME (ADRIQ)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
Contributions en développement de la formation	88 000 \$	88 000 \$	88 000 \$	264 000 \$
<b>Sous-total Ville</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>190 000 \$</b>	<b>570 000 \$</b>
<b>Dépenses assumées par les autres partenaires</b>				
Achat de billets conférence (C2 Montréal)	144 000 \$	144 000 \$	144 000 \$	432 000 \$
Achat de billets conférence (ADRIQ)	8 700 \$	8 700 \$	8 700 \$	26 100 \$
Achat de formation (Mouvement québécois de la qualité)	21 000 \$	21 000 \$	21 000 \$	63 000 \$
<b>Sous-total autres partenaires</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>173 700 \$</b>	<b>521 100 \$</b>
<b>Dépenses supplémentaires pour les 10 PME</b>				
<b>Dépenses assumées par la Ville - 175 M\$</b>				
Ressource humaine	-	28 000 \$	37 500 \$	65 500 \$
Processus de sélection et accompagnement	-	29 000 \$	88 500 \$	117 500 \$
<b>Sous-total Ville :</b>	<b>-</b>	<b>57 000 \$</b>	<b>126 000 \$</b>	<b>183 000 \$</b>
<b>Dépenses assumées par d'autres partenaires</b>				
Emploi Québec	-	20 000 \$	80 000 \$	100 000 \$
Mouvement québécois de la qualité (MQQ)	-	-	7 000 \$	7 000 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>-</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>87 000 \$</b>	<b>107 000 \$</b>

<b>Dépenses totales du projet :</b>	<b>363 700 \$</b>	<b>440 700 \$</b>	<b>576 700 \$</b>	<b>1 381 100 \$</b>
-------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

Avec les ajustements proposés, la contribution de la Ville au projet passerait de 570 000 \$ à 753 000 \$ (183 000 \$ de plus), soit 55 % de son coût total, ce qui respecte les règles d'attribution liées aux projets structurants.

## **JUSTIFICATION**

Ce budget supplémentaire permettra d'inscrire 10 PME de plus au projet, d'assurer un meilleur suivi dans l'implantation des solutions, de promouvoir davantage auprès du réseau les solutions aux défis de départ en plus d'intégrer de nouveaux outils (tests de compétences et diagnostics) et de favoriser de nouvelles activités de réseautage. Il permettra de diffuser davantage via les réseaux sociaux les solutions innovantes, qui émergent du Parcours et contribuent à développer la culture entrepreneuriale sur le territoire de Montréal, et de poursuivre ainsi la mise en œuvre du volet "Espaces de collaboration: créativité et innovation" de la Stratégie de développement économique 2011-2017. Il est une contribution tangible au grand objectif du Plan d'action 2015-2017 en développement économique, soit l'accélération de la croissance par l'entrepreneuriat et l'innovation.

Le Parcours est maintenant reconnu par le milieu comme une solution innovante en matière d'accompagnement des PME. Il permet aux PME d'être plus performantes et ainsi de créer de nouveaux emplois de qualité. De plus, il transforme "l'approche programme" plus traditionnelle en accompagnement personnalisé répondant mieux aux besoins des dirigeants d'entreprises. Ceux-ci réclament davantage de rencontres car il se crée une communauté d'entraide entre ces dirigeants. Le projet comble ainsi un besoin de l'écosystème entrepreneurial montréalais qui offre de l'accompagnement aux startups et aux entreprises en démarrage, mais moins de services spécialisés en innovation pour les PME en croissance.

Grâce au projet, les dirigeants connaissent mieux les ressources existantes et bénéficient d'un réseau de contacts solides pour profiter au maximum des programmes existants. Le Parcours fait office de modèle auprès des gouvernements qui observent qu'en cette ère de révolution numérique, les PME, qui représentent 98 % du tissu économique montréalais, doivent développer une culture de l'innovation et de la créativité au sein de leurs équipes sans quoi elles ne pourront pas faire face à la compétition. Plus de la moitié des PME inscrites sont des manufactures de zones industrielles montréalaises. Sans le Parcours, elles auraient beaucoup de difficultés à faire face aux défis qui les attendent.

Le projet répond également aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du Gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. Il s'agit d'un projet structurant qui contribue au rayonnement de Montréal, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué au Parcours (2015-2017) bénéficie présentement d'un financement de 190 000 \$ par année sur trois ans provenant de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

Les crédits supplémentaires requis de 183 000 \$, soit 57 000 \$ en 2016 et 126 000 \$ en 2017 proviendraient d'un réaménagement de l'enveloppe de 175 M\$ destiné à la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique. Il n'y aurait donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra de promouvoir de bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de 10 PME pour l'année 2017 augmentera l'impact de cette approche innovante auprès des dirigeants d'entreprises en leur permettant de mieux saisir toute l'importance de la créativité et de l'innovation nécessaire pour propulser leur entreprise à l'échelle internationale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet est financé dans le cadre de l'entente du 175M\$ ; toutes communications et actions donnant de la visibilité devront se conformer aux dispositions de l'entente.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Planification de la programmation 2017 en août 2016
- Activation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) dès août 2016
- Lancement du recrutement des 40 PME dès septembre 2016 jusqu'en novembre 2016.
- Nouvelle activité de réseautage en septembre 2016
- Conférence de l'ADRIQ en octobre 2016
- Annonce des 40 nouvelles PME en décembre 2016, lors de l'événement de clôture
- Finalisation de l'implantation des solutions en décembre 2016 pour la cohorte 2016
- Début des formations en janvier 2017 pour 40 nouvelles PME

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE  
Commissaire développement économique-  
Innovation

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-20

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Serge GUÉRIN  
Directeur

**Tél :** 514 872-0068

**Approuvé le :** 2016-06-29

**Dossier # : 1166688014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Autoriser la réception d'une subvention de 4 900 \$ pour l'année 2016 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2016-2017. 2) Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 4 900 \$ pour l'année 2016 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2016-2017 ;

2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Direction générale adjointe à la qualité de vie à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 11:25

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166688014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Autoriser la réception d'une subvention de 4 900 \$ pour l'année 2016 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2016-2017. 2) Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et la Ville de Paris ont signé en 2006 un accord de coopération visant à encourager, à soutenir et à accroître les échanges dans plusieurs domaines, dont l'aménagement urbain. Depuis 2014, la Maire de Paris et le Maire de Montréal ont réitéré leur volonté de coopérer sur divers thèmes, comme le développement durable. S'inspirant du succès d'un premier projet de collaboration (« Dialogue urbain : Montréal - Paris », réalisé de 2013 à 2015), un second projet de coopération a été mis sur pied : il s'agit du projet « Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation » qui vise l'échange d'expertise professionnelle sur les thèmes de l'accroissement de la biodiversité, la végétalisation de l'espace public, les toits verts et l'agriculture urbaine. Mené par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), le projet de coopération associe également le Bureau des relations internationales, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, le Service de la gestion et de la planification immobilière et la Division du développement durable.

À l'instar de la première coopération, ce second projet a fait l'objet d'une demande de soutien financier au Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). Le 20 avril 2015, le FFQCD a confirmé son approbation du projet et une première subvention de 6 100 \$ a été octroyée en juin 2015 par le ministère des Relations internationales et de



la Francophonie (MRIF) pour la réalisation de l'an 1 de la coopération. Au mois de mai 2016, le MRIF a octroyé une seconde subvention, de 4 900 \$, pour la réalisation de l'an 2 de la coopération.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1465. 1) Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée dans le cadre d'un projet de collaboration entre les villes de Paris et de Montréal; 2) Autoriser la directrice du Service des grands parcs et du verdissement et du Mont-Royal à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet d'échange d'expertise professionnelle en aménagement urbain et biodiversité entre Paris et Montréal.

CE15 1517. 1) Autoriser la réception d'une subvention de 6 100 \$ pour l'année 2015 provenant du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée pour la mise en œuvre du projet de coopération numéro 65.811 intitulé « Paris - Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation », du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la biennie 2015-2016 ; 2) Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, à affecter ce montant pour la réalisation du dit projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **DESCRIPTION**

Mis en place en 2005, le FFQCD vise à encourager le développement et le rayonnement des collectivités locales et territoriales en France et au Québec en soutenant financièrement des projets de coopération novateurs. Le soutien du FFQCD représente jusqu'à 50% des dépenses admissibles du projet de collaboration, qui comprennent notamment les frais de déplacement et de séjour à l'étranger, ainsi que les coûts associés à la mise en valeur des résultats.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal souhaite obtenir l'autorisation de réceptionner la subvention octroyée par le MRIF pour réaliser les activités de l'an 2 du projet, soit la somme de 4 900 \$.

De façon générale, le projet de coopération a pour but d'enrichir les approches d'écologie urbaine montréalaise et parisienne. À travers l'échange d'expertise et des réalisations, le projet vise la mise en place d'aménagements favorables à la présence accrue et durable d'une diversité de végétaux et d'une faune adaptées au milieu urbain, comme les oiseaux, dans la perspective d'accroître la qualité de vie.

### **JUSTIFICATION**

À Montréal comme à Paris, des problématiques comme la pollution de l'air et les îlots de chaleur sont source de préoccupation. L'amélioration de la qualité de vie en ville passe par une présence accrue de nature qui fournit de nombreux bienfaits tant sur le plan de la santé physique que psychologique. Par ailleurs, les conditions de croissance difficiles des végétaux en ville représentent des défis de taille (peu d'espace disponible pour le système racinaire des arbres, présences d'infrastructures publiques, dommages liés à l'utilisation de machinerie, sols parfois peu susceptibles de retenir l'eau, présence d'espèces envahissantes, etc.). Il s'agit là d'autant de sujets de réflexion pour les experts de Montréal et de Paris afin de trouver des avenues novatrices pour y remédier. D'autres questions, telles les démarches concertées et la connectivité écologique, sont abordées.

Paris et Montréal se sont fixé des objectifs ambitieux pour créer des villes vertes, où il fait bon vivre. Paris projette, d'ici 2020, de créer 30 ha d'espaces verts, de planter 20 000 arbres supplémentaires, d'installer 100 ha additionnels de toits et de murs végétalisés, ainsi que de verdir des espaces de proximité par des moyens innovants. Montréal prévoit

notamment augmenter de 5 % la couverture de la canopée de l'agglomération d'ici 2025 (passant de 20 % à 25 %), aménager des parcs pour le public, atteindre un taux de 10 % d'aires terrestres protégées et accroître la biodiversité. Ainsi, à l'échelle locale, le projet de coopération favorise la concrétisation d'orientations montréalaises et contribue à répondre aux attentes des citoyens quant à l'accroissement durable du couvert végétal et des opportunités de contact avec la nature.

Le projet permet également de renforcer la collaboration entre Montréal et Paris, ainsi que l'engagement de Montréal comme ville verte, en vue de la 13e Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la biodiversité qui se tiendra à Cancun à l'automne 2016. De plus, cette coopération contribue à faire rayonner Montréal à l'échelle mondiale, grâce à l'appui de nos partenaires internationaux en matière de biodiversité, soit le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, ainsi que le chapitre biodiversité du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Cities Biodiversity Center) qui fait mention du projet sur son site Internet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une subvention de 4 900 \$ a été allouée par le MRIF par le biais du FFQCD pour la mise en oeuvre de l'an 2 du projet. Ce financement sera utilisé par la Ville-centre conformément aux informations comprises dans la demande de soutien au FFQCD, soit pour des dépenses liées au déplacement et aux frais de séjour à Paris, aux communications et à l'accueil de la délégation parisienne à Montréal.

Un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus correspondants (4 900 \$) est donc demandé pour 2016. Ces revenus de 4 900 \$ sont considérés comme une subvention au budget de fonctionnement provenant du gouvernement provincial. Les dépenses de 4 900 \$ afférentes à cette subvention se ventilent comme suit:

- Frais de déplacement: 1 500 \$
- Frais de séjour (incluant le transport local): 1 500 \$
- Frais de communication (séminaire-bilan et autres besoins): 1 800 \$
- Frais d'accueil de la délégation parisienne: 100 \$

Il est à noter que la réalisation de l'an 2 bénéficiera de l'apport d'un montant résiduel de 1 000 \$ découlant de la subvention de 2015, ayant été inutilisé compte tenu de l'annulation d'un déplacement à Paris à la dernière minute pour des raisons de santé. Conformément à la demande de soutien au FFQCD et au sommaire décisionnel 1156688001, ce montant sera alloué aux frais de déplacement (500 \$) et aux frais de séjour à Paris (500 \$). Ainsi, le total de la contribution du MRIF pour l'an 2 du projet est de 5 900 \$, tel qu'inscrit à la demande de soutien, bien que le montant de la subvention octroyée soit de 4 900 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La coopération « Paris-Montréal, regards croisés sur l'écologie urbaine et la végétalisation » s'inscrit dans le thème du développement durable des territoires, l'un des thèmes prioritaires du FFQCD pour l'appel à projets 2015-2017, sur la base duquel la coopération a été approuvée.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'apport financier du gouvernement québécois au moyen du FFQCD permettra de financer 50 % des dépenses admissibles du projet. La maximisation des sources de financement externes permet d'alléger l'implication financière de la Ville dans le projet de coopération et d'optimiser son investissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Au plus tard le 9 décembre 2016, l'organisme coordonnateur québécois (SGPVMR) doit transmettre le rapport final sur le projet à la Direction France du MRIF.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre JUTRAS  
Chef de section - Biodiversité et écologie urbaine

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique recherche et développement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-06-29



**Dossier # : 1163673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 1315,48\$, plus taxes, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » (975,00\$, plus taxes) et «Enquête en Nouvelle-France (Angélique)» (340,48, plus taxes \$) du programme « Une école montréalaise pour tous » et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser des budgets additionnels de revenus de 1315,48\$, plus taxes, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » (975,00\$, plus taxes) et «Enquête en Nouvelle-France (Angélique)» (340,48\$, plus taxes) du programme « Une école Montréalaise pour tous »;
2. d'approuver des budgets additionnels de dépenses équivalents et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets;
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-13 11:38

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163673004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 1315,48\$, plus taxes, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » (975,00\$, plus taxes) et «Enquête en Nouvelle-France (Angélique)» (340,48, plus taxes \$) du programme « Une école montréalaise pour tous » et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a développé au cours des années une expertise reconnue en muséologie et en histoire orale. Sa mission, révisée en 2010, comporte l'engagement suivant: « Il offre son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser. Il contribue ainsi à mettre en valeur la diversité culturelle de Montréal et promeut une meilleure compréhension interculturelle parmi les citoyens ».

À cet égard, le Centre d'histoire réalise régulièrement des projets en muséologie et histoire orale avec différents organismes partenaires, notamment dans les milieux scolaires. Ces projets, qui s'ajoutent à la programmation régulière d'activités du CHM, sont financés soit directement par les partenaires, soit par une subvention dédiée spécifiquement au projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1111 - 3 juin 2015 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 4 387,88 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école montréalaise pour tous »; de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 853,26 \$) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal (211,55 \$) pour une animation sur l'histoire de Montréal, et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

CE14 0486 - 2 avril 2014 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 2 046,75 \$, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités *Jeunes citoyens engagés* (1 625,00 \$) et *Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734?* (421,75 \$) du programme « Une école Montréalaise pour tous », et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

## **DESCRIPTION**

Le Centre d'histoire de Montréal a réalisé les activités éducatives *Citoyen de ma ville* et *Enquête en Nouvelle-France* (Angélique) dans le cadre des projets de médiation culturelle du programme *Une école montréalaise pour tous* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces projets visent à faire vivre aux élèves des expériences culturelles (artistique, littéraire ou scientifique) et d'accroître leur participation à la vie culturelle et sociale de Montréal.

Créé en 2006, le programme *Vous faites partie de l'histoire!* a pour objectif de faire découvrir aux élèves issus des communautés culturelles l'histoire de Montréal, leur ville d'adoption, en leur parlant entre autres d'immigration et de l'importance de leur patrimoine familial. Au cœur du projet : la recherche et le partage d'un trésor de famille, afin que chaque élève sente que son histoire fait partie de l'histoire de la ville.

Le Centre d'histoire souhaite affecter ces revenus additionnels aux dépenses reliées à la réalisation et à la présentation de ces activités.

## **JUSTIFICATION**

L'animation de ces activités dans les classes suscite des dépenses non prévues au budget régulier du Centre d'histoire. Les frais ainsi occasionnés font l'objet d'une contribution du programme *Une école montréalaise pour tous*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le programme *Une école montréalaise pour tous* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit, une somme de 1315,48\$ plus taxes est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la culture, Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000, numéros de projet 001323 et 001324).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces activités, initiant les élèves, en majorité immigrants, à leur futur rôle de citoyens, au fonctionnement de la justice, et à l'importance de la mise en valeur du patrimoine, visent une meilleure qualité de vie et s'inscrivent dans la philosophie du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de ces budgets additionnels permettra au Centre d'histoire de Montréal de poursuivre sa mission éducative, d'établir de nouveaux partenariats avec le milieu scolaire

de l'île de Montréal et à soutenir son travail de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqués et diffusion Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Activité « Citoyen de ma ville »

- Octobre à décembre 2015 : Visites au Centre d'histoire de Montréal.
- Janvier et février 2016 : Visites à l'hôtel de ville de Montréal.
- Mars et avril 2016 : Ateliers en classe.

Activité « Enquête en Nouvelle-France (Angélique) »

- Octobre à décembre 2015 : Ateliers en classe et visites au Château Dufresne.
- Janvier 2016 : Visites à la Cour d'appel.
- Février à avril 2016 : Ateliers en classe et visite au musée Marguerite-Bourgeoys.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-06-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2016-06-30





**Dossier # : 1163673005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le revenu supplémentaire de 16 200 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 16 200 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception du versement de 16 200 \$ provenant de Montréal en histoire dans le cadre des projets *Cité mémoire* et des circuits de l'application mobile;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet *Cité mémoire*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:31

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163673005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le revenu supplémentaire de 16 200 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 16 200 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Montréal en histoire a développé un événement innovateur qui met en valeur l'immense richesse de l'histoire de Montréal. Il a donc entrepris avec le soutien de plusieurs partenaires, de produire un spectacle multimédia sur l'histoire de Montréal, sous le nom de *Cité mémoire* et de mettre sur pied diverses activités connexes, dont une application mobile mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du Vieux-Montréal.

Pour la conception et le développement de ces projets, il a requis la collaboration de divers experts aux compétences diversifiées, dont le Centre d'histoire de Montréal et son personnel, afin d'orienter et de valider le contenu et la forme de ces projets et d'en assurer la qualité et le professionnalisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1220 - 17 juin 2015 : Accepter le revenu supplémentaire de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 17 700 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet et entériner l'entente signée par le directeur général de Montréal en histoire et par le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire.

## **DESCRIPTION**

Montréal en histoire a requis à nouveau les services du Centre d'histoire de Montréal, dans le cadre de l'entente de collaboration et d'expertise acceptée par le CE, afin de bénéficier de l'expertise et de l'excellente réputation muséologique de cette institution de la Ville de Montréal, et d'avoir accès à ses compétences et à son centre de documentation. Les services requis du Centre d'histoire de Montréal touchent un complément de recherche, de rédaction, avec les corrections et modifications, de 24 textes de vulgarisation associés aux tableaux de la production *Cité mémoire*, de Michel Lemieux et Victor Pilon, et pour l'application mobile présentant des parcours historiques dans le Vieux-Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Le Centre d'histoire de Montréal a développé depuis sa création en 1983, une expertise reconnue en recherche, médiation, exposition et histoire orale. Depuis l'an 2000, il a prêté son expertise pour accompagner l'élaboration ou réaliser des activités de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine pour la Ville (Direction de la culture et du patrimoine) dont le 30<sup>e</sup> anniversaire des Jeux olympiques, le 40<sup>e</sup> d'Expo 67, l'exposition permanente sur le Dr Norman Bethune au pavillon de Montréal à Shanghai ainsi que le 40<sup>e</sup> de l'incendie du Blue Bird, à l'Hôtel de ville. Le CHM a aussi produit le documentaire *Raconte-moi Haïti et Montréal* dans le cadre du projet SILA du Service de la diversité sociale et des sports, soutenu par le Ministère de l'immigration. Il a réalisé des recherches historiques, des expositions et des collectes de témoignages pour les arrondissements de Parc-Extension, de Saint-Laurent et de Montréal-Nord, et présentement du Sud-Ouest, de même que pour des organismes, notamment la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, le Musée de l'imprimerie, l'Université de Montréal et l'Association des transports du Canada. Sa mission prévoit que le Centre d'histoire « offre également son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser ». Ce faisant, il assure un plus grand rayonnement à son travail de sensibilisation à l'histoire de la ville et contribue à valoriser l'expertise municipale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses de 16 200 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant de Montréal en histoire sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement liées à ce travail de recherche et de rédaction tel que mentionné dans l'entente..

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 002041).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet *Cité mémoire* et l'application mobile feront connaître pendant plusieurs années, de manière actuelle et attractive, l'histoire et le patrimoine de la ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le travail complémentaire réalisé dans le cadre de cette entente permet au Centre d'histoire de mettre en valeur l'expertise municipale en recherche historique et de faire connaître le Centre d'histoire de Montréal comme institution muséale contribuant, entre autres dans le cadre de collaborations, à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des Montréalais, dans son lieu muséal et ailleurs dans la ville. Le Centre d'histoire profite donc de la visibilité locale et internationale du projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Centre d'histoire de Montréal et son logo, ainsi que son rôle de partenaire d'expertise en contenus historiques seront diffusés sur tous les outils de communication des projets réalisés dans le cadre de cette entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2016

- Échanges avec le personnel de coordination de l'équipe de Victor Pilon et Michel Lemieux et de Montréal en histoire.
- Canevas de rédaction de 24 textes accompagnant les tableaux de Cité Mémoire

Mars à avril 2016

- Recherches et validations historiques supplémentaires.
- Rédaction de textes de vulgarisation (versions longue et résumée) supplémentaires pour 24 tableaux de Cité mémoire.
- Modifications des textes sur demande et révision finale.
- Validations complémentaires de textes de circuits de l'application numérique.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-06-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2016-06-30

CE : 30.011  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.012  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165175016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016.

Il est recommandé :

- d'accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,31 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016;
- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165175016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération a approuvé, en 2015, l'octroi une contribution financière de 7 761 578 \$ aux six organismes PME MTL. Les fonds proviennent de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (6 464 808 \$) et d'une contribution de la Ville (1 296 770 \$).

En 2015, des déboursés associés aux contributions financières à l'égard de ces organismes ont été effectués pour un montant de 5 049 307,69 \$. Au début de l'année 2016, quatre autres déboursés totalisant 2 712 270,28 \$ ont eu lieu.

Lors du processus de fin d'année financière 2015, les quatre derniers déboursés prévus en 2016 qui faisaient partie de l'entente 2015-2016 auraient dû être comptabilisés à titre de couru à payer relativement à l'exercice 2015, ce qui n'a pas été le cas.

Conséquemment, le surplus de l'exercice 2015 de l'agglomération comprend cette somme de 2 712 270,28 \$ qui n'a pas été reconnue comme dépense afférente à l'année 2015 et apparaît donc à titre de dépense en 2016. Cette situation entraîne une insuffisance budgétaire de ce même montant au chapitre des sommes prévues au budget 2016 du Service de développement économique (SDÉ) pour couvrir les contributions devant être versées comme suite aux nouvelles ententes de délégation 2016-2021 intervenues avec les six (6) organismes PME MTL et dont la contribution annuelle est de 7 761 578 \$ (montant approuvé par le conseil de l'agglomération à sa séance du 19 mai dernier).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre

la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Il est recommandé de transférer la somme de 2 712 270,28 \$ dans le budget des opérations du SDÉ afin d'assurer, en 2016, le paiement des contributions inscrites aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

Ces ententes de délégation ont pour objet de définir, entre autres, les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021 ainsi que les conditions et les modalités de réalisation.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier vise à corriger cet état de fait et régulariser la situation budgétaire du SDÉ, ce qui permettra à la Ville et à l'Agglomération d'avoir les crédits requis aux fins du versement des contributions financières convenues et approuvées par les parties pour l'année financière 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tableau ci-après indique les montants correspondants aux quatre derniers versements de l'entente 2015-2016 effectués au cours des mois de janvier à avril 2016 totalisant la somme de 2 712 270,28 \$. Celle-ci comprend la contribution gouvernementale de 2 259 116,20 \$ (CR 105555) et celle de l'agglomération de Montréal au montant de 453 154,08 \$ (CR 105556).

<b>Organismes</b>	<b>CR 105555</b>	<b>CR 105556</b>	<b>Total</b>
PME MTL Est-de-l'Ile	288 428,11 \$	57 855,52 \$	<b>346 283,63 \$</b>
PME MTL Centre-Ville	644 417,68 \$	129 263,16 \$	<b>773 680,84 \$</b>
PME MTL Ouest-de-l'Ile	283 015,49 \$	56 769,84 \$	<b>339 785,33 \$</b>
PME MTL Centre-Est	387 772,56 \$	77 782,96 \$	<b>465 555,52 \$</b>
PME MTL Centre-Ouest	417 538,52 \$	83 753,68 \$	<b>501 292,20 \$</b>

Développement économique LaSalle	237 943,84 \$	47 728,92 \$	<b>285 672,76 \$</b>
<b>Total</b>	<b>2 259 116,20 \$</b>	<b>453 154,08 \$</b>	<b>2 712 270,28 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Respecter les contributions financières prévues aux ententes de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine ÉTHIER  
Chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain HOUDE  
Directeur

Le : 2016-07-18



**Dossier # : 1154360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ (RCG 15-091) afin de préciser la nature du financement visé, à savoir les travaux reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin

Il est recommandé :

D'adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-28 15:05

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1154360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ (RCG 15-091) afin de préciser la nature du financement visé, à savoir les travaux reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin

**CONTENU****CONTEXTE**

L'objet du présent sommaire est d'adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091)  
Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a demandé à la Ville de modifier le règlement d'emprunt RCG 15-091 afin d'en préciser l'objet.

À cet effet, le présent Sommaire – Addenda, qui modifie un règlement par résolution, est soumis aux autorités compétentes pour approbation.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia VIERECK

Conseiller(ere) en aménagement  
et  
Julia Davies,  
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154360002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public », sous réserve de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à recommander l'adoption d'un règlement d'emprunt de 420 000 \$ afin de réaliser les travaux prévus au Projet 40130 - Programme d'investissement nécessaire au développement immobilier du Programme triennal d'immobilisation de l'année 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG14 0151, 27 mars 2014,** Accorder un contrat à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin (dossier 1143334005)

**CG12 0440, 22 novembre 2012 :** Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles» (dossier 1120890005)

**DESCRIPTION**

En 2014, la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau a accordé un contrat pour la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin. Ces ouvrages permettront de réduire entre autres, le nombre de débordements vers la rivière des Prairies. La contribution du 40130 correspond à la part du bassin attribuable au développement résidentiel en cours sur les terrains compris au sud du boulevard Maurice-Duplessis, au nord des chemins de fer et entre les abords de la rue Édith-Serei et de l'avenue Fernand-Gauthier.

La durée du contrat octroyé en 2014 pour les ouvrages de contrôle des eaux était de trois ans. Le présent Règlement d'emprunt proposé de 420 000 \$ du Projet 40130 - Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier, couvre la contribution de la Direction de l'habitation en 2016, soit la dernière année de réalisation.

## **JUSTIFICATION**

Ce règlement d'emprunt de 420 000 \$ à adopter permettra de réaliser le projet d'agglomération inscrit au PTI 2016 du budget PTI 2016-2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Compte tenu que les ouvrages sont de juridiction d'agglomération, cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.  
Les investissements seront récupérés par le biais de la taxation foncière municipale suite à la réalisation des projets immobiliers.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.  
Réduction des débordements dans la rivière des Prairies.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra de compléter les travaux en cours.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

26 novembre 2015 : Conseil d'agglomération – Avis de motion - règlement d'emprunt  
17 décembre 2015 : Conseil d'agglomération – Adoption du règlement d'emprunt  
2016 : Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia VIERECK  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-10-26

Christian CHAMPAGNE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Danielle CÉCILE  
Directrice - habitation

**Approuvé le :** 2015-11-03**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Approuvé le :** 2015-11-05



**Dossier # : 1163894005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423.03\$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423.03\$)

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-20 15:03

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163894005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (97 572 423.03\$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences municipales a été utilisée en totalité en 2015.  
Le budget de 2016 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 111 000 000\$.

En 2016 des intérêts de 117 547.76\$ ont été calculés pour l'année 2015.

La Ville a procédé à un premier financement en 2016 pour effectuer un financement au comptant de 13 545 124.73\$ pour permettre la fermeture de plusieurs règlements d'emprunt d'arrondissement.

Ce dossier vise à faire un dernier paiement au comptant pour l'année 2016 avec le solde disponible, soit de 97 572 423.03\$

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0188 - le 24 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (14-010)  
CM15 1397 Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (111,0 M\$)

CM16 0354 Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73\$).

**DESCRIPTION**

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 97 572 423.03\$. L'utilisation complète de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt. (Voir tableau en pièce jointe)

**JUSTIFICATION**

Les sommes à financer dans ces règlements étant requises pour des termes majoritairement de moins de 10 ans (64 M\$), et la ville n'ayant pas l'opportunité de réaliser facilement des emprunts pour ces termes, il est donc recommandé de financer ces sommes par paiement au comptant, en utilisant la réserve financière prévue à cette fin.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réserve financière s'élève actuellement à 97 572 423.03\$. Ce paiement au comptant de 97 572 423.03\$ permettra d'éviter un emprunt de 97 572 423.03\$. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 3,2 M\$ et globalement, sur toute la période, à 17,3 M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale VENNE  
Conseillère en finances

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-07-13

Diane CORBEIL CADOTTE  
Chef de division des projets spéciaux et du  
suivi de l'endettement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2016-07-13**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2016-07-13



**Dossier # : 1163894006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:04

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163894006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences d'agglomération a été utilisée en totalité en 2015.  
Le budget de 2016 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 76,7 M\$.

En 2016 des intérêts de 24 020.63\$ ont été calculés pour l'année 2015.

Ce dossier vise à faire un dernier paiement au comptant pour l'année 2016 avec le solde disponible, soit de 76 724 020.63\$

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG14-007)  
CG15 0738 Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76,7 M\$)

**DESCRIPTION**

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 76 724 020.63\$. L'utilisation complète de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt. (Voir tableau en pièce jointe)

**JUSTIFICATION**

Les sommes à financer dans ces règlements étant requises pour des termes de moins de 10 ans, et la ville n'ayant pas l'opportunité de réaliser facilement des emprunts pour ces termes, il est donc recommandé de financer ces sommes par paiement au comptant, en utilisant la réserve financière prévue à cette fin.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réserve financière s'élève actuellement à 76 724 020.63\$.  
Ce paiement au comptant de 76 724 020.63\$ permettra d'éviter un emprunt de 76 724 020.63\$. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 2,6 M\$ et globalement, sur toute la période, à 8,2 M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale VENNE  
Conseillère en finances

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-13

Diane CORBEIL CADOTTE  
Chef de division des projets spéciaux et du suivi de l'endettement



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2016-07-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2016-07-13



**Dossier # : 1160843009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Lancement officiel des ArtsGames qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 9 au 14 août 2016. Montant estimé: 6 257,00 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Lancement officiel des ArtsGames qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 9 au 14 août 2016 - montant estimé : 6 257,00 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-02 13:53

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160843009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Lancement officiel des ArtsGames qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 9 au 14 août 2016. Montant estimé: 6 257,00 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les ArtsGames sont le pendant artistique des compétitions sportives des Olympiques. Jusqu'en 1948, des médailles olympiques étaient remises aux meilleurs artistes de la planète, au même titre qu'aux athlètes. Les jeux ArtsGames marquent leur retour après 70 ans d'absence et le retour des compétitions se fera en 2018 à Montréal, où les disciplines de la danse, de la musique, du multimédia, de la littérature et des arts visuels seront à l'honneur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1303 - De donner un accord de principe aux orientations liées à la tenue des premiers ArtsGames, à Montréal, en 2018.

**DESCRIPTION**

Ce sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Lancement officiel des ArtsGames qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil).

**JUSTIFICATION**

Montréal a été sélectionnée comme ville hôte des ArtsGames de 2018, parmi des candidates comme Détroit, New York, Toronto, Lausanne, Rio et La Nouvelle-Orléans. De plus, le siège social du Comité international des ArtsGames sera à Montréal et les auditions auront lieu à Montréal à chaque nouvelle édition, peu importe dans quelle ville les ArtsGames se dérouleront. Il est donc important que Montréal soit représentée lors du lancement officiel des ArtsGames.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	6 257,00 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le lancement permettra de faire connaître les ArtsGames aux médias du monde et par le fait même promouvoir la première édition qui se tiendra à Montréal en 2018.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-08-02

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-08-02



**Dossier # : 1161233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152 -11

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle constituée des lots 5 828 294, 5 828 295, 5 828 296, 5 829 597 et 5 829 598 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDA au plan A-2 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 janvier 2016, sous le numéro 1653 de ses minutes, dossier numéro 21813.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152-11

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les propriétaires des bâtiments sis au 590, 18<sup>e</sup> Avenue et au 1765, rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Lachine, ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle, montrée à titre indicatif par une zone ombrée sur les plans B et C annexés, a été fermée par le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n<sup>o</sup> 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et que l'Arrondissement a placé des blocs en béton pour empêcher la circulation automobile dans cette partie de ruelle.

Pour donner suite à leur requête, les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les lots 5 828 294, 5 828 295, 5 828 296, 5 829 597 et 5 829 598 du cadastre du Québec. Après la compilation, la totalité des propriétaires riverains (4) a signé, favorablement, la pétition à cet effet.

Une action est requise pour permettre le transfert de cinq (5) lots identifiés sur le plan A-2 Lachine aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal étant aux droits de l'ancienne Ville de Lachine, est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant une partie du lot 293-442 du cadastre de la Ville de Lachine, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 11 janvier 1932, sous le numéro 297 933.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1156895040 - 3 décembre 2015 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 246 958 du cadastre du Québec, situé au sud de la rue Saint-Antoine et à l'ouest de la 17<sup>e</sup> avenue, dans l'arrondissement de Lachine, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 16 novembre 2015, minute 1642.

## **DESCRIPTION**

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2501 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture partielle de la ruelle sise entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues au sud de la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 5 828 294, 5 828 295, 5 828 296, 5 829 597 et 5 829 598 du cadastre du Québec, tel que délimité par les lettres ABCDA au plan A-2 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 13 janvier 2016, sous le numéro 1653 de ses minutes, dossier numéro 21813.

## **JUSTIFICATION**

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle fermée par règlement par l'ancienne Ville de Lachine, puisqu'elle a déjà été jugée non essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains au moment de sa fermeture. Ce transfert permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte du fait que tous les intervenants municipaux concernés sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et à l'encadrement C-OG-SCARM-D-11-001 intitulé « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions ».

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement administratif mentionné ci-devant, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, la Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine  
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal  
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures\_voie et transports  
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 février 2016  
Stéphane ROBITAILLE, 17 février 2016  
Daniel BROUSSEAU, 12 février 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE  
Chargée de soutien technique en immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-11

Suzie DESMARAIS  
Conseiller(ere) en immobilier & expertise  
immobilière  
En remplacement de Denis Sauvé

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-20

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des  
services administratifs, en remplacement de  
Mme Marie-Claude Lavoie, directrice du SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-21



**Dossier # : 1150364004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_ des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement modifiant la clause d'imposition d'une taxe d'améliorations locales du Règlement 11-015 dans le but de répartir le coût des travaux relatifs à l'égout pluvial aux immeubles en bénéficiant

Il est recommandé:

De modifier la clause d'imposition du règlement 11-015 dans le but de répartir le coût des travaux relatifs à l'égout pluvial seulement aux immeubles en bénéficiant.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-07-11 11:08

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150364004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le règlement d'emprunt 11-015 en adoptant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur des Avenues de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement 11-015, adopté en juin 2011, prévoit la construction d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que la reconstruction de chaussée dans le secteur des Avenues. Le règlement prévoit également l'imposition d'une taxe d'améliorations locales aux immeubles bénéficiant des travaux.  
Suite à des problèmes imprévus, la construction d'un égout pluvial dans une partie du secteur visé n'a pu être réalisée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0520 21 juin 2011 **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur Des Avenues de l'arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève**

**DESCRIPTION**

Modifier la clause d'imposition du règlement 11-015 dans le but de répartir le coût des travaux relatifs à l'égout pluvial seulement aux immeubles en bénéficiant. Un nouveau bassin de taxation regroupant les immeubles desservis par l'égout pluvial est ajouté en annexe B au règlement.

**JUSTIFICATION**

Permettre une juste imposition de la taxe d'amélioration locales en tenant compte des services rendus aux immeubles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter ce dossier décisionnel au conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

Étapes subséquentes:

Présentation de l'avis de motion au conseil municipal du 22 août 2016.

L'adoption du dossier décisionnel au conseil municipal du 26 septembre 2016.

L'approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction des revenus (Francis OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise FRÉCHETTE  
agente comptable analyste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-16

Octavian Stefan ARDELEAN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

CE : 50.001  
2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/08/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1166994002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail »

Il est recommandé :

1. de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail ».

**Signé par** Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-06-28 08:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAIIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166994002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal, pour les déplacements domicile-travail »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2015, le conseil municipal a mandaté la Commission sur le transport et les travaux publics afin de « déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail » (CM15 0334).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0334 - 24 mars 2015 - Mandat à la Commission sur le transport et les travaux publics de déterminer des mesures administratives, fiscales ou incitatives en vue d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif par les employés de la Ville de Montréal pour les déplacements domicile-travail.

**DESCRIPTION**

La Commission a décidé de réaliser ce mandat en séances de travail. Pour ce faire, elle a été accompagnée par le Service de la mise en valeur du territoire. Le coordonnateur du dossier et chef de division de la planification des transports et de la mobilité, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire s'est adjoint les représentants de différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal afin d'alimenter la réflexion des commissaires sur les dimensions administratives, immobilières et financières à considérer dans le cadre de ce mandat, ainsi que celles touchant aux ressources humaines. En tout sept (7) séances de travail ont été nécessaires pour analyser les informations fournies par les services et préparer les recommandations. Celles-ci ont été adoptées à l'unanimité à l'issue de la séance de travail du 19 mai 2016.



La Commission sur le transport et les travaux publics a déposé son rapport au conseil municipal du 20 juin 2016.

## **JUSTIFICATION**

N/A

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adoption de mesures administratives, fiscales ou incitatives contribuera à l'objectif de réduction de la dépendance à l'automobile, en participant à la lutte aux changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air. En tant qu'employeur exemplaire, la Ville de Montréal pourra influencer les autres grands employeurs de son territoire en vue de l'atteinte des engagements ambitieux pris par la Ville en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élisabeth RIVEST  
secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-06-22

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-06-22



**Dossier # : 1161155003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

Il est recommandé :  
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 ».

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-29 09:48

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161155003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À son assemblée ordinaire du 15 décembre 2015, le conseil municipal a confié à la Commission de la présidence du conseil le mandat d'étudier la pertinence que le comité exécutif remette tous les documents reliés aux sujets inscrits à l'ordre du jour définitif au moins trois jours avant la date de la séance du conseil de Ville de Montréal, pour éviter que des dossiers décisionnels soient déposés séance tenante. La commission a complété le mandat CM15 1525 portant sur le dépôt des documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles. La commission a déposé son rapport au conseil du 20 juin 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0646 - 20 juin 2016 - Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles » découlant du mandat CM15 1525  
CM15 1515 - 15 décembre 2015 - Motion de l'opposition officielle contre le dépôt des documents séance tenante

**DESCRIPTION**

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LALONDE  
secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

Le : 2016-06-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-06-28



**Dossier # : 1164396013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juin 2016 au 30 juin 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 juin 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-06 10:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164396013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juin 2016 au 30 juin 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le Fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 juin 2016, il est démontré qu'il y a eu 1 (une) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Toutefois, lors du dépôt du rapport du mois de mai 2016, il a été constaté qu'une décision déléguée était manquante. Par conséquent, notre Direction souhaite rectifier le rapport précédent en y ajoutant la décision déléguée omise, comme démontré et inscrit en bleu dans le rapport en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1132 - 22 juin 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 juin 2016 et rectification du rapport déposé pour le mois de mai 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.



**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que stipulé à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-07-05

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

Denis SAUVÉ  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des  
services administratifs, en remplacement de  
Mme Marie-Claude Lavoie, directrice de  
service SGPI

**Approuvé le :** 2016-07-06



**Dossier # : 1163496005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2016 au 30 juin 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 juin 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-08 08:50

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163496005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2016 au 30 juin 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du deuxième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2016. Par ailleurs, il y aura un troisième rapport trimestriel pour l'année 2016 qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2016.

Ainsi, dans le rapport, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 juin 2016, il est à noter qu'aucune mainlevée n'a été accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné ainsi que par le conseil municipal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0635 - 20 avril 2016 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 juin 2016 accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu qu'un troisième rapport trimestriel pour l'année 2016 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2016.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de section

Le : 2016-07-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-07-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des  
services administratifs, en remplacement de  
Mme Marie-Claude Lavoie, directrice de  
service

**Approuvé le :** 2016-07-07